

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

AFFECTOSPHÈRES ET HORIZONS LIBRES  
POST-SCRIPTUM SUR UNE CRISE DE L'HOSPITALITÉ

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
MASSYL TAMZALI

SEPTEMBRE 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Anne-Marie D'Aoust pour sa sympathie et sa disponibilité, sans qui ce projet n'aurait jamais pu voir le jour. Un chaleureux merci à Lawrence Olivier d'avoir accepté de prendre le relais, de s'être rendu accomodant et bienveillant, et de m'avoir judicieusement conseillé afin de trouver des solutions pour avancer et terminer, ainsi qu'à Dan O'Meara pour ses précieuses remarques. Mention spéciale à Lysa et Nina qui, tout au long de ma scolarité, m'ont beaucoup aidé à passer au travers de mes « déboires » administratifs. Mesdames, vous faites un travail inestimable! Une pensée pour ma famille qui n'est jamais bien loin, même si un océan nous sépare, ce mémoire vous est dédié. Merci à ma seconde famille montréalaise, musicale et lumineuse, qui ne cesse de se décentrer, de bouger et de se métamorphoser, en m'emportant dans sa valse interminable et ses tourbillons nocturnes; ainsi qu'à Alexandra pour son support.

## DÉDICACE

*A Meryem, Boumédiene, Yemsel et Imran*

*Hommage à Marc Bartissol*

« Nous ne sommes pas du tout sûrs, d'être des personnes: un courant d'air, un vent, une bataille, une maladie ont une individualité non personnelle.[...] On parle comme tout le monde au niveau de l'opinion, et l'on dit « moi », je suis une personne, comme on dit « le soleil se lève ». Mais nous n'en sommes pas sûrs, ce n'est sûrement pas un bon concept »

Gilles Deleuze

## AVANT-PROPOS

L'impulsion originelle qui a déterminé notre propos à s'actualiser est celle-ci. Retour à la seconde moitié de l'année 2015. À cette époque, l'Union européenne semble être confrontée à une « crise migratoire » sans précédent, du moins, c'est ainsi que la situation est présentée dans les médias. Le 2 septembre 2015 surgit alors, sur les écrans du monde entier, le corps inerte d'Aylan Kurdi. Il s'agit d'un jeune enfant retrouvé mort sur une plage de Turquie, à Bodrum. Il est habillé de rouge, âgé de trois ans. On le découvre inanimé, face contre terre, la tête dans le sable. Sur un autre cliché, il a été photographié dans les bras d'un garde-côte. Sa vie a été arrachée par une violence sourde et anonyme, celle d'un monde-frontière dont on s'accommode volontiers, tant que cela ne nous touche pas. Mais en peu de temps, l'œil flottant de la subjectivité mondiale se branche sur l'horreur de ces clichés: ils deviennent les témoins manifestes de la brutalité des mécanismes de sécurisation de l'immigration, mais aussi de l'inaction, de la complicité des pouvoirs constitués. La « crise » se change alors en enjeu de solidarité. A travers la diffusion massive de ces images, insoutenables et déchirantes, le champ de vision s'élargit, même s'il peut s'agir des yeux de l'esprit. En effet, le possible politique ne souffle plus dans la même direction. A ce moment-là, les termes du « débat » public glissent sémantiquement. On ne parle plus de « migrant », mais de « réfugié ». La dynamique énonciative cristallise de nouveaux objets, à mesure que se dévoile un tissage polyphonique de voix européennes, sinon mondiales. Elle se nouent autour d'une solidarité affichée envers les réfugiés, mais aussi un authentique désir d'accueillir, à mesure que les clichés sont massivement rediffusés, discutés, commentés, reinterprétés. Le mouvement « RefugeesWelcome » émerge de ce bouillonnement. Des solutions concrètes et

efficaces sont déployées, avec audace et créativité. Des manifestations, des rencontres, des évènements sont organisés, des structures d'accueil sont mises en place. Les mitoyens agissent dans leur ville ou leur quartier, signent des pétitions en ligne, s'adressent à leurs gouvernements, etc. Des artistes s'expriment, à moins que l'évènement ne parle à travers eux. M.I.A chante « Borders », des graffeurs peignent une gigantesque murale à Francfort, Ai Weiwei réalise un documentaire saisissant. De leur côté, les dirigeants européens sont englués dans des impasses décisionnelles. Ils peinent à s'entendre sur des quotas de répartition, persuadés que la solution est quantitative, que l'hospitalité est une question de moyens, et que, bien entendu, ces moyens ne sont pas disponibles, dans un contexte « d'austerité » au cours duquel les dépenses en sécurité ne cessent pourtant d'augmenter. Néanmoins, la première ministre allemande, Angela Merkel, décide d'ouvrir les frontières en accueillant des demandeurs d'asile en grand nombre, estimant que l'économie nationale profitera de cette « force de travail » tombée à pic. La majeure partie des gouvernants européens demeurent pourtant réticents, ils se retranchent, le plus souvent, derrière une rhétorique compassionnelle sans impact véritable. Bien évidemment, l'opinion publique est loin d'être homogène. Il ne s'agit pas de croire, ni d'affirmer que les crispations identitaires, particulièrement vivaces à l'heure actuelle, se seraient évaporées comme par magie, loin de là. Toutefois, il nous a semblé que la discursivité sécuritaire avait moins de prise, notamment parce que les dirigeants l'endoissaient moins. Assez naïvement, nous avons même pensé qu'à la lumière de cet événement, entendu ici comme décrochage ou bifurcation historique, c'était toute la violence de la « gestion sécuritaire » de l'immigration qui éclatait au grand jour, amorçant de réels changements pour l'Europe, mais aussi le reste du monde. Pourquoi pas même la dissolution des frontières extérieures, une fois dit que des millions de regards étaient maintenant rivés sur leur réalité fatale et meurtrière?

## TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	v
RÉSUMÉ .....	v
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
L'EUROPE, TERRE D'ASILE .....	4
1.1 Le droit d'asile: un engagement des États membres?.....	4
1.2 Schengen, Maastricht et Amsterdam .....	6
1.3 Logique différentielle, intégration faible et vision restrictive .....	8
1.4 Vers un régime d'asile européen?.....	13
1.5 Changements mineurs, vision négative et restrictive .....	17
CHAPITRE II	
AFFECTOSPHÈRE, SÉCURITÉ, IMMIGRATION .....	22
2.1 Paix et menace .....	22
2.2 Qu'est-ce que la sécurité .....	24
2.3 Sécurité et effets de vérité.....	29
2.4 Immigration et sécurité .....	33
2.5 Insécurités frontalières.....	35
2.6 Faire le mur, le construire, le franchir .....	42
2.7 Gérer les angoisses processuelles? .....	45
CHAPITRE III	
MICROPOLITIQUE ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE.....	52
3.1 La subjectivité mondiale numérisée .....	52
3.2 Qu'est-ce que l'inconscient?.....	60
3.3 L'inconscient machinique .....	64
3.4 Sémiotique inconsciente .....	68

3.5 Diagrammes.....	71
CHAPITRE IV	
CRISE DES FRONTIÈRES ET HOSPITALITÉ.....	73
4.1 Vous avez dit la crise?.....	73
4.2 La photo d’Aylan Kurdi.....	77
4.3 La photo, le punctum, l’affect.....	79
4.4 Les chaussures d’Aylan.....	82
4.5 Punctum et viralité de la photo.....	86
4.6 Puissance énonciative déterritorialisée.....	92
4.7 Qu’est-ce que l’affect?.....	99
4.8 Afectosphère et hospitalité.....	101
CONCLUSION.....	112
BIBLIOGRAPHIE.....	117

## RÉSUMÉ

La constellation numérique catalyse des souffles démocratiques d'un nouveau genre. En grattant un peu, on y décèle même une critique immanente, créative et renouvelée du statu quo. Les « Indignados » ont repris le flambeau d'Occupy, les bourgeons du « Printemps arabe » ont germé en feuilles d'Érable. Des femmes ont hurlé doucement « Moi Aussi » et l'on a murmuré « Bienvenue » aux réfugiés. Plus récemment, le sourire algérien du « Hirak » a fait signe à la colère des « Gilets Jaunes », tandis qu'une jeunesse soucieuse du devenir de la planète s'organise. L'ère post-média a libéré un profond désir de changement, à une échelle planétaire. Il se faufile d'un évènement à l'autre en activant des tendances, en déployant des affectosphères. Tout aussi foudroyant, un retour à l'ordre, au repli social, à l'identité ou à la morale emprunte les mêmes sentiers numériques. Pendant qu'un certain immobilisme crie « Restez chez vous », se trament également de balbutiantes transversalités, cherchant des rapports plus doux et tout un mieux vivre, au demeurant, sous-représenté. Grâce à l'interconnectivité, tout un art affectif de l'évènement devient envisageable. Il se pourrait même qu'il soit déjà engagé dans des aventures résonnantes, planétaires, à moins que ne se préparent les plus durs retranchements, nous n'en savons rien. Le devenir ambiant de l'être ensemble est l'aiguillon de ce présent essai. Autour du concept d'*affectosphère*, nous revenons sur l'épisode de la « crise des réfugiés », en s'arrêtant sur une courte séquence datant de l'automne 2015. Le 2 septembre de cette année-là, la photographie d'Aylan Kurdi avait mis à nu la logique meurtrière des frontières extérieures en réveillant la sensibilité collective de manière inédite. Des mitoyens ont répondu avec chaleur et enthousiasme: *RefugeesWelcome*. Le temps d'un évènement, une simple image a fait vaciller le processus de sécurisation de l'immigration, dissipant l'épaisse brume anxigène qu'il cultive inlassablement.

Mots clés : affect, subjectivité, migration, démocratie, réfugiés

## INTRODUCTION

Dans le contexte de fluidité qui baigne le monde contemporain, certains ancrages territoriaux *semblent* avoir perdu de leur pertinence, affectant les paramètres de la mobilité et contribuant à l'idée d'un espace lisse, résolument ouvert, dans lequel tout *paraît* pouvoir circuler librement. Mais il s'agit là d'un constat valide seulement si l'on s'en tient aux biens marchands et aux services, aux idées, au capital et à l'information. Les corps humains échappent à cette logique des flux, évoluant dans une tout autre réalité, en témoignent l'édification de murs, de camps et la mise en place de contrôles permanents, de formes d'enfermement et d'entraves à la liberté de mouvement. On assiste à une recrudescence des obstacles à la mobilité humaine, notamment pour celles et ceux qui ne sont ni « citoyens des pays riches rarement soumis à visas [ni] élites et fortunés des pays pauvres qui entrent dans les catégories de délivrance des visas » (Withol de Wenden, 2013, p. 7). Le monde globalisé s'apparente à un *monde-frontière*, au sein duquel « l'augmentation et l'accélération des mouvements et des échanges minent la solidité des frontières matérielles et linéaires propres à la territorialité étatique [alors que] de nouvelles frontières – territoriales ou supra-territoriales, matérielles ou immatérielles – viennent s'ajouter ou se substituer aux anciennes » (Cuttitta, 2007, p. 66). À ce titre, l'Union européenne constitue un objet d'étude particulièrement adapté, le versant sécuritaire étant le plus petit dénominateur commun de la politique migratoire européenne. Cependant, le primat sécuritaire n'empêche ni les aspirations de subsister, ni même de se concrétiser au-delà de cette vision restrictive, car « l'édification de murs n'interrompt pas les mobilités et elle est même, en soi, comme tout défi, un appel à transgression, ce que suggère bien l'expression française « «

faire le mur », qui signifie à la fois le construire et s'en affranchir » (Bennafla & Peraldi, 2008, p. 9). Cette porosité inévitable des frontières matérielles est pointée du doigt par les forces réactionnaires et les professionnels de la sécurité qui agitent le spectre de la menace et alimentent les quêtes identitaires, nourrissant les différentes formes de repli dans l'imaginaire. Conformément à cette lecture, l'immigration est une menace, un risque qu'il faut « gérer ». Cette gestion sécuritaire du risque migratoire est opérationnalisée par des mesures d'urgence qui outrepassent largement le cadre de l'exceptionnalité puisqu'elles sont normalisées avec le temps. Ce faisant, le processus de sécurisation désagrège la liberté de mouvement, qui a existé jusqu'au siècle dernier. Il se nourrit de crainte et de méfiance, alors que le droit d'asile est piétiné, puisque se rendre sur le sol européen, dans ces conditions, relève de l'exploit. Notre recherche revient sur l'épisode de la « crise des réfugiés », tout particulièrement une courte séquence délimitée à l'automne 2015. La crise témoigne de l'impuissance des institutions, elle annonce le déclenchement d'une séquence d'indétermination. En colorant affectivement notre réalité perceptuelle, le temps de crise suggère la panique, le manque de temps, et la nécessité d'une réaction immédiate. C'est sur cette temporalité suggestive que repose toute mesure d'urgence, déployée dans le cadre d'un renforcement stratégique des rapports de domination. Mais c'est aussi à l'intérieur de ce temps de crise que les citoyens européens se sont mobilisés en faveur des réfugiés au moment de la parution de la photographie d'Aylan Kurdi, cette image devenue virale du petit garçon syrien retrouvé mort sur une plage de Bodrum en Turquie (publiée le 2 septembre 2015). Ils ont fait preuve d'innovation et d'originalité en déployant des ressources diverses et efficaces (structures d'accueil, manifestations, mécanismes de sociofinancement, pétitions adressées aux gouvernements nationaux, recrudescence des dons, réponses artistiques, etc). Il serait faux de penser que les pouvoirs constitués ont échappé à cette effervescence au moment de la publication de cette photographie. Les prises de

paroles ont été nombreuses, les dirigeants ont réagi en affichant une posture compassionnelle, allant jusqu'à déployer des solutions concrètes assez exceptionnelles, telle que la décision d'Angela Merkel d'ouvrir les frontières. Notre question est la suivante: une seule photographie avait-elle suffi, le temps d'un évènement, à faire trembler tout le dispositif de contrôle migratoire, subvertissant la crainte et la mefiance qui innervent le projet sécuritaire?

Dans un premier temps, nous aborderons la question de l'asile dans une perspective d'intégration européenne, dans le but de faire ressortir la dynamique des négociations qui ont abouti à une vision restrictive et négative de l'asile, qu'il faudra raccorder au primat de la question sécuritaire.

Dans le second chapitre, nous tenterons de montrer que la gestion sécuritaire de l'immigration relève d'une administration de la peur, mobilisée par les gouvernants dans des perspectives électorales.

Dans le troisième chapitre, nous discuterons des possibilités offertes grâce aux nouvelles technologies de communication, en dégagant l'idée selon laquelle un art affectif de l'évènement est non seulement possible, mais déjà engagé dans un renouveau démocratique.

Dans le dernier chapitre, nous analyserons la crise des réfugiés à la lumière de la publication de la photographie d'Aylan Kurdi sur les médias sociaux, et de la réaction de mobilisation citoyenne qui s'est ensuivie.

## CHAPITRE I

### L'EUROPE, TERRE D'ASILE

#### 1.1 Le droit d'asile, un engagement des États membres?

Quand on parle d'Europe, cela peut renvoyer à une aire géographique, une zone d'échange et de coopération, un marché commun, un projet politique, un cadre législatif, un assemblage de communautés humaines, d'identités, d'histoires, d'agitations et de tumultes, mais aussi une idée, un rêve, ou encore, toutes ces choses à la fois, enchevêtrées les unes dans les autres dans un imbroglio impossible à démêler. Certes. Mais l'Europe, c'est aussi le pari que se sont lancés des États meurtris pour se défaire du visage de la guerre avec la « bienveillance » d'un gouvernement américain particulièrement sensible à la pacification de l'Europe et à l'établissement d'un cadre qui en garantirait la stabilité. La construction européenne s'échafaude dans ce contexte, après la Seconde Guerre mondiale, à une époque où l'on se cherche une morale humaniste et universelle pour garantir des « droits égaux et inaliénables » à « tous les membres de la famille humaine » selon les mots de la Déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée en 1948. Parmi ces droits fondamentaux figurent notamment, « le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État », le « droit de quitter tout pays, y compris le sien, et

de revenir dans son pays » (article 13) ainsi que le droit, « devant la persécution [...] de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » (article 14). Dans le sillon de ce texte fondateur d'une citoyenneté internationale dont on peine à se revendiquer les droits, à l'heure actuelle, la Convention de Genève (1951) ainsi que son protocole (1967) ont établi un cadre juridique relatif à la protection des « réfugiés ».

Dès le départ, ce cadre fait partie intégrante de l'engagement national des États membres du projet européen, alors que certains d'entre eux ont joué un rôle central dans sa formulation. Curieusement, la convention de Genève (telle que modifiée par le protocole de New York en 1967) ne définit *jamais* le droit d'asile, simplement la catégorie de « réfugié ». Il s'agit de toute personne « qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, article 1). Si le droit d'asile n'est pas explicitement défini, il revient au *principe de non-refoulement*, soit le fait qu'« aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, article 33). On se doute évidemment que la mise en danger de la liberté et de la vie peut être sujette à l'interprétation variable des autorités décisionnelles, alors même qu'il faut pouvoir accéder physiquement au territoire européen avant de pouvoir formuler une demande, ce qui est loin d'être évident, nous y reviendrons. Mais, le respect du droit international se présente toutefois comme un standard minimalement exigé, partagé par les États membres, annonçant sa projection dans une perspective européenne. La

Charte des droits fondamentaux de l'Union, adoptée en 2000 stipule que: « Le droit d'asile est garanti dans le respect des règles de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et du protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés » (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000, article 18). Bien que ces instruments juridiques n'impliquent aucune coopération plus aboutie, c'est pourtant par ce biais que nous entrerons dans le cœur des négociations européennes. On se demandera alors: quels ont été les efforts législatifs déployés en matière d'asile et de protection des réfugiés dans le cadre du projet européen?

## 1.2 Schengen, Maastricht et Amsterdam

En premier lieu, les accords de Schengen (1985) ainsi que l'Acte unique européen (1986) vont redéfinir les paramètres de la mobilité pour les ressortissants européens, avec l'objectif d'abolir les contrôles douaniers et de permettre la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace européen (Ezra, 2004, p. 91). D'emblée, l'exclusion des demandeurs d'asile de ce système marque l'établissement d'un régime à deux vitesses: « Instead of reinforcing the abolition of border controls on persons among the Member States, it requires their retention at least for one group of persons – asylum seekers » (Guild, 2006, p. 637). Le Traité sur l'Union européenne (Maastricht) est signé en 1992 et entre en vigueur l'année suivante, posant les tous premiers efforts (essentiellement rhétoriques) d'une coopération future en matière d'asile. Le Traité fait état d'un « intérêt commun » (Traité sur l'Union européenne, 1992, Article K.1), tout en réaffirmant « le respect de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950, et de la convention relative au statut des réfugiés, du 28 juillet 1951 » (Traité sur

l'Union européenne, 1992, Article K.2). Le traité modifie substantiellement l'architecture institutionnelle européenne. Il se compose désormais du Parlement, du Conseil, de la Commission, de la Cour de Justice, de la Banque centrale et de la Cour des comptes (Traité sur l'Union européenne, 1992, Article 13). En ce qui concerne les développements législatifs en matière d'asile, quelques remarques quant aux acteurs impliqués sont nécessaires pour comprendre la structure, mais aussi la dynamique des négociations. Sensée promouvoir l'intérêt général de l'UE, la Commission est indépendante et son rôle est d'élaborer des propositions législatives pour adoption par le Conseil de l'Union européenne, mais aussi par le Parlement (dont le poids varie selon le mécanisme décisionnel adopté). Le Conseil et le Parlement représentent les principaux organes décisionnels de l'UE sur le plan législatif. Tandis que le Conseil réunit les ministres nationaux, le Parlement donne une voix aux citoyens européens, par le biais de députés élus tous les cinq ans au suffrage universel direct. Le traité de Maastricht introduit une structure en « piliers ». Le premier pilier, celui des Communautés européennes, est caractérisé par une méthode de prise de décision *communautaire* au sein duquel le pouvoir décisionnel des institutions supranationales est renforcé. Le transfert de souveraineté accorde une certaine autonomie à l'acteur européen sur ces questions. La Commission détient le monopole du droit d'initiative – c'est-à-dire l'obligation de formuler des propositions – alors que le Conseil vote ces dernières à la majorité qualifiée, selon une procédure de *codécision* grâce à laquelle le Parlement doit approuver le texte avant que ce dernier ne soit adopté. Le second et le troisième piliers – respectivement la *Politique étrangère et de sécurité commune* ainsi que la *Justice et les Affaires intérieures* (dont relève le droit d'asile) – touchent à des aspects sensibles de la souveraineté nationale, et les réticences des États membres à concéder davantage de pouvoirs aux institutions européennes en la matière donne lieu à un mécanisme décisionnel d'une toute autre nature, établissant une coopération intergouvernementale (Guild, 2006). Dans cette perspective, le droit

d'initiative est partagé entre les États membres (Conseil) et la Commission, tandis que le Conseil vote les textes à l'unanimité. Le Parlement, qui réunit les députés européens, dispose d'un rôle très secondaire quant à la prise de décision, essentiellement de nature consultative (Servent & Trauner, 2014).

Le Traité d'Amsterdam (signé en 1997 et entré en vigueur en 1999) donne le « coup d'envoi de l'harmonisation du droit d'asile en Europe (Tardis, 2015, p. 114), avec cette fois l'inclusion juridique de « mesures relatives à l'asile » (Traité d'Amsterdam, 1997, Article 73K.1) et de « mesures relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées » (Traité d'Amsterdam, 1997, Article 73K.2) ainsi que leur consolidation « dans les cinq ans qui suivent l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam » (Traité d'Amsterdam, Article 73I), ce qui va permettre l'élaboration future de textes législatifs par le Conseil (après consultation du Parlement), toujours selon le mécanisme de coopération intergouvernementale. Apparaît alors un premier engagement législatif européen en matière d'asile, suivi de près par le Conseil européen de Tampere (1999) qui réaffirme la volonté des États membres de mettre en place un régime d'asile européen basé sur le respect de la Convention de Genève, tout en laissant espérer que l'harmonisation du droit d'asile « s'effectuera sur la base de standards élevés » (Tardis, 2015, p. 114).

### 1.3. Logique différentielle, intégration faible et vision restrictive

Une première vague d'harmonisation législative se dessine à l'horizon, avec l'introduction de « critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers » (Traité d'Amsterdam, 1997, Article

73.K), des « normes minimales régissant l'accueil des demandeurs d'asile [...], concernant les conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers pour pouvoir prétendre au statut de réfugié [...], concernant la procédure d'octroi ou de retrait du statut de réfugié dans les États membres » (Traité d'Amsterdam, 1997, Article 73.K). Le traité d'Amsterdam donne suite aux orientations prises depuis le traité de Maastricht, en suggérant cette fois-ci le développement progressif de règles européennes sur la question de l'asile, *ce qui semble particulièrement encourageant*. Mais ces intentions ne pourront jamais donner lieu à de véritables avancées en la matière. En raison des attentats du 11 septembre 2001 et du contexte sécuritaire qui prédomine (Schlentz, 2010, p. 31), les négociations européennes à la suite du traité d'Amsterdam sont relativement « longues et laborieuses » (Tardis, 2015, p. 114). Il est difficile de s'entendre sur de véritables normes communes en matière d'asile. La gestion sécuritaire de l'immigration aiguillonne les décisions. Ainsi, il s'agit simplement de mettre en place des « normes minimales », contribuant à l'idée d'un *système partiel* au caractère inachevé, alors même que les États membres ne sont pas prêts à se défaire de leur autonomie nationale, ce qui temporise la mise en place d'une véritable politique européenne commune en matière d'asile. Ces normes minimales constituent néanmoins un premier socle pour un développement législatif futur (pendant la période 1999-2005).

Quatre instruments juridiques (directives et règlements), élaborés à l'issue des négociations futures pendant cette période, feront suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam. Premièrement, la question de la responsabilité des États membres en matière de prise en charge des demandes (les « critères et mécanismes de détermination »). Il s'agit du *règlement de Dublin (CE) no 343/2003*, stipulant notamment qu'un demandeur d'asile doit faire sa demande dans le premier pays où il a été enregistré par les autorités. Par ce biais, la décision rendue est valable pour tous les États membres de l'Union, ce qui empêche notamment le dépôt de plusieurs

demandes. Le *règlement Eurodac (CE) no 2725/2000* complète le règlement de Dublin, avec cette fois pour objectif de créer « une base de données centrale informatisée de données dactyloscopique » (Règlement (CE) n° 2725/2000, p.1) afin de collecter les empreintes digitales des demandeurs d'asile, ce qui témoigne, encore une fois, de l'a-priori sécuritaire qui enveloppe la question de l'asile. Deuxièmement, l'accueil des demandeurs prend la forme de « normes minimales » et se rapporte ensuite à la *directive relative aux conditions d'accueil 2003/9/CE*. Par ce biais, il s'agit de circonscrire certaines garanties minimales, soient des « conditions d'accueil matérielles, notamment le logement, la nourriture et l'habillement, qui seront fournis en nature ou sous forme d'allocations financières » (Directive 2003/9/CE, p.1), mais aussi de définir les conditions de « rétention » des demandeurs d'asile, qui est « autorisé uniquement dans des cas exceptionnels » (Directive 2003/9/CE, p. 2). Les États membres disposent donc d'une certaine latitude dans la mise en œuvre de ces garanties alors que la rétention devra donc constituer une mesure de dernier recours, utilisé seulement dans des cas « exceptionnels ». Troisièmement, il s'agit d'harmoniser les conditions à remplir pour l'octroi d'une protection internationale (toujours sous la forme de « normes minimales). Cette disposition va donner suite à la *directive « Qualification » 2004/83/CE*. Quatrièmement, il s'agit également d'établir un « cadre minimum pour la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié » soit la *directive relative aux procédures d'asile 2005/85/CE*.

Maintenant qu'un socle commun a été établi et pour comprendre davantage le développement futur des législations européennes en matière d'asile (notamment par rapport au pouvoir des institutions supranationales), A.R Servent et F. Trauner (2014) proposent un modèle qui permet de rendre compte de deux dimensions pendant le processus de négociation. Ce modèle permet d'appréhender les tensions qui existent entre les différents acteurs européens impliqués (la Commission, le Conseil et le Parlement). La première dimension concerne le contenu des législations européennes

en matière d'asile par rapport aux droits fondamentaux des demandeurs d'asile (*substantive dimension*). La seconde se rapporte au degré d'intégration (ou d'institutionnalisation) de ces dernières par rapport aux systèmes nationaux (*functional dimension*). Pour la première, il s'agit essentiellement de rendre compte de l'opposition entre la tendance *restrictive* (moins de droits) et la tendance *libérale* (plus de droits) en matière d'asile. Quatre positions sont alors mises en avant: 1) « positions restricting or rolling back existing rights », 2) « restrictive positions but no rolling back of existing rights », 3) « more liberal positions (e.g. making existing provisions more stringent or adding safeguards) », 4) « most liberal positions offering new rights ». En ce qui concerne la dimension fonctionnelle, l'idée d'une intégration faible (*weak*) s'oppose à une intégration en profondeur (*strong*) et quatre degrés d'harmonisation apparaissent ainsi : 1) « full national control; practical co-operation only », 2) « harmonization with high degree of flexibility and discretion for member states », 3) « harmonization with low degree of flexibility and discretion for member states », 4) « full harmonization and no discretion for member states » (Servent & Trauner, 2014, p. 1145).

À la lumière de ces quelques observations, la première vague d'harmonisation peut être décryptée de la sorte: il s'agira de faire ressortir les convergences et les divergences entre les différents acteurs impliqués dans le processus législatif. Les États membres (Conseil) favorisent une conception restrictive des prérogatives accordées aux demandeurs d'asile. Conformément à cette vision, un transfert de responsabilité se met en place, en vue d'externaliser le traitement des demandes vers des pays tiers aux frontières de l'Europe. Il s'agit d'empêcher la circulation des demandeurs d'asile (système de Dublin) derniers pendant le traitement des demandes (Servent & Trauner, 2014, p. 1146). Dans cette perspective, le Conseil insiste sur une intégration faible et refuse tout changement substantiel qui pourrait affecter les structures domestiques de prise en charge des demandes, ainsi que les lois nationales,

les règles procédurales, bref, de tout ce qui touche à la souveraineté sur ces questions. Mais le Parlement critique la position du Conseil, les dispositions sur la restriction de la liberté de mouvement des demandeurs d'asile (rétention) et le fameux principe de « pays tiers ». Elle met en avant l'idée d'un statut uniforme au niveau européen, souhaitant une plus grande harmonisation des systèmes nationaux, au-delà des normes minimales (Servent & Trauner, 2014, p. 1146). De manière générale, la Commission est en faveur d'un certain degré d'harmonisation et soutient l'idée d'une autorité européenne unique sur la question des règles procédurales (Servent & Trauner, 2014, p. 1146). Mais les États membres ne donneront pas suite, préférant conserver leur marge de manœuvre, leur compétence nationale.

Servent & Trauner (2014) remarquent que la première vague d'harmonisation révèle un haut degré de contestation (*high level of contestation*) ainsi que de profondes divergences sur le contenu des législations (*policy core beliefs*). En raison du mécanisme intergouvernemental, le Conseil statue toujours en dernier lieu, après avoir consulté le Parlement. L'établissement de normes minimales et le faible degré d'intégration des systèmes nationaux tient à l'écart les positions du Parlement, dont le rôle est purement consultatif. Sur la question du traitement des demandes, le système de Dublin instaure une logique *différentielle* puisque certains pays sont davantage responsabilisés que d'autres (Italie et Grèce par exemple). Cette logique est renforcée par le contrôle des frontières extérieures – indissociable de la question de l'asile. Le traité d'Amsterdam introduit alors des « normes et des modalités auxquelles doivent se conformer les États membres pour effectuer les contrôles des personnes aux frontières extérieures » (Traité d'Amsterdam, 1997, Article 73J.2a).

#### 1.4. Vers un régime d'asile européen?

Le traité de Lisbonne est signé en 2007, il entre en vigueur deux années plus tard. Le cadre institutionnel est entièrement révisé. La structure en piliers est abandonnée, le mécanisme intergouvernemental est remplacé par la méthode communautaire, et cela, pour l'ensemble des travaux de l'UE. Le degré de supranationalité est renforcé, et la rhétorique change: on parle de « communautarisation » de la politique d'asile à ce moment-là. Dans cette perspective, le traité de Lisbonne entérine quelques nouveautés, en remplaçant notamment les « normes minimales » précédemment établies par un véritable « système » européen, le régime d'asile européen commun. Son objectif, c'est la création d'« une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières extérieures qui est fondée sur la solidarité entre États membres » (TFUE, 2007, Article 67). Outre l'harmonisation des procédures nationales et la notion de « solidarité » qui renvoie à l'idée d'une responsabilité partagée à l'échelle européenne, ce socle commun vise à « assurer le contrôle des personnes et la surveillance efficace du franchissement des frontières extérieures » et « mettre en place progressivement un système intégré de gestion des frontières extérieures » (TFUE, 2007, Article 62). Apparaît donc, en filigrane, l'implicite sécuritaire, alors que les « normes » et les « modalités » de la période précédente semblent avoir été remplacées par un « système intégré ». Derrière une rhétorique encourageante, il y a pourtant lieu de se demander s'il s'agit d'un pas en avant sur la question de l'asile. Tout d'abord, remarquons que ces dispositions, même si elles renvoient à l'idée de système, ne modifient en rien « la compétence des États membres concernant la délimitation géographique de leurs frontières, conformément au droit international » (TFUE, 2007, Article 62.4). On retrouve la tension entre préoccupations communes (nécessité du cadre supranational et d'une solidarité

européenne) et préservation des compétences nationales en matière de souveraineté. Deux questions émergent de ces remarques. Premièrement, qu'en est-il du système *partiel et différentiel* témoignant d'une intégration *faible* et d'une conception *restrictive* que nous avons décrit précédemment? Ensuite, quels sont les principaux changements que ces modifications institutionnelles (régime d'asile européen commun et système intégré de gestion des frontières) introduisent sur le plan législatif?

Quelques remarques s'imposent sur les positions des acteurs décisionnels pendant les négociations européennes de cette seconde vague d'harmonisation. Sur la question du contenu des législations, le Conseil a toujours reflété une position restrictive quant aux droits accordés aux demandeurs d'asile. « For instance, member states were adamant about the necessity of detaining asylum-seekers and they aimed to maintain a high threshold for granting international protection by preserving the wide scope of accelerated procedures » (Servent & Trauner, 2014, p. 1147). Curieusement, alors que la méthode communautaire octroie désormais un plus grand pouvoir au Parlement, son opposition au Conseil apparaît nettement plus nuancée qu'auparavant, sur un certain nombre de points qui étaient relativement controversés, « such as the possibility to reduce or withdraw reception conditions (A6- 0285/2009) or the scope of accelerated procedures (A7-0085/2011) » (Servent & Trauner, 2014, p. 1148). De manière générale, le Parlement tient toutefois une position plus libérale que le Conseil, notamment sur les questions de genre, de protection des mineurs, et les personnes ayant besoin de soutien psychologique (Servent & Trauner, 2014, p. 1148). La Commission, quant à elle, a une position ambivalente sur la question des droits (Servent & Trauner, 2014, p. 1148). Le degré d'intégration (*functional dimension*) révèle des divergences bien plus tranchées. Le Conseil est toujours opposé à l'idée d'une intégration plus profonde. De son côté, la Commission, mais aussi le Parlement souhaitent un engagement plus substantiel des États membres en la matière (Servent

& Trauner, 2014, p. 1149). En institutionnalisant le régime d’asile européen commun (RAEC), le Traité de Lisbonne a permis la révision ou refonte (*recast*) des législations européennes en matière d’asile établies auparavant (normes minimales), dans une perspective de convergence des systèmes nationaux. Mais en quoi exactement la seconde vague d’harmonisation diffère-t-elle de la première?

Le régime repose sur plusieurs « directives » et « règlements » (le socle commun que nous avons circonscrit auparavant). D’après une note explicative de la Commission de 2014 (« *Le régime d’asile européen commun* »), la nouvelle *directive relative aux procédures d’asile (2013/32/UE)*, qui remplace les normes minimales établies précédemment en la matière, semble témoigner d’une avancée considérable en la matière, gagnant non seulement en « précision », mais aussi en « cohérence » et en efficacité (Commission européenne, 2014, p.4). Par cette directive, il s’agit notamment de définir « les modalités de l’introduction d’une demande, les modalités d’examen de celle-ci, le type d’aide dont bénéficiera le demandeur d’asile, les modalités de recours et le droit éventuel de séjour pendant la procédure de recours [ainsi que] les mesures pouvant être prises en cas de fuite de l’intéressé ou le mode de traitement des demandes répétitives » (Directive 2013/32/UE, p. 3). Outre l’harmonisation des cadres nationaux en termes de procédures et de « modalités », l’objectif d’une telle directive est l’accélération du traitement des demandes (6 mois maximum), en introduisant par exemple des procédures spéciales (« accélérée » et à la frontière) pour traiter celles qui ont « peu de chances d’être bien fondées » (Commission européenne, 2014, p.4). Dans le même ordre d’idée (convergence et harmonisation), la nouvelle *directive relative aux conditions d’accueil (2013/33/UE)* permet la mise en place de règles communes (et non plus seulement de normes minimales) dans l’ensemble de l’Union, avec notamment une « liste exhaustive de motifs de rétention » (Commission européenne, 2014, p. 5), des « garanties juridiques importantes telles que l’accès à l’assistance juridique gratuite » (Commission

européenne, 2014, p.5), des « conditions d'accueil spécifiques dans les centres de rétention, telles que l'accès à des espaces en plein air et la communication avec des avocats, des organisations non gouvernementales et des membres de famille » (Commission européenne, 2014, p.5). Apparaît aussi « l'obligation d'effectuer une appréciation au cas par cas afin de déterminer les besoins particuliers en matière d'accueil des personnes vulnérables » (Commission européenne, 2014, p.5). La nouvelle *directive « Qualification » (2011/95/UE)* a pour objectif d'harmoniser les règles entourant l'octroi d'une protection internationale ainsi que le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile, afin d'assurer un « traitement uniforme et équitable » (Commission européenne, 2014, p.6). Il s'agit aussi de résoudre les « divergences dans les législations pratiques et nationales » (Commission européenne, 2014, p.6). Il y a donc une volonté de convergence et d'harmonisation des cadres nationaux, notamment sur les « motifs d'octroi », mais aussi des droits en matière d'accès à l'emploi et aux systèmes de santé, qui diffèrent d'un pays à l'autre. Même s'il introduit quelques nouveautés (un « mécanisme d'alerte rapide » (Commission européenne, 2014, p. 7), une « obligation de garantir le droit de recours, une « série de dispositions sur la protection des demandeurs » (Commission européenne, 2014, p. 7) ainsi qu'une « plus grande clarté des procédures juridiques » (Commission européenne, 2014, p. 7), le nouveau *règlement de Dublin (UE) no 604/2013* reprend toutefois les principaux éléments du système précédent (accords de Dublin de 1990), Le système de Dublin délègue « la responsabilité de l'examen d'une demande [...] à l'État membre qui a joué le rôle principal dans l'entrée ou le séjour du demandeur sur le territoire de l'Union » (Règlement (CE) no 343/2003, p. 1). Cela revient donc au premier pays dans lequel une demande a été enregistrée par les autorités nationales.

### 1.5. Changements mineurs, vision négative et restrictive

Les négociations européennes relatives à la seconde vague d'harmonisation *semblent* témoigner d'une avancée considérable, si on se fie à la rhétorique utilisée: une plus grande « clarté », un « traitement uniforme », une volonté de « résoudre » les divergences. Mais, rien n'a vraiment bougé depuis la période précédente. Le traitement des demands révèle même une concurrence de régimes, une « gouvernance » à plusieurs niveaux. Les cadres nationaux diffèrent largement, le « traitement uniforme », dans la pratique, n'existe pas. En fait, tout est conçu de manière à ce que « les États membres conservent une liberté absolue et un pouvoir discrétionnaire » (Sotelo, 2010, p. 43). En matière d'asile, le « système » intégré est toujours aussi inégal, alors que les chances d'obtenir une statut varient énormément d'un pays à l'autre, faisant de l'octroi d'une protection internationale un évènement hasardeux, en plus d'être périlleux (Tardis, 2015, p. 112). Les conditions d'accueil, les règles, les procédures de traitement, rien de tout cela n'a été harmonisé (Tardis, 2015, p. 112). L'intégration européenne en matière d'asile n'a d'autre visée que d'enchâsser la question de l'asile dans une perspective sécuritaire. C'est la sécurité qui mène la danse, c'est elle qui est « harmonisée ». En 2013, le règlement Eurodac no 603/2013 est modifié dans le but de permettre aux forces de police nationale et à Europol d'accéder à la base Eurodac, ce qui consolide les orientations prises par rapport au « système intégré » de gestion des frontières extérieures (articles 67 et 77). La notion de « système intégré » n'a pas d'autre portée que la surveillance frontalière. D'ailleurs, les nouveaux règlements sont ouvertement utilisés comme un moyen de réduction des fraudes:

The new EU rules take also better into account the different national legal systems, avoid unnecessary administrative and financial burden and enable member states to fight abuse of their asylum systems more effectively (Conseil de l'Union européenne, 2012)

La seconde vague « d'harmonisation » fait ressortir un renversement dans le débat institutionnel: l'opposition du Parlement s'est considérablement assouplie. Il y a maintenant un consensus sur des questions auparavant très controversées (telles que l'enfermement et la détention des demandeurs d'asile). Ainsi,

In the negotiations of the 2003 Receptions Directive, the [Parliament] strongly opposed the possibility of detaining an asylum-seeker. During the 2013 recast, this point was negotiated from a different angle. Negotiations primarily revolved around the questions of length and conditions of detention – but no longer on whether this practice should be allowed at all. The agreed changes (fewer reasons for detaining an asylum-seeker and minimum conditions in reception centres) can therefore be considered secondary; the practice of detaining an asylum-seeker has now become widely accepted among the EU institution. (Servent & Trauner, 2014, p. 1148).

Concernant le volet sécuritaire, il y a lieu de mentionner la création de *Frontex* en 2005. Ses prérogatives ont été modifiées en 2011 (*Règlement UE no 1168/2011*). Son mandat élargi, l'agence de surveillance des frontières extérieures dispose maintenant d'une capacité « d'intervention rapide » (*Règlement (UE) no 1168/2011*, p.5). Il s'agit, par ce biais, d'empêcher les voyageurs de franchir la Méditerranée, en toute violation du principe de non-refoulement (Mungianu, 2013, p. 360). Si l'intégration européenne a échoué sur l'harmonisation de l'accueil et le traitement des demandes d'asile, les États membres ont parfaitement réussi à s'accorder sur la sécurité. D'ailleurs, *Frontex* peut désormais être considérée comme « an EU body with legal personality, which acts in full autonomy and independence and is provided with an

autonomous budget coming from the EU » (Mungianu, 2013, p. 376). L'agence militaire dispose d'une marge de manoeuvre considerable. On hésiterait même à parler d'une institution à part entière, tant ses pouvoirs ont été élargis. En quelques années seulement, l'Union européenne n'a cessé d'accroître le mandat de *Frontex*, une tendance qui se confirme d'ailleurs par les mesures entérinées depuis la « crise » de 2015. Les opérations de retour, d'intervention et d'interception qu'elle mène contribuent à une recrudescence du nombre de routes migratoires empruntées « illégalement ». Il n'y a pourtant pas d'alternative, « en l'absence de voies légales d'accès pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale » (Tissier-Raffin, 2015, p.8). Cela suscite de nombreuses interrogations quant au respect de la convention de Genève et des droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Dans la pratique, l'Union mène une politique qui contraste fortement avec son ambition juridique. *Manu militari*, elle repousse ceux qui tentent de franchir la frontière, y compris les personnes qui pourraient se voir accorder une protection internationale.

Au terme de seize années de « développement » législatif (1999-2015), il en ressort une coopération de plus en plus aboutie sur le volet sécuritaire. Même si le cadre institutionnel de l'Union a été renforcé, « the newly empowered EU institutions accepted and institutionalized the restrictive and half-heartedly integrated core of the asylum regime set by the Council in the first negotiation round » (Servent & Trauner, 2014, p. 11453). En d'autres termes, rien n'a changé substantiellement depuis l'époque des « normes minimales ». Le système n'a cessé de rester inachevé, témoignant de l'absence d'un manque de volonté flagrant des décideurs sur ces questions.. Cette observation rejoint les conclusions de Ariadna Ripoll Servent & Florian Trauner au terme de l'analyse des deux vagues d'harmonisation législative :

the formal empowerment of EU institutions expected to introduce changes in a policy area may not be sufficient to modify its 'core' characteristics. Once institutionalized, even the presence of new actors may prove to be an

insufficient condition to change the 'core' of a given policy field – particularly if it is endorsed by pivotal decision-makers inside those EU institutions that have been empowered after communitarization (Servent & Trauner, 2014, p. 1154).

Après de longues et laborieuses négociations, l'élaboration d'un régime d'asile européen commun n'a, en vérité, jamais eu lieu. L'architecture institutionnelle de l'Union laissait pourtant entrevoir l'ébauche d'une approche plus harmonieuse, dans une perspective de respect du droit international. La rhétorique était même encourageante. Mais, il en ressort un manque de volonté flagrant des gouvernements nationaux qui bloquent toute avancée considérable, toute mesure trop contraignante, alors que le système de Dublin délègue une responsabilité supplémentaire, non partagée, aux États frontaliers (Italie, Hongrie, Grèce). Ce n'est pas tout, puisque la notion de pays tiers permet d'externaliser ce traitement, en le délocalisant dans des pays qui ne relèvent pas du territoire européen. En coulisse, l'Union conclut des accords avec certains d'entre eux en vue de repousser encore plus loin sa frontière extérieure (par exemple avec la Libye, ou encore la Turquie). Un bref aperçu de la question révèle une conception *négative* et *restrictive* de l'asile, épinglée à une implicite sécuritaire. L'Union veille à ce que les frontières soient le moins franchissables possible, et tente d'empêcher les candidats à l'immigration – y compris les demandeurs d'asile – d'atteindre le rivage européen. En fait, le seul aspect qui a été bien greffé au « système intégré », nous l'évoquions brièvement, c'est le versant sécuritaire. Derrière cette vitrine humaniste, l'Union européenne encourage une praxis incompatible avec ses engagements, lui permettant de les esquiver, de baffouer le droit international. Si on en reste à la dimension juridique, le moins que l'on puisse dire, c'est que « l'Europe n'est vraiment pas à la hauteur » (Tissier-Raffin, 2015, p.17) de ses ambitions. Évidemment, on ne comprend pas grand-chose si on en reste là, si on s'en tient à la dimension juridique. En outre, le rapport à la morale humaniste est

nettement plus complexe. Alors que les gouvernants n'assument pas leurs engagements en matière de protection internationale, cela ne les empêche pas d'invoquer l'État de droit quand il s'agit d'intervenir militairement, de destabiliser des régions entières, tout en feignant d'ignorer le contrecoup de ces situations de guerre qui finissent par rebondir sur les frontières européennes. Il n'y a pas lieu d'invoquer, à titre d'exemples, l'intervention en Libye de 2011, l'instrumentalisation du chaos syrien qui perdure depuis lors. Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés à la coopération interétatique en matière d'asile, à l'intérieur du cadre législatif européen, mais nous avons vu, ou plutôt suggéré, que l'hypothèse sécuritaire aiguillonnait la mécanique décisionnelle, verrouillant de surcroît la question de d'hospitalité sur le curseur de la méfiance. Mais, qu'entend-on par sécurité? En quoi nous contraint-t-elle à penser l'accueil, l'immigration, mais aussi, de manière beaucoup moins explicite, projette-t-elle certaines perceptions angoissées sur le devant de la scène politico-médiatique?

## CHAPITRE II

### AFFECTOSPHERE, SÉCURITÉ, IMMIGRATION

#### 2.1 Paix et menace

A l'heure où le processus de construction européenne voit le jour, que l'on rédige une morale universelle dans le texte de la Déclaration des droits de l'homme, George Orwell publie 1984, fiction que l'on pourrait relire comme une carte de l'inconscient processuel en train de se faire, à l'état naissant. On y découvre l'image d'un monde dystopique et effrayant, dans lequel seule la méfiance paraît digne de confiance, qui s'organise sous l'effet d'ensemble d'une amnésie collective et d'un sentir observé encore plus efficace que n'importe quelle surveillance effective. Le regard omniscient de Big Brother, ce n'est pas nécessairement le nazisme ou le stalinisme qui l'inspirent, mais peut-être aussi quelque chose de plus diffus, un devenir intensif inscrit dans l'air du temps. On pourrait penser que George Orwell, à ce moment-là, capte l'imperceptible sous sa plume, saisissant non seulement un état de choses actuel, mais aussi un mouvement de fond, une virtualité qui tire l'ensemble de la société vers le contrôle invasif, ondulatoire et permanent, « l'altermoiemment illimité » dont parle Kafka. En prolongeant le geste de Michel Foucault, lequel avait minutieusement analysé l'émergence et le déploiement des sociétés disciplinaires, Gilles Deleuze identifie, lui aussi, le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale comme moment charnière dans l'avènement d'un nouveau régime de pouvoir, reconnaissant que « les

sociétés disciplinaires, c'était déjà ce que nous n'étions plus, ce que nous cessions d'être. [...] Ce sont les sociétés de contrôle qui sont en train de remplacer les sociétés disciplinaires » (Deleuze, 2003, p. 241). Pourquoi la Seconde Guerre mondiale? Qu'est-ce qui bouge à ce moment-là? Au niveau géopolitique, si la guerre totale semble être dépassée, la paix qui s'installe, sous le régime de la Guerre Froide, à un arrière-goût de menace, c'est une « paix absolue de la terreur et de la dissuasion » (Deleuze & Guattari, 1980, p. 583). Cette paix a un nom et elle gouverne encore notre actualité politique, elle s'appelle sécurité. On nous dira que la Guerre Froide est une page tournée, mais la microphysique sécuritaire nous colle encore à la peau, à une différence près: l'équilibre de la terreur s'est changé, depuis la fin de l'antagonisme Est-Ouest, en déséquilibre de la terreur.

Sans relever d'une idéologie quelconque, la sécurité renvoie à une manière de faire, de penser le faire et de faire le penser sous le signe d'un événement redouté. Que veut dire penser ou faire la sécurité? Non pas minimiser le risque, mais l'évaluer, le mesurer, le définir, l'identifier, ce qui revient à l'objectiver, le produire. Mais la sécurité ne produit pas seulement le risque qu'elle cherche à éviter, la menace qu'elle souhaite contenir, elle s'attend à notre participation active, intégrant directement des composantes subjectives dans son procès<sup>1</sup>. Il ne s'agit donc pas simplement d'organiser le réel, d'intervenir de manière rationnelle en dépliant un savoir, une expertise. La sécurité repose aussi sur le déploiement d'une rationalité vigilante qui organise les consciences, car elle n'a pas le temps de s'expliquer en détail, ne se

---

<sup>1</sup> Même dans des situations banales, l'énigme sensorielle de la mobilité urbaine nous le rappelle avec une touche comique: « Souriez, vous êtes filmés! ». L'important, c'est donc moins la surveillance en tant que telle que le sentir observé, reflet d'une âme sécurisée par l'assurance de ne rien avoir à se reprocher. Mais, le simple fait de se poser la question, c'est déjà recueillir l'effet d'une procédure qui aménage son exercice dans le champ social, appareillé par et pour la sécurité.

justifiant qu'à posteriori. Le plus souvent, elle est occupée à produire des effets, à planter des graines qui muriront ensuite. Enroulés l'un dans l'autre, les effets du jeu de la sécurité se succèdent: inquiéter d'abord, rassurer ensuite, ou bien l'inverse. Mais ne nous y trompons pas, la sécurité n'est « pas terrible en fonction de la guerre possible qu'elle nous [promet] comme dans un chantage, mais au contraire en fonction de la paix réelle très spéciale » qu'elle organise (Deleuze & Guattari, 1980, p. 584). En fait, la tranquillité que la sécurité propose est un leurre qui prépare l'éclat de la menace, le déficit sécuritaire condamné à refaire surface. On en finit donc pas avec la sécurité, glissant sur la pente infernale d'un monde inquiétant, menaçant de s'effondrer si rien n'est fait.

## 2.2 Qu'est-ce que la sécurité?

D'une obscure clarté, la sécurité prépare le voir, même si elle est aveugle et muette. Elle nous fait voir et fait parler, mais de ce qui risque d'arriver. La sécurité pré-voit, et sa prévision est d'autant plus redoutable qu'elle n'existe qu'à travers une crainte diffuse, éparpillée, fragmentée mais envahissante, que l'on peut déguiser de tous les contenus possibles, en fonction de la conjoncture, du domaine d'exercice. De toute façon, la prévision n'a pas besoin d'être vérifiée, ni invalidée, car on en recueille déjà les effets réels dans une virtualité menaçante, qui pèse sur la quotidienneté. La prévision porte sur un évènement redouté, dont la sécurité « sait » déjà tout avant qu'il ne se produise. La « précognition » sécuritaire découpe les bornes d'un savoir-pouvoir qui prépare le voir, cherchant à prévoir selon des modalités très précises, précisément selon l'idée qu'il faut « défendre la société ». Défendre la société contre

quoi? Contre ce qui la menace, la met en danger, tout simplement. Mais la menace, ce n'est rien ni personne en particulier, elle est toujours « quelconque ». Il faut donc la produire, la sculpter, lui donner une forme actuelle en habillant le sentir menacé, lui-même jamais une donnée préexistante, antérieure à la régularité énonciative qui le fait prendre corps. Pour aiguïser le sentir menacé, il faut administrer nos terreurs intimes et produire de l'insécurité en quantités « affectosphériques » à une époque où « la peur est [devenue] un environnement, un milieu, un monde. Elle nous occupe et nous préoccupe » (Virilio, 2010, p. 15). Si Paul Virilio parle d'une « administration de la peur », c'est parce que dans un champ social, toute peur est bonne à prendre et à recycler dans une « escathologie » du pire. Même l'angoisse flottante peut se coller à un discours sécuritaire qui l'interprète. La menace peut être nucléaire, migratoire, économique, civilisationnelle, environnementale, cosmique ou extra-terrestre, cela n'a pas vraiment d'importance, elle nous paraît toujours existentielle. Sans être actuelle, elle est pourtant bien réelle, virtualisée à travers une projection temporelle de l'affectivité:

le processus de sécurisation prend forme lorsqu'un enjeu est présenté comme étant une menace existentielle à un objet de référence. Labelliser ainsi un enjeu confère à celui-ci une importance légitimant l'emploi de mesures exceptionnelles, puisque l'objet de référence est menacé de disparition tant qu'aucune action n'est entreprise (Bourbeau, 2008, p. 137).

Sans surprise, la désignation de la menace confère à ceux qui l'identifient une position de force symbolique dans le régime discursif des significations dominantes. Nous les écoutons d'autant plus attentivement que des « mesures exceptionnelles » ne tardent pas à être proposées en guise de solutions techniques à un problème identifiable, délimité par les bornes d'un savoir compétent et l'assurance d'une expertise. En restant confortablement hypnotisé par le prochain désastre à venir, mesuré par l'autorité compétente, le possible politique tend à rétrécir, le domaine

d'action étant verrouillé par l'intentionnalité sans sujet d'un discours qui se fait vérité ambulante. La sécurisation nous apparaît alors d'autant plus aller de soi qu'il faut la confier à une cohorte d'experts, s'en remettre à leur savoir technique, ce qui veut dire, leur manière très particulière de construire un objet menaçant qui interprète notre ressenti, lui-même modulable, contrôlable dans un temps plus long, par le jeu de l'insécurisation/sécurisation. Il y aura donc toujours une menace pour éclipser la précédente dans la société de contrôle. Ce qui compte, c'est le sentir menacé, que l'on rapporte le plus souvent au « sentiment » d'insécurité. Mais le sentiment d'insécurité n'existe pas, ce n'est pas un sentiment, à proprement parler. Il s'agit plutôt d'un schème discursif, qui suit les aléas de la sécurité, à travers ses heurts, ses tousseautements. Il désigne, non pas le contraire de la sécurité, mais son corrélat, sa face cachée lui permettant de fonctionner. La production discursive du sentiment d'insécurité est donc partie prenante du processus de sécurisation. L'insécurité est un effet de discours, une construction imaginaire qui laisse entrevoir un jeu de balancier révélant une tension constitutive et immanente au champ événementiel, tantôt dissimulée, rassurante et routinière, tantôt éclatante, inquiétante et déficitaire. Dans ce dernier cas, des événements « insécurisés » peuvent surgir dans notre réalité perceptive, parsemant l'actualité de « crises » soudaines, épisodiques. De là, les frissons intenses de l'insécurité nous aspirent encore plus loin dans le tourbillon sécuritaire, avec notre propre consentement, puisque nous avons l'impression que la sécurité nous fait défaut. Cette impression est « juste », mais elle renvoie à un effet que nous recueillons, et ne traduit « en rien une augmentation des menaces à l'époque contemporaine, [plutôt] une tentative d'insécurisation du quotidien par les professionnels de la sécurité et une montée en force des logiques d'action policière et militaire (Bigo, 1998, p. 41) ».

On comprend pourquoi la sécurisation ne peut s'élancer que dans un sens, celui de l'insécurisation. Autoreforçante, elle se régénère dans l'exception qui fera vaciller un régime de normalité dont elle n'a cessé de déplacer le centre de gravité, à mesure qu'apparaît l'insécurité qu'elle identifie. La sécurité n'empêche pas l'insécurité de se produire, mais l'encourage, ne visant qu'à jeter une lumière aveuglante sur l'éternel retour de l'évènement « insécurisé » qu'elle autorise à décrypter ainsi, par un procédé de grossissement sémiotique. En fait, l'énonciation sécuritaire n'est jamais achevée, ni pleinement fonctionnelle. Toujours déficitaire, elle ne s'illustre qu'à travers ses insuffisances, ses failles, ses coups d'arrêts. Précisément, elle semble pourtant trouver sa justification dans ce qu'elle ne réussira pas à contenir, puisque c'est à ce moment là que nous en redemandons. Le raté de la sécurité en renforce la préséance, la nécessité stratégique à nos yeux: c'est ainsi que la boucle est bouclée, que le désir change de direction. La sécurisation fait jouer des mouvements et des intensités qui traversent des contextes hétérogènes, connectés entre eux par un diagramme, une machine abstraite. Le processus de sécurisation fait alors « résonner » des éléments disparates éparpillés en pièces détachées dans le champ social et dans l'imaginaire collectif, dans le temps et dans l'espace. La caisse de résonance décrit le procès ondulatoire du diagramme sécuritaire.

Le diagramme repousse sans cesse le domaine d'action ouvert par les pratiques discursives de l'expertise sécuritaire. Dans la microphysique du quotidien, le sentiment d'insécurité mobilise l'affect. Il passe en chacun de nous, déclenche sans préavis des machines de signes qui nous plongent, à l'occasion, dans une atmosphère menaçante, inquiétante ou effrayante. Le « sentiment » d'insécurité, ressenti alors comme un manque, est fuyant et insaisissable, il crée un précédent à l'action politique. Il déborde toute représentation, toute causalité, mais imprime ses marques dans l'imaginaire, tout en se nourrissant d'un foisonnement d'idées, de fantasmes.

Étrangères les unes aux autres, des craintes prosaïques, quotidiennes, actuelles ou historiques peuvent également le composer, récupérées, produites, catalysées par les nappes sécuritaires. Ce qui compte, au niveau du diagramme, c'est d'en opérer la jonction, la mise en résonance. Mais, la sécurité s'affirme d'autant plus qu'elle menace de s'effondrer à tout moment si nous ne la nourrissons pas de nos terreurs intimes, la terreur n'étant « non pas simplement un phénomène émotionnel et psychologique, mais un phénomène physique, au sens de la science physique et de la cinétique [...]. La terreur est lié au vif, au vivant, et au vite, autorisé par la technique » (Virilio, 2010, p. 22). La sécurité se propose donc de gérer nos angoisses, c'est « une macro-politique de la société pour et par une micropolitique de l'insécurité » (Deleuze & Guattari, 1980, p. 263). En fait, le signifiant sécuritaire construit et identifie des objets circonscrits précisément à partir du moment où il parvient à interpréter un climat menaçant, une brume anxiogène qui en dépend. Il existe donc un ressort subjectif qui double la discursivité sécuritaire et lui permet de se tenir, de se régénérer.

S'il s'agit bien de « troubler et d'inquiéter la population pour mieux sécuriser » (Bigo, 1998, p. 23), les questions d'intentionnalité et de choix conscients restent entièrement ouvertes. En fait, une multiplicité d'intérêts sectoriels, de savoirs institutionnels, de mesures administratives, de manœuvres décisionnelles, de pratiques routinières, de d'habitudes, de désirs, de croyances, mais aussi de hasards et d'imprévus, se retrouvent immédiatement aspirés dans le tourbillon sécuritaire. La sécurisation ne tarde pas à devenir une vision du monde, une manière d'organiser la matérialité des relations et le réel social autour d'une méfiance diffuse et vaporeuse, déterminée par une gestion processuelle des peurs et des angoisses qui peuplent le quotidien. Apparaît alors un horizon inquiétant à partir duquel on interprète le réel en construisant le risque, en découpant la menace, en institutionnalisant la peur et en

proposant des mesures pour y remédier. Cette peur institutionnalisée trouve son aliment dans un consortium d'inquiétudes renouvelées et se précise dans des motifs discursifs, des concepts et des savoirs, puis replonge dans un monde d'indéterminations, débordant en cela de son contexte d'émergence:

Fear may be taken by institutional actors as information and become a filter by which organizations develop information about self and other. Just as individuals who are frightened tend to search for confirmation of their view of the threat and discount disconfirming evidence, organizations operating in a climate of fear may also do so (Crawford, 2014, p. 548).

### 2.3 Sécurité et effets de vérité

Le processus de sécurisation n'est pas simplement encouragé par les professionnels dont l'activité dépend de la production de la menace et les gouvernants en quête de succès électoral. On le retrouve aussi dans un savoir plus étendu, complexe et ramifié, puisqu'une partie du monde académique imagine ou symbolise le réel à travers le prisme sécuritaire. Qu'il nous suffise d'évoquer la discipline des relations internationales à titre d'exemple. Selon une croyance enracinée, la peur serait une donnée objective et structurante, la menace, une perspective inévitable, un fantôme omniprésent. Sans intervention régulatrice ou démonstration de puissance, les relations internationales tourneraient au vinaigre, au chaos et à l'anarchie. Il en résulte une certaine conception de la réalité: « Among scholars of world politics, fear has translated into a belief in the fact of insecurity » (Crawford, 2014, p. 122). Or, cette croyance est d'autant plus difficile à déloger de sa station dominante qu'elle nourrit la perception du personnel politique, tout en faisant écho, d'une certaine

manière, à l'habitus sécuritaire. Dans le paradigme dominant, un large appareillage conceptuel et théorique solidement implanté permet à l'hypothèse sécuritaire de survivre en tant que « marqueur et décrypteur de situation » (Bigo, 1998, p. 21). Il n'est donc pas étonnant que des « logiques de guerre froide » (Bigo, 1998, p. 21) puissent s'insinuer dans un champ social, même lorsque cette période est révolue. Mais, il ne faut pas simplement se méfier du jargon sécuritaire, le prendre avec des pincettes ne suffit pas, même dans une visée « critique ». Décrire la sécurité en relayant une terminologie qui paraît neutre « sécurise » une image du monde qui mériterait d'être questionnée, déconstruite, « désécurisée ». On parle de crise, de menace, de lutte, d'insécurité ou de risque, mais ce langage n'est pas neutre ni objectif, il renvoie à un réseau touffu, un nexus de pratiques, de jeux de vérités, d'idées, de fantasmes, de croyances, de calculs, de schémas, de perceptions imaginées, etc. Plus encore, il est possible que les études critiques de sécurité renforce l'emprise du diagramme sécuritaire. A tout moment, elles risquent d'objectiver un monde menaçant, ne laissant plus aucune place à un décentrement du point de vue, une vision alternative qui pourrait s'extraire de l'inertie de cette vérité inamovible. En outre, les professionnels de la sécurité n'évoluent pas dans un milieu clos. Ils sont non seulement renseignés sur la critique qui les visent, mais peuvent s'en servir pour « humaniser » leur discours, s'appropriier des concepts, complexifier leurs modèles théoriques, affiner leurs analyses, etc.

On ne prétend pas, bien entendu, échapper à ce détournement opportun. Mais, peut-être convient-il de revenir à l'idée même de sécurité pour en dénuder la clinquante circularité. L'idée de sécurité, en tant que concept philosophique, révèle un jeu d'inquiétudes dissimulées et d'assurances promises, nous enchaînant à un manque à être, un « besoin » de sécurité. Si nous manquons de sécurité, c'est donc parce qu'elle ne peut jamais être définitive, ni entièrement garantie: l'état de tranquillité ne fait

qu'indiquer son caractère inachevé, il révèle son point de rebroussement, sa limite. En effet, impossible de garantir la sécurité sans imaginer ce qui la met en faillite, sans identifier, circonscrire, définir un tel objet. Comment dire la sécurité sans savoir avec précision ce qui la menace et l'empêcherait de s'exercer? La sécurité nous endette, par rapport à l'insécurité qu'elle « discursive », même et surtout en des lieux sans cesse déplacés, des thématiques inédites, des objets à venir, des interprétations étirées à l'infini. De cette manière, nous faisons l'expérience renouvelée d'une insécurité probante qui dissimule le jeu subtil de la sécurité. On feint de revivre la fraîcheur d'une faillite inévitable, dans l'éclat d'une crise à la fois imprévisible, mais néanmoins tant attendue, si bien préparée. Nous demandons à la sécurité de nous rassurer, mais c'est pour mieux nous inquiéter. La sécurité dévore la chair de nos angoisses pour se maintenir en place, gérer notre agonie, puis nous faire tendre vers la prochaine catastrophe, réelle ou supposée, que seules des mesures d'urgence pourront soulager.

En coulisse, dans sa mécanique imperceptible, l'horlogerie sécuritaire reste bloquée sur l'imminence de la menace, toujours sur le point de cristalliser dans le réel. Mais qui sème le vent, récolte le tempo. La temporalité de l'exception fouette le temps vécu, puis nous insuffle le charme discret du péril et de l'urgence et la douce certitude du pire. Ainsi, la contrainte sécuritaire verrouille l'action, après nous avoir dicté l'urgence de la décision exceptionnelle. Ainsi, des « formes particulières de savoirs institutionnels structurent un réseau de significations à résonance sécuritaire permettant à certaines pratiques d'exception de devenir aux yeux de la population des « solutions » à un problème donné » (Bigo, 1998, p. 32). L'exception domine les rouages mouvants de la « normalité » sécuritaire, sans cesse déplacée. Cette routinisation de l'exceptionnel lui permet également de se régénérer à travers la désignation de nouvelles menaces, de nouveaux objets à « sécuriser », de nouvelles

craintes à « atmosphériser ». On en arrive donc, littéralement, à la production d'un climat angoissant qui nous enveloppe de son lot d'inquiétudes anonymes: « Fear may become a self-sustaining climate, almost independent of its initial trigger, and difficult to dislodge even in the face of evidence that the threat has diminished » (Crawford, 2014, p. 548). C'est l'inertie du miasme sécuritaire qui favorise la production discursive de nouveaux objets menaçants, adaptés au contexte changeant, aux fluctuations actuelles. Deleuze et Guattari évoquent une formation de l'inconscient, un « complexe » militaire et industriel<sup>2</sup> qui, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, aurait pris la paix pour objet, autour d'une « nouvelle conception de la sécurité comme guerre matérialisée, comme insécurité organisée ou catastrophe programmée, distribuée, molécularisée » (Deleuze & Guattari, p. 584). Ce complexe inconscient n'a « plus besoin d'un ennemi qualifié [mais s'exerce] contre « l'ennemi quelconque », intérieur ou extérieur (individu, groupe, classe, peuple, évènement, monde) » (Deleuze & Guattari, p. 584) précisément parce qu'il produit un surplus énergétique: l'inertie cinétique d'une terreur en mouvement<sup>3</sup>. C'est pourquoi

---

<sup>2</sup> L'usage de cette expression risque de donner lieu à des malentendus, si bien qu'il apparaît nécessaire de préciser ce que l'on entend par « complexe militaro-industriel ». Paul Virilio, interrogé à ce sujet, dit que ce complexe gagne de l'importance avec la bombe nucléaire car il s'empare de la science et lui insuffle une direction tragique et effrayante, en rendant techniquement possible des catastrophes d'autodestruction. Cette extraordinaire puissance de destruction totale et définitive a de quoi inquiéter, et l'on pourrait penser que le sentir menacé, la terreur et la méfiance sont aussi les contre-produits de cette possibilité d'anéantissement de l'humanité par elle-même. C'est pourquoi, la quête phallique de la possession nucléaire, pendant la Guerre Froide, avait bien peu de chances d'organiser la « sécurité » mondiale autrement que par le déploiement d'une insécurité envahissante et permanente.

<sup>3</sup> L'inertie de ce complexe militaro-industriel, selon Paul Virilio, doit être mis en lien avec notre incapacité à penser la vitesse articulée à l'espace. Il évoque notamment une rencontre manquée entre Einstein et Bergson qui ne se s'entendent pas en 1922 sur la question du temps. Cette courbure de l'espace-temps, qui n'a pas été pensée, nous en connaissons bien les effets dévastateurs: « grâce à la vitesse absolue des ondes, on peut ressentir dans tous les endroits du monde le même sentiment de terreur, au même moment » (Virilio, 2010, p. 30).

il tire de nouvelles combinaisons, cherchant à produire de nouveaux objets menaçants. Il ne reste donc plus qu'à désigner l'immigration comme l'un d'entre eux.

#### 2.4. Immigration et sécurité

L'immigration devient un problème de sécurité dans un contexte de reconversion stratégique, « elle est construite comme telle par les professionnels de la gestion de la menace » (Bigo, 1998, p. 30). Dans la sphère discursive, il semblerait que les énoncés gagnent en consistance dès le lendemain de la Guerre Froide, aussi bien en Europe qu'ailleurs. L'antagonisme Est-Ouest dévolu, l'organisation de la sécurité mondiale ruisselle, se réoriente stratégiquement, *désignant* de nouvelles menaces dans son immanence torrentueuse. Dans ce mouvement même, on voit se dessiner une restructuration de l'« espace discursif intégrant la construction sociale des menaces et des inquiétudes les plus diverses sous la dénomination de problèmes d'immigration » (Bigo, 1998, p. 30). Si le thème de l'immigration s'est facilement imposé comme substitut de circonstance, comme nouvel « objet » menaçant, c'est donc aussi parce qu'il est parvenu à faire fonctionner ensemble tout un « non-dit » qui relativise, tout en le renforçant, le « speech act » des acteurs de la sécurité<sup>4</sup>. On ne s'en tiendra donc pas aux « professionnels de la menace ». Cela dit, le « prisme de la sécurité » désigne bien une grille de lecture façonnée par « certains hommes politiques, par les polices et certains services sociaux, [mais aussi] par nombre de journalistes et une fraction de

---

<sup>4</sup> Les terreurs intimes, les fantasmes réificatoires, la haine et la méfiance de l'autre n'ont pas attendu la discursivité sécuritaire pour s'emparer de pans entiers de l'imaginaire collectif. Il s'agit pas de les rapporter à un épisode précis, mais de les inscrire dans un mouvement beaucoup plus large et complexe.

l'opinion publique » (Bigo, 1998, p. 13). Les trois faces du « prisme » se recoupent dans un même faisceau qui raccroche le thème de l'immigration à celui de la sécurité, en passant par la criminalité. Ce lien n'a rien d'évident. La rencontre de ces trois abstractions, dans tout ce qu'elles peuvent signifier ou représenter, n'est pas anodine. Elle fait intervenir tout un travail de taupe, une gestion processuelle de l'angoisse collective qui révèle une « mobilisation du discours politique et des pratiques des agences de sécurité à travers l'argument du péril et de l'urgence » (Bigo, 1998, p. 26). En souterrain, le processus de sécurisation navigue entre les différentes situations, crée du sens, impose une grille interprétative, un rythme sémiotique, une cadence décisionnelle, un échafaudage institutionnel, ainsi qu'une « vérité » de la situation. La sécurisation révèle les contours flous d'une « gouvernementalité par l'inquiétude » (Bigo, 1998), soit une ligne de force passant par un réseau polymorphe et insaisissable tendu vers le déploiement croissant et omniprésent de technologies de surveillance, de logiques de suspicion, de procédures, de techniques et de savoirs, tous engagés dans la production d'évènements « insécurisés ». L'insécurisation de l'immigration s'articule autour d'une « focale attisant les compétitions et justifiant les convergences des missions des policiers, des militaires, des douaniers [et] des services de renseignements » (Bigo, 1998, p. 24). Dans ces conditions, les experts de la sécurité se bousculent au portillon pour instituer une « vérité des chiffres » en faisant parler des « données statistiques partielles et constituées de manière problématique » (Bigo, 1998, p. 21). Sous le prisme de la sécurité, la réalité sociale devient alors un ensemble de risques marqué par une coloration uniforme et menaçante qui se dégage de l'inertie de ces pratiques discursives. A partir de là,

le processus de sécurisation envahit les différents discours, qu'ils soient humanitaires ou immédiatement sécuritaires [...]. Il crée une « formation discursive » diversifiée où se retrouvent de multiples prises de positions fortement divergentes sur les implications de l'immigration en terme de

sécurité mais acceptant toutes l'idée d'un lien. C'est pourquoi les hommes politiques, les policiers et les militaires partagent tous une certaine approche quant à l'urgence de la question de l'insécurité et quant à ses causes présumées mais ils en prennent d'autant moins conscience qu'ils se divisent sur l'organisation de la lutte (Bigo, 1998, p. 27).

## 2.5 Insécurités frontalières

En raison de cette montée en force des logiques policères et militaires, les frontières extérieures, aux portes de l'Europe, se sont transformées. Ce ne sont plus des lignes de démarcation physique entre un intérieur et un extérieur, mais des frontières mobiles, intelligentes, offensives. Dans un élan asymptotique, elles tentent de se coller aux mouvements migratoires en train de se faire, avant que le sol européen ne puisse être atteint, « faisant [alors] reculer les frontières au plus près des zones de départ des candidats au voyage » (Rodier, 2010, p.9). C'est dans cette visée que *Frontex*, « l'agence tout risque » (Rodier, 2010) mène des opérations de « surveillance » maritimes, qui sont de plutôt de véritables interventions militaires<sup>5</sup> ayant pour but de dresser un mur en Méditerranée, tout en piétinant le droit international, le non-refoulement (Rodier, 2010, p. 10), ainsi qu'un certain nombre de principes juridiques<sup>6</sup>. En satisfaisant à une sorte de logique préemptive, les voyageurs

---

<sup>5</sup> On ne retrouve pas simplement cet aspect dans le jargon qui est utilisé (Opération Minerva, Poséidon, etc), mais aussi dans l'ampleur des moyens utilisés pour « sécuriser » les routes migratoires. Claire Rodier évoque par exemple « l'opération Poséidon, impliquant 21 États membres dès 2009, avec 20 types différents de navires patrouillant dans la mer Égée, assistés de 6 avions et 4 hélicoptères. Frontex a également déployé plus de 100 interprètes et experts pour aider les autorités locales dans la tâche d'identification des personnes interceptées» (Rodier, 2010, p. 10).

<sup>6</sup> Quel problème pénal soulève ce type d'intervention? Celui d'établir les faits avant qu'ils ne se produisent et d'anticiper l'acte de transgression en le resserant dans un bourgeonnement furtif, déterminé par l'image d'un horizon menaçant plaqué sur les entours de la frontière. Le

sont interceptés, criminalisés avant même qu'ils ne puissent fouler le sol européen, ouvrant la voie à des détentions arbitraires, dans des conditions dégradantes. Cette mobilité de la frontière extérieure est pétrifiante, immobilisante pour les « enfermés dehors » qui tentent de la franchir. Invisibilisés, ils sont plongés dans l'incertitude de l'attente d'une décision sur leur sort, tenus à l'écart de la société<sup>7</sup>. Ainsi, même des personnes qui *pourraient* se voir accorder le statut de « réfugié » subissent cette état de fait, alors qu'elles ne disposent pas d'autres moyens que de recourir à la traversée irrégulière pour demander l'octroi d'une protection internationale, en l'absence de voie légale (Tissier-Raffin, 2015, p. 8). Si cette protection est « garantie » par la convention de Genève, encore faut-il pouvoir accéder physiquement au territoire européen, avec tous les risques et les périls que cela comporte<sup>8</sup>. Cette violence de la frontière, qui ne dit pas son nom, interpelle d'autant moins l'opinion publique qu'une logique de guerre continue de s'insinuer dans notre compréhension de la situation, par exemple, « la terminologie utilisée, comme l'inventaire des équipements de Frontex, renforcent l'image d'une armée prête à porter l'assaut contre un ennemi aux portes » (Rodier, 2010, p. 10).

---

« flagrant délit » ne peut même plus être discuté, contesté, puisque la préemption instaure une vérité du crime produite par l'accusation qui se charge elle-même de la poursuite, avant même que la transgression n'ait véritablement lieu. On laissera aux juristes le soin de s'occuper d'un tel problème.

<sup>7</sup> Il n'y a pas d'harmonisation en matière de détention, et comme le remarque Olivier Clochard, « Au-delà de la diversité des dispositifs d'enfermement pour les étrangers en situation « irrégulière », on constate que les autorités ont recours à une multitude d'autres lieux qui ne figurent pas dans les listes officielles des centres de détention administrative lorsqu'elles existent ». (Clochard, 2014, p. 16)

<sup>8</sup> En résulte une situation où même les engagements en matière de droit international, tel que le principe de non-refoulement, sont clairement inopérants, à moins d'admettre qu'ils ont été piétinés par les dispositifs sécuritaires.

La gestion des frontières extérieures révèle une *logique préemptive*, dessinant les contours d'une société pré-crime, comme celle qui est évoquée dans *Minority Report*. Il s'agit de modifier le cours des choses en intervenant avant que l'évènement ne se produise, dans une sorte de sorte de faux-présent aux allures de futur antérieur. Comme l'évènement (dans notre cas, le franchissement de la frontière) était sur le point de se produire, cette perception oriente nerveusement le mouvement de la frontière déterritorialisée, incarnée par *Frontex*, l'agence européenne aux mandats sans cesse élargis depuis sa création en 2005, dotée d'une « capacité d'intervention rapide » (selon le jargon officiel). Mais, cette situation est pernicieuse, les passeurs étant encouragés à recourir à des routes toujours plus périlleuses, contre vents et marées, puisqu'il s'agit, pour eux, de ne pas se faire repérer, de passer inaperçu sur des embarcations fragiles qui doivent effectuer la traversée dans le temps le plus court possible. Il n'est donc pas si étonnant que des vies disparaissent si facilement, que la Méditerranée devienne un sanctuaire, une ultime frontière qui précipite la mort de ceux qui tentent son franchissement. Dans ces conditions, la traversée revêt des allures de chasse à l'homme, avec tout le stress, l'inquiétude, le malaise, le danger que cela peut induire, des deux côtés de la frontière. Le ressort de la sécurisation, on le rencontre aussi au moment de la traversée. Un climat singulier enveloppe aussi bien les acteurs impliqués dans la gestion des frontières extérieures que les voyageurs qui entament cette mésaventure. Les premiers cherchent à produire une « menace », sachant bien que la situation échappe à leur contrôle, puisque des embarcadères furtives et acharnées déjouent leur vigilance. Les seconds craignent d'être interceptés, tout en n'étant même pas assurés de survivre à leur périple... Le discours officiel, de son côté, attribue les décès à la nature « clandestine » de l'immigration, pour se décharger de toute responsabilité. Mais, derrière cette posture, il s'agit de serrer la boucle sécuritaire en déployant encore et toujours plus de moyens pour « lutter contre les filières criminelles internationales de trafic de migrants et de traite des êtres

humains, et de mieux informer les populations menacées pour éviter les drames qui peuvent survenir notamment en mer» (UE, 2008). Comble du cynisme, l'Union européenne présente son bras armé (Frontex) sous un visage humanitaire:

Les migrants et les réfugiés qui tentent de rejoindre l'Europe entreprennent des voyages au péril de leur vie, et les passeurs recourant à des stratégies de plus en plus dangereuses pour leur faire traverser la Méditerranée. Depuis 2015, plus de 6000 personnes ont perdu la vie en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe. L'UE a lancé 3 opérations en Méditerranée pour sauver les migrants en danger et pour lutter contre le trafic de migrants. Depuis 2016, plus de 450 000 vies ont été sauvées grâce à ces efforts (Conseil de l'Europe, 2018)

À lire de telles phrases, on serait presque amenés à penser que l'insécurisation de l'immigration a pour objectif principal le sauvetage des voyageurs et que le danger qu'ils rencontrent n'a absolument rien à voir avec la militarisation de la frontière et les techniques déployées pour intervenir sur ses entours. Un peu plus loin, sur le site du Conseil de l'Europe, on peut lire des choses encore plus étranges:

Les patrouilles effectuées en Méditerranée dans le cadre des opérations de l'UE ont pour objectif de:

- sécuriser les frontières de l'UE
- traquer les passeurs
- sauver les migrants en danger

Depuis 2015, plus de 450 000 personnes ont été sauvées en Méditerranée grâce à ces opérations (Conseil de l'Europe, 2018).

Si cette formulation nous interpelle, c'est en raison de la juxtaposition des mots « sécuriser » « traquer » et « sauver ». Autant dire qu'il faut faire preuve d'une certaine « ouverture » d'esprit pour concilier ces tâches, dont l'enchevêtrement révèle parfaitement l'interpénétration des discours humanitaires et des logiques de guerre dans le processus de sécurisation. Traquer les méchants passeurs, sauver les gentils

migrants en danger, voilà ce que l'Europe semble nous communiquer, en « oubliant » de préciser que ceux-ci seront criminalisés pendant l'opération de « sauvetage » et détenus arbitrairement, le cas échéant. Pour les gardes-frontières, les officiers en poste en Méditerranée, il n'est pas forcément évident de savoir sur quel pied danser. Il arrive que la fiction nous offre un éclairage nouveau, mais surtout essentiel pour saisir une réalité dont la compréhension exige un brin d'imagination. Dans un roman plus vrai que nature, Laurent Gaudé illustre assez bien ce couplage du volet « humanitaire » avec la dimension « sécuritaire » :

Quel étrange métier... Nous sauvons des vies. Nous partons à la recherche d'hommes perdus qui se noieraient sans notre aide ou crèveraient de faim, des hommes qui nous espèrent de toute la force de leur vie et dès que nous les trouvons, chacun se regarde avec crainte. Ni embrassade, ni joie d'avoir été plus rapide que la mer. Nous cherchons des hommes sur les flots et dès que nous les trouvons, nous redevenons des policiers sévères. Aux arrêts. C'est cela qu'ils attendent. Que je les mette aux arrêts... (Gaudé, 2006)

Derrière le « sauvetage » se cache un aller simple vers le centre de détention, invisible non-lieu aménagé dans un nul part, tenu à l'écart de la société. Le voyage s'y arrête net, figé dans le marbre du contrôlat frontalier, pour une durée indéterminée. S'ouvre alors un espace-temps singulier dans lequel même les rêves ont été incarcérés. Le centre de détention n'est pas un milieu d'enfermement classique, au sens disciplinaire du terme. Il ne s'agit pas de mouler une âme, de dresser un corps ou de façonner une conduite, mais d'emmurer un destin. Impossible de savoir précisément *quand*, ni même *si* on en sortira. Dans le jargon officiel, on parle de « rétention administrative » mais cela veut dire détention préventive, ou bien arbitraire, selon le crédit, la valeur que l'on porte à la légitimité d'une telle pratique. On s'accordera néanmoins sur le fait que l'enfermement y précède la condamnation, ou plutôt, fait office de condamnation et de jugement avant l'heure. La suite des événements ne

dépend plus que d'un numéro de « cas » placé dans la file d'attente d'une décision à venir, comme s'il fallait se préparer à un procès qui n'a jamais vraiment eu lieu. La frontière prend corps avec le sort des voyageurs interceptés, dans une « immobilité pétrifiante » qui gèle le temps vécu. Paradoxalement, la décision de « justice » libère, elle fait fondre la situation d'enfermement. Dans le meilleur des mondes, une protection internationale, un statut de réfugié, bref un laissez-passer pourrait être accordé, mais il faut prendre son mal en patience. C'est que, le temps de traitement de la demande, équivalent à la durée d'enfermement, a de grandes chances de s'étaler sur plusieurs mois, en grignotant quelques années au passage<sup>9</sup>. Si encore il ne fallait qu'attendre, ce serait trop simple. Il faut aussi prouver que l'on est « persécuté » dans son pays d'origine, et le récit doit être suffisamment convaincant, sachant que le voyage a pu être mouvementé et que l'accueil que l'on nous a réservé, pour le moment, c'est la prison. Quelles forces faut-il mobiliser pour convaincre des officiers à « l'écoute » méfiante et « sécuritaire » d'une personne condamnée avant l'heure, considérée comme criminelle dans sa demande<sup>10</sup>? L'issue redoutée, c'est surtout la déportation *manu militari*, après avoir été cueilli par un navire de guerre, accueilli par un enfermement arbitraire et marqué du sceau de la biométrie. A ce moment-là, on comprend mieux pourquoi les « enfermés dehors » dont le crime aura été de briser la vie pour essayer de la savourer, ont peu de raisons substantielles de se réjouir de

---

<sup>9</sup> “This momentary suspension of the legal system is considered essential because it serves the greater purpose of maintaining law and order when a society is under extreme threat [...] The result is a legal limbo and humanitarian crisis that forces some asylum seekers to spend months and sometimes years interned in a remote detention centre before their cases are resolved (Bleiker, 2012, p. 315).

<sup>10</sup> L'interprétation du texte juridique fait surgir un autre problème. Qui peut déterminer ce qui est recevable comme récit servant à justifier la « mise en danger » et la « persécution » subie dans son pays d'origine, la personne qui s'en réclame, ou bien celle qui se charge d'évaluer « objectivement » la véracité de son témoignage, la légitimité de sa demande? La persécution est-elle du côté de la personne qui l'a vécue, ou de celle qui l'interroge?

l'arrivée glaçante de la frontière gardée, douche froide que l'on ose à peine imaginer. Immense déception que de n'avoir même pas effleuré les côtes européennes, la fragile promesse d'une vie sucrée – si illusoire soit-elle – puis être aussitôt renvoyé à la case départ, en passant par la case prison. Tout cela parce qu'on a voyagé sans un bout de papier. Or, de quelle alternative les « clandestins » disposent-ils réellement, sinon de recourir à des passeurs ou de s'abandonner à leur sort? Personne ne fait le « choix » de la clandestinité, sinon les pouvoirs qui l'imposent. Elle n'est rien de moins, rien de plus qu'une condition imposée par les restrictions administratives à la liberté de mouvement dont peut se prévaloir une poignée de privilégiés qui se balade à sa guise sur la mappemonde<sup>11</sup>.

On se plaint à relayer l'image si trompeuse d'une immigration « illégale », donnée et déjà là, préexistante, et surtout, engagée dans une relation de contradiction avec une immigration qui serait, de par sa dimension légale, la seule acceptable. Il nous paraîtrait plus juste de parler d'une immigration « illégalisée », tant celle-ci ne le devient qu'après l'activation de certains pouvoirs, à commencer par ceux qui sont plantés dans le langage qu'on utilise. Le problème n'est même pas celui du « durcissement » des frontières, mais du couperet de la sentence frontalière, qui ne sectionne pas tous les destins de la même manière<sup>12</sup>. La « criminalité » ne devient

---

<sup>11</sup> On ne peut pas dire que les frontières se soient fermées pour tout le monde, ce n'est pas le cas. Le monde-frontière n'est ni ouvert, ni fermé. La frontière est un compte-goutte, un processus de sélection. La vérité est que, nous vivons dans un monde sans frontières que certains privilégiés peuvent savourer, mais pas le reste. Ce reste là, assigné à résidence, ne peut embrasser cette même liberté de mouvement lorsqu'il le désire. D'ailleurs, cette immobilité ne concerne pas uniquement ceux qui tentent de rejoindre « l'Eldorado » européen, mais aussi tous ceux qui ne disposent pas des moyens matériels pour entreprendre un quelconque voyage.

<sup>12</sup> Même les statuts juridiques et les procédures administratives sont des frontières, sournoises et aiguës, des anneaux concentriques avec leurs rites de passages au niveau « supérieur », niveau plus ou moins proche de l'idéal d'une condition pleine, mais qui ne la touche jamais.

cause immanente, justification si l'on veut, qu'en effectuant le resserrage des mailles sécuritaires. En un mot, rétroactivement<sup>13</sup>. Cette distorsion nous ferait presque oublier que les passeports « ont été inventés après la première guerre mondiale [et qu'auparavant] l'Europe occidentale formait un espace ouvert aux déplacements transfrontaliers » (Akoka, Carlier, Coussemaker, 2017, p. 78). On aurait pu faire « commencer » la sécurisation des frontières à cette période-là, mais il s'agit surtout de remarquer que la « libre circulation n'est pas l'utopie insensée qu'on raconte: elle a, d'une certaine manière, déjà existé et n'a pris fin qu'il y a cent ans. Elle existe encore aujourd'hui, mais seulement pour une partie de la planète » (*Ibid*, p. 78).

## 2.6. Faire le mur, le construire, le franchir

La frontière extérieure n'est qu'un appel à la transgression pour un désir qui la traverse et s'élance au-delà. Pour le processus de sécurisation, il apparaît nécessaire que le mur Méditerranée reste franchissable, mais qu'il le soit le moins possible<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Il n'est pas honnête d'affirmer qu'une lutte contre la clandestinité et les réseaux criminels motive, en amont, les frontières à se refermer, comme le soutiennent les instances dirigeantes, comme le signifie le régime sécuritaire. C'est l'inverse qui a lieu, la clandestinité surgissant comme « problème » criminel dans le mouvement même de la frontière qui se referme sur le sort de ces indésirables, pas avant.

<sup>14</sup> Si on se place à la pointe processuelle de la sécurisation, il se pourrait qu'il s'agisse moins de faire disparaître la clandestinité, de l'enrayer définitivement, que de s'assurer qu'elle continue d'exister, mais réprimandée. La clandestinité ne comble pas les attentes de la sécurité, mais doit les excéder, les repousser pour que la sécurisation continue. Ceci n'est pas un paradoxe, mais ce que la « doxa » sécuritaire vise, la flèche tournée vers l'évènement « insécurisé », l'acte de transgression en ligne de mire.

« Faire le mur », c'est aussi bien le construire que le franchir, comme le suggère l'expression. En tout temps, les deux significations coexistent sur un même champ de bataille, se vouant une lutte interminable et acharnée, sans vainqueur possible. S'il n'y a jamais eu autant de murs qu'à notre époque, les possibilités de franchissement n'en ont pas moins disparues, constamment réinventées au prix du danger de la traversée. Au bout du corridor frontalier, la porte est étiquetée « vie » ou « mort » sans même que l'on soit assuré de détenir la bonne clé. Claire Rodier parle d'un effet « ping-pong », selon lequel les exilés sautent d'un itinéraire à l'autre en faisant tressaillir les lignes de leur destin, à mesure que « Frontex croise et complexifie les routes migratoires, allonge la durée du voyage, en augmente les coûts et les périls » (Rodier, 2010, p. 10). La frontière mouvante joue au chat et à la souris avec des ombres furtives qui se faufilent entre les mailles de son filet. C'est pourquoi « l'intensification des contrôles a un effet seulement sur le tracé des routes migratoires, les flux ne diminuant pas » (Cebrian & Charef, 2009, p. 113). La porosité microscopique de la muraille européenne, faillible et nécessaire au fonctionnement métastable du processus de sécurisation, se révèle à double tranchant. En même temps que s'évapore le mirage théorique d'une « forteresse » impénétrable, le mythe d'une Europe « passoire » remonte à la surface. Ce n'est plus le jeu du chat et de la souris, mais du chien qui se mord la queue: la discoursivité sécuritaire ravale ses propres sécrétions indigestes pour mieux les recracher ensuite. Ainsi, la mise en défaut des frontières extérieures pourra servir de prétexte aux forces réactionnaires et aux experts de la sécurité pour agiter le spectre d'une « pression » ou d'une « menace » migratoire, accrochant au passage les doutes, les craintes, les angoisses des populations européennes... En cela, la situation qui se déroule aux portes de l'Europe reste difficilement séparable de ce qui transpire des sociétés « d'accueil » et les rend, très

précisément, de moins en moins accueillantes, y compris pour celles et ceux qui s'y trouvent déjà<sup>15</sup>. Cela a été dit et répété maintes fois, mais il n'est pas inutile de repatir de là. Environ 3% de la population mondiale, soit une infime partie, ne réside pas dans son pays d'origine, selon les statistiques officielles. Cela ne concerne pas l'Europe, mais l'ensemble de la planète. Évidemment, les personnes « non enregistrées » n'y figurent pas. Même en doublant, en triplant, en quadruplant cette proportion, on reste toujours très loin du prétendu raz de marée que nous décrivent les histrions de la sécurité et que nous fait souvent miroiter l'imagerie mass-médiatique (bateaux pleins à craquer, foules anonymes, etc). Mais, c'est pourtant ce fantasme, cette crainte illusoire d'une invasion étrangère qui hante l'imaginaire collectif et permet à l'argumentaire sécuritaire de se hisser en position de force symbolique, en continuant de représenter l'immigration comme menace. Le speech act des acteurs de la sécurité ne s'autorise pas de lui-même, mais repose aussi sur l'intensification de données « affectosphériques ». On quitte ici les rivages de la sécurité pour se rendre sur un continent mouvant, celui des petites peurs du quotidien, prosaïques et hétérogènes, en tant qu'elles sont interprétées, récupérées et suturées par le discours sécuritaire.

---

<sup>15</sup> La subjectivité collective recueille les effets néfastes de l'extraversion sécuritaire et de la prolifération des affects de méfiance qui se propagent transversalement dans l'inconscient, en imprégnant des domaines tout aussi hétérogènes que la routine policière, les interactions quotidiennes, les rapports interindividuels, le décryptage médiatique des événements, les procédures administratives, les savoirs institutionnels, les relations de voisinage, etc. Le jeu de la sécurité potentialise les comportements agressifs, les attitudes de repli et les postures de crispation, faisant le lit des structures réactionnaires les plus créatives, tout en cisillant l'être ensemble de long en large. Ce ne sont pas *uniquement* les personnes directement visées par les dispositions sécuritaires qui font les frais d'une telle situation, car la sécurité, c'est aussi une atmosphère, une modulation de l'affect qui tend à décolorer les rapports interindividuels et la vie collective.

## 2.7 Gérer les angoisses processuelles?

Si nous devons nous attarder un peu plus sur un aspect, il nous faudrait remarquer que le jeu de la sécurité «s'articule sur les peurs de perte de contrôle du monde politique [...] ainsi que les inquiétudes de certains citoyens qui se sentent mis à l'écart (Bigo, 1998, p. 13)». En cela, le thème de l'immigration est un « catchword »<sup>16</sup>. Pour le faire fonctionner en tant que tel, il suffit parfois d'un rien:

une phrase, même allusive, ou simplement quelques mots rappelant les transformations de l'opinion publique, les craintes qui s'expriment ou l'anxiété de la population face à des migrations croissantes... suffisent à produire cette imputation causale et à suggérer le schéma qui, tout à la fois, explique et justifie les politiques publiques dans ce domaine (Valluy, 2008, p. 94).

A partir de là, les relations de signifiante peuvent difficilement ne pas s'accrocher à des compréhensions hypostasiées, associant plus ou moins explicitement l'immigration à l'insécurité, la criminalité, ou simplement en la considérant comme un

---

<sup>16</sup> « Le terme d'immigration, comme catchword, renvoie d'ailleurs, selon les contextes, à des populations très différentes. L'encapsulément sémantique peut aller d'une population juridiquement précise (étrangers délinquants, ou étrangers en situation irrégulière...) jusqu'à une forme de racisme généralisé (les arabes d'ici et d'ailleurs) voire même jusqu'à une peur de tout changement (les jeunes, la ville, la globalisation...). Il agrège en une même catégorie les peurs françaises sur les Algériens et les peurs allemandes sur les Kurdes, les peurs du chômage, de l'insécurité urbaine, de la dénatalité... Et par système de connotation on désigne selon les cas comme immigrés, voire même comme nouveaux barbares ou jeunes incivils, des étrangers en situation irrégulière, des jeunes issus de l'immigration n'ayant jamais vécu ailleurs que dans leur pays, des pratiquants de l'islam qu'ils soient ou non zélés... les différences réelles s'abolissant dans la dénotation d'une immigration qui serait le vecteur, la cause (ou même la victime) de ces menaces dites nouvelles (Bigo, 1998, p. 27)

problème technique à la recherche de sa solution<sup>17</sup>. Au cœur de cette inertie processuelle, les médias de masse s'insèrent dans un tressage de fils inconscients, nouant la prise de décision des dirigeants, les intérêts sectoriels des acteurs de la sécurité et les sursauts de l'opinion<sup>18</sup>. En vérité, les élus locaux, nationaux ou européens n'ont pas vraiment de prise sur les mouvements transfrontaliers. En revanche, le sentir menacé, le sentiment d'insécurité reste un moyen d'action privilégié, une prise considérable pour les pouvoirs constitués<sup>19</sup>. De cette manière, il s'agit de donner « aux citoyens le sentiment (qu'ils désirent et qui les satisfait) d'avoir voulu les actes du gouvernement, d'en être responsables, d'être engagés à les défendre et à les faire réussir » (Ellul, 1962, p. 147). Or, quand la crainte et la méfiance « éclairent » les choix collectifs, les possibilités d'adhésion sont d'autant plus fortes

---

<sup>17</sup> Il n'est, bien entendu, pas question de plan machiavélique, ni même de complot, bien qu'il faille souligner l'imbrication de manœuvres technico-stratégiques complexes qui *raccordent* les pratiques des agences de sécurité aux quêtes électorales du monde politique, et se mêlent, de surcroît, à l'intensification processuelle des angoisses individuelles et collectives (qui ne sont pas liées directement à une crainte de l'immigration, mais peuvent l'être, et surtout, le devenir). On ne citera que quelques exemples pour illustrer cet entrelacement complexe: l'environnement opératoire des agences de sécurité qui « cherchent » la menace (police, douanes, technologies de surveillance, analyses de risque, industries de pointe et d'armement, services de renseignement, etc), la quête de profit des industriels qui développent sans cesse de nouvelles technologies de surveillance, de contrôle et d'identification appelant à des débouchés, des mises en pratique, mais aussi les rituels électoraux et les jeux médiatico-politiques qui se nourrissent activement de l'imagerie sécuritaire.

<sup>18</sup> Anthony Messina évoque l'image d'une « courroie de transmission » pour décrire cet enchevêtrement, ou les médias sont des « key intermediaries in the securitization process [that provide] a communication transmission belt between securitizing agents and their target audience » (Messina, 2014, p. 543).

<sup>19</sup> Alors que les alternatives et les choix de société ne constituent pas de matières à options envisageables pour les pouvoirs constitués, les mécanismes décisionnels et les préoccupations actuelles se résument à une gestion minimaliste de l'immédiateté, pilotée par les aléas du marketing politique. On pourrait penser que le ressort subjectif, à travers la saisie des angoisses processuelles qui transpirent de l'inconscient collectif, de l'imaginaire politique, mais aussi de l'environnement stratégique des acteurs de la sécurité, apparaît d'autant plus exploitable que les bénéfices électoraux sont conséquents, étant dit que la dynamique médiatique tend à amplifier tout ce qui provoque l'affect.

que l'opinion s'engouffre aveuglement dans les décisions techniques du gouvernement qui paraissent répondre à une problématique réelle, alors que « la seule réalité, c'est que l'on propose au peuple quelque chose et qu'il y adhère » (Ellul, 1962, p. 149). Tant le mécanisme décisionnel que le jeu médiatique se nourrissent – un peu partout en Europe et ailleurs – d'une vision réifiée de l'immigration qui sert à recréer un précédent à l'action politique: « A pressure to « act » will thus be created and the interaction between public opinion, mass media and decision makers will be such that [...] only the discourse that will be better able to respond to public fears and preserve the unity of the community will become hegemonic » (Buonfino, 2004, p. 29). Le pouvoir d'envoûtement d'un tel discours tient à ce qu'il saisit au vol les craintes poussiéreuses et autres inquiétudes radioactives, nourrissant l'imaginaire phobique nécessaire à l'existence matérielle d'une « micropolitique de l'insécurité » et réveillant au passage les sensibilités racistes et xénophobes<sup>20</sup>. On pourrait penser que le personnel politique – les dirigeants et les élus, locaux, nationaux ou européens – s'accroche, comme à une bouée de survie, aux mythes de la souveraineté, de l'identité nationale, de la restauration de l'ordre public, ainsi qu'à sa légitimité décisionnelle<sup>21</sup>,

---

<sup>20</sup> Considérer l'immigration comme problème réveille les stigmates d'une visagité signifiante qui découpe le fait social en épousant les courbes néo-archaïques du racisme, de l'intolérance et de la xénophobie. À côté de la stratégie électorale et des intérêts marchands du complexe militaire et industriel, un faisceau cisaille le tissu micrologique de l'expérience quotidienne. Il intervient à chaque fois qu'un trait sémiotique corporel, mimique ou gestuel déclenche une attitude de rejet, une posture de crispation, un comportement agressif ou un mécanisme de suspicion. La couleur de peau, la façon de parler, la manière d'occuper un espace, de s'habiller, la gestuelle ou même la consonance du nom, ne sont que de minces exemples de traits de visagité passés au crible d'une société fragmentée, dans laquelle les discours rassembleurs sont ceux-là même qui divisent le plus. Délit de faciès, dérapages, humiliations, bavures policières et discriminations en tout genre ne seraient-ils pas autant d'actes manqués que de discours racistes...réussis?

<sup>21</sup> Cela nous permet de comprendre, dans une certaine mesure, la frilosité, sinon le manque de volonté des dirigeants nationaux à l'échelle européenne (sur la question de l'asile, les plans de répartition, etc). Avant tout préoccupés par leur électorat national, les dirigeants sont tentés d'entretenir, mais aussi de renforcer la gestion sécuritaire à l'œuvre sur les questions migratoires, tout en conservant leurs

elle-même menacée par la possibilité d'une contestation sociale. Dans cette situation, désigner l'immigration comme problème permet de cumuler une « triple fonction d'illégitimation des adversaires, de relégitimation du peuple et de légitimation de l'acteur politique qui en est le porteur » (Charaudeau, 2011, p. 113). D'un autre côté, il existe une réelle souffrance des populations nationales qui, en Europe comme ailleurs, subissent de plein fouet la raréfaction des ressources publiques, le déclasserement social, la paupérisation, l'affaiblissement des grands récits fédérateurs, le désenchantement du monde, la marchandisation excessive de tous les secteurs d'activité, les fins de mois difficiles, etc. Tout cela participe d'une atmosphère d'inquiétante étrangeté, non pas en raison d'une menace venue d'ailleurs, mais bien d'une qualité de vie qui fait défaut, qu'on ne cesse d'inscrire dans un lendemain qui ne vient pas, ouvrant sur un quotidien étouffé par l'injonction ambiante du processus capitaliste et l'impossibilité pratique de sa réalisation<sup>22</sup>. Dans ces conditions, le thème de l'immigration peut facilement s'imposer comme signifiant capable d'interpréter un tel malaise ambiant. Alessandra Buonfino, en écho à ces observations, dégagera trois types de peurs (sociale, économique et culturelle). Ainsi, on serait tenté de considérer l'immigration d'abord comme menace sur le plan économique:

---

prérogatives en matière de souveraineté, et leur emprise inconsciente sur le ressort subjectif qui régénère le processus de sécurisation/insécurisation.

<sup>22</sup> Le capitalisme place l'individu producteur-consommateur devant une contradiction insoluble, puisqu'il s'agit à la fois de produire de la richesse, de bâtir une carrière, d'assurer sa sécurité financière, bref, de capitaliser sur son avenir en tentant de le maîtriser et de le faire fructifier, mais aussi, de vivre dans l'instant, de consommer sans trop réfléchir, quitte à s'endetter pour y arriver. Autant dire que cela relève de l'exploit pour ne pas tomber dans la folie, finir en prison, ou végéter dans la culpabilité, l'angoisse ou la dépression.

The arrival of migrants into a country and the way this is reported in the media produce fears among working class citizens over such issues as competition for jobs, access to education and housing benefits. Their economic position within society is such that their articulation of the immigration discourse will be revolved around concepts that are seen as endangered by immigration (Buonfino, 2004, p. 33)

Évidemment, cette manière d'interpréter le réel ne tombe pas du ciel, mais révèle la fonction diagrammatique d'un discours d'autant plus séduisant qu'il permet de désigner un bouc-émissaire, interprétant la grogne d'une population déboussolée par la raréfaction des ressources, la précarisation de l'emploi, le délitement de l'État providence, etc. Les peurs sociales et culturelles de l'immigration contribuent, de la même manière, à une image négative et réifiée de l'étranger, servant à circonscrire le dehors de la cohésion nationale ou identitaire. Un tel schéma binarisant apparaît aussi bien dans l'idée de « clash des civilisations » de Huntington, les thèses déclinistes, les « débats » sur l'identité nationale, etc<sup>23</sup>. On retrouve, dans la même logique totalisante, l'idée d'invasion incontrôlable relayée par les tabloïds britanniques, notamment pendant l'été 2015 (Travis, 30 juillet 2015). Le fantasme de l'immigration-invasion est tout aussi courant, il lui arrive même de se cristalliser dans des postures plus virulentes et contrariées, comme sous la bannière « Stop the Islamisation of

---

<sup>23</sup> L'aliénation identitaire autour d'impasses imaginaires délimite le seuil d'acceptabilité de ce qui relève du dedans, en identifiant ce qui doit être rejeté en dehors (l'ambiguïté, le non-sens, la contradiction, le discours de l'autre, sa singularité, ou même, par projection ou dénégation, la cause imaginée de nos propres souffrances et de nos malheurs). Il y a des injonctions, des mots de passe et des cris de ralliement sous les considérations identitaires, même lorsqu'elles sont formulées sous la forme acceptable de « débat » ou de « consultation » démocratiques. Or, le piège de la question identitaire est de croire que la ressasser peut nous amener à quelque chose de constructif, à l'apparence consensuelle, alors que le rythme y est donné d'avance. On le voit bien dans les faux débats sur la laïcité qui déclenchent de véritables torrents haineux contre une minorité ciblée, ramenée à un signe vestimentaire par exemple. Chaque fois que l'identité est invoquée, c'est pour marquer une distance, clôturer un territoire imaginaire et s'assurer de la non-conformité des signes émis par autrui.

Europe »<sup>24</sup>. D'ailleurs, en octobre 2015, après la diffusion massive de la photo d'Aylan, une pétition adressée au Parlement britannique avait réuni plus de 200000 signatures, se voulant porteuse d'un message clair:

The UK government need to prevent immigrants from entering the UK immediately ! We MUST close our borders, and prevent more immigrants from entering Britain. Foreign citizens are taking all our benefits, costing the government millions ! Many of them are trying to change UK into a Muslim Country<sup>25</sup>.

Presque de manière caricaturale, cette pétition exprime bien les différentes peurs identifiées par Alessandra Buonifono (peurs sociales, culturelles et économiques), révélant l'ancrage de telles imputations causales dans une bonne partie de l'imaginaire social<sup>26</sup>. Que l'on choisisse ou non d'identifier ces peurs sociales, culturelles et économiques, il nous paraît important de saisir la dynamique processuelle qui est à l'œuvre, la manière concrète avec laquelle les composantes de la discursivité sécuritaire interprètent les angoisses du moment, nourrissent celles de demain, ou bien ravivent celles d'hier. En d'autres mots, un ressort subjectif est nécessaire au processus de sécurisation pour fonctionner. Mais à ce moment-là, la chaîne signifiante du jeu de la sécurité apparaît d'autant plus fragile qu'une coupure subjective est susceptible de l'interrompre à tout moment, en déjouant les

24 Voir à ce sujet <https://sioeeu.wordpress.com/>

25 Voir à ce sujet la pétition « Stop allowing immigrants into the UK » <https://petition.parliament.uk/petitions/106477>

<sup>26</sup> Il est vrai que nous ne citons ici qu'un exemple, et pourtant, de telles associations ne nous paraissent nullement exclusives au contexte britannique, puisque c'est un schème discursif assez récurrent.

représentations menaçantes de l'alterité à partir d'intensités non discursives. Avant de s'attaquer à un tel scénario, qui relève pour l'instant d'une pure hypothèse, il nous faudrait désensabler les conditions de possibilité d'un tel renversement, précisément en tirant au préalable notre propos du côté de la subjectivité, à l'heure du numérique.

## CHAPITRE III

### MICROPOLITIQUE ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

#### 3.1. La subjectivité mondiale numérisée

Internet a complètement bouleversé la production de subjectivité. Ce n'est pas notre pain quotidien, mais notre *bain* quotidien. Plongés dans un « communisme des affects », nous sommes des mousses fragiles, sensibles et ballottantes, des bulles de savon électrisées par le « buzz » du moment, ou bien des écumes<sup>27</sup> portées par les courants d'actualité, à une échelle planétaire. L'ici et l'ailleurs ne veulent plus rien dire, nous sommes inséparables, et l'accélération de la vitesse du réel mise en évidence par des penseurs comme Hartmut Rosa ou Paul Virilio retranscrit bien cette interconnectivité permanente de plus en plus palpable. Au moindre événement, la subjectivité numérisée vacille, pour le meilleur ou pour le pire. La socialité n'est plus la même depuis que les technologies de communication ont envahi notre quotidienneté, désignant en cela la rupture la plus significative de ce siècle. Nous formons un gigantesque réseau neuronal, un système nerveux qui connecte nos corps

---

<sup>27</sup> Les écumes, au sens de Sloterdijk, sont des « agrégats de voisinages sphériques dans lesquels chaque « cellule » constitue un contexte autocomplémentaire (en langage courant, un monde, un lieu), un espace sensoriel intime, tendu de résonances dyadiques et multipolaires, ou encore un « foyer » qui vibre dans l'animation qui lui est propre » (Sloterdijk, 2005, p. 48).

biomédiatisés et synchronise nos affects au moindre événement. Reste à prendre la mesure de ce ressort fluctuant qui meut notre inséparabilité, et pourquoi pas, tenter de se le réapproprier plutôt que d'en subir les effets néfastes. Le corps-organisme de la société disciplinaire, façonné par le cycle thermodynamique de l'accumulation et de la dépense d'énergie, a été complètement démantelé, au profit d'un corps biomédiatisé, microphysique, illustrant l'entrelacement du corpuscule et de l'onde, et pourquoi pas, de la matière et de l'esprit. Nos antennes affectives n'ont plus aucune limite à leur portée, et la fin de la géographie de Virilio succède à la fin de l'histoire de Fukuyama. Mais est-ce à dire qu'une conscience commune, noosphérique, est en train d'émerger? Et si c'est le cas, sous quelles modalités éthiques, affectives et existentielles?

On a parfois l'impression de vivre simultanément plusieurs espaces-temps, ou bien de passer de l'un à l'autre, naviguant affectivement entre l'ici et l'ailleurs, sans avoir à se déplacer physiquement. On laisse traîner un morceau d'oeil sur Twitter ou Facebook, lequel nous renvoie des fragments d'actualité sous forme de sensations immédiates, co-productrices d'affects transpersonnels engagés dans des chaînons sémiotiques sans fin qui passent d'un usager à l'autre, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre en moins de temps qu'il n'en faut pour soupirer. Notre fil d'actualité, quant à lui, se renouveau plus rapidement qu'un clignement de l'oeil, et parfois, les choses prennent une tournure tout à fait inédite. Une image devient virale, un attentat occupe nos pensées. Le danger, c'est le brouillage, la saturation, l'overdose informationnelle, le déficit d'attention, mais aussi le resserrage des mailles du contrôle social et du projet sécuritaire qui désagrège le tissu social à tous les niveaux. On ne sait plus vraiment où donner de la tête, déboussolés, et dans un sens, cet asservissement machinique nous a rendu toutes et tous un peu schizo sur les bords, écorchés vifs par ces intensités passagères qui nous assaillent de tous les côtés. Nous sommes pulvérisés dans le devenir ambiant des réseaux numériques.

Évidemment, il est difficile de savoir si nous sommes plus connectés, ou à l'inverse, dispersés, éparpillés en mille morceaux de nous-mêmes, morceaux d'une « matière individuelle » (Deleuze, 2003) composée de codes, de chiffres, de mots de passes, de profils, de signes partiels et de micromatérialités numériques, flottantes et vaporeuses, réparties dans des *clouds* de données qui font le tour du monde en quelques instants, constamment travaillés par les forces du marketing, du capital, ainsi que les dispositifs sécuritaires. Sur les médias sociaux, tout est fait pour préempter notre attention, et des exemples récents, comme le cas de Cambridge Analytica, nous ont aussi révélé que la fabrique de l'opinion se joue directement sur de telles plateformes. Le langage numérique sait nous identifier, nous localiser, et interpréter nos états affectifs. La texture mouvante de l'inconscient se lit presque comme un livre ouvert pour les algorithmes qui l'investissent et la travaillent, proactivement, alors même que nos aspirations, nos désirs et nos intentions font l'objet d'un traitement permanent, qui affine son emprise sur les rouages a-signifiants de l'affect numérisé, modulant nos choix et nos aspirations, individuelles ou collectives. L'enjeu est conséquent. Pour les entreprises gestionnaires de nos données, de concert avec les publicitaires, ce sont des profits considérables à générer. Pour certains, l'espace informationnel se travaille « via la diffusion de fausses informations, des pratiques d'astroturfing ou l'achat de campagnes publicitaires personnalisés » (Chavalarias, 14 novembre 2018). Désormais, la porosité des ancrages nationaux permet des interventions d'un pays à l'autre :

dans le cadre du projet CNRS Politoscope, pendant la campagne présidentielle de 2017, [des chercheurs ont] détecté une opération massive de manipulation de l'opinion publique française de la part d'acteurs se présentant comme pro-Trump et membres de l'alt-right américaine. Leur but affiché était de faire élire Le Pen au second tour (Chavalarias, 14 novembre 2018).

Bref, la démocratie ne se joue en d'autres lieux, avec tout ce que cela induit comme interventions rationnelles et concertées. Un ancien cadre de Facebook nous avouait d'ailleurs: « we have created tools that are ripping apart the social fabric of how society works » (Wong, 2017). Certains établissent une corrélation entre la dépression, l'isolation et l'usage des médias sociaux. Peut-être que de nouvelles « défonces mécaniques » sont apparues, avec leur cortège de dépendances, de survalorisation du soi, et de mise à distance des échanges charnels, mais est-ce vraiment tout ce que l'on peut dire d'Internet, de la technologie, et des médias sociaux? Ne peut-on pas y déceler d'autres voies créatrices de possibles, susceptibles de se soustraire à la passivité mass-médiatique?

L'hétérogénéité de la subjectivité, à l'heure actuelle, se joue aussi très concrètement à travers la co-production de savoirs communs et le surgissement imprévisible de multiplicités désirantes, co-poïétiques, si bien qu'une réappropriation horizontale, décentrée et non-hiérarchique des techniques de partage, de diffusion, de création numérique et des instruments de sémiotisation autorise de nouvelles formes d'engagement micropolitique. On pourrait distinguer deux directions pour les corps biomédiatisés producteurs de dissensus, ou plutôt deux pôles qui ne sont pas du tout contradictoires ou mutuellement exclusifs tant ils se recoupent dans la pratique contemporaine. L'un est davantage journalistique ou plutôt informatif (les lanceurs d'alerte qui attirent l'attention du public, les médias indépendants, les blogs et les sites d'opinion, les « micro-influenceurs », les récits personnels à résonance collective, etc). L'autre est plutôt créatif, auto-organisationnel, et immédiatement collaboratif (agencements de désir, circuits de production et de diffusion indépendants, mécanismes d'entraide et de financement participatif, initiatives de groupe, création de nouvelles technologies sans organe de contrôle, type Blockchain). Entre les deux, il y a des courroies de transmission, des usagers qui ne sont ni complètement passifs,

ni pleinement actifs, mais contribuent, d'une manière ou d'une autre, au partage et à la diffusion de contenus, ainsi qu'à la co-production d'affects numérisés.

Sur le plan journalistique, des brèches dans la compréhension usuelle des faits sont apparues, tout en stimulant de nouvelles manières d'enquêter, de produire de la connaissance (par exemple un couplage d'une volonté de savoir à des techniques de piratage). Les messages retentissants de Snowden, de Manning, les documents de Wikileaks, les Panama Papers ou encore le guide Follow the Money de Paul Radu ont été révélateurs de ce renouveau démocratique qu'Internet a rendu possible, non seulement en ce qui a trait à l'utilisation détournée et audacieuse des technologies informatiques, mais aussi dans la production de contenus informatifs sur les dérives du pouvoir, la culture du secret, et les rouages les plus dissimulés de nos systèmes politiques. Les gouvernants sont exposés, tout en réalisant de plus en plus qu'ils n'ont peut-être qu'un pouvoir manifeste, un simulacre de pouvoir, ce qui ne signifie pas non plus que l'on assiste à un ébranlement définitif des rapports de forces, au contraire, puisque cela peut donner lieu à des retours de flammes autoritaires. Pourtant, le possible est à portée de main, à portée de clic, moyennant une utilisation astucieuse, ludique et coordonnée. Il autorise de nouvelles manières de voir, d'agir et de comprendre qui ne passent plus du tout par les médiations institutionnelles, mais s'en détachent et travaillent leur propres micro-réalités. Internet est une mine d'or, on y trouve de tout, de l'art, des objets de savoir, de l'information, des réponses à nos questions, des questions à nos réponses, des choses intéressantes, d'autres qui le sont moins, des univers cachés (dark web, deep web), d'autres plus apparents (world wide web), et tout une culture transversale du libre accès, du partage et de l'échange, mais aussi de la mise en relation directe et immédiate, de la co-production de sens, polyphonique et a-centrée. Internet est une fenêtre sur le monde, mais aussi un moyen de le redessiner, de réenchanter l'être-au-monde, pour parler comme les phénoménologues. A ce moment-là, le contrôle social a peut-être moins d'emprise

qu'on ne le pense, ou, à défaut de pouvoir s'avancer sur une telle question, celle-ci est réversible.

Sur le plan auto-organisationnel, des énonciations désirantes jaillissent de toutes parts et sont d'autant plus visibles et contagieux qu'ils traversent le champ social d'un pays à l'autre, résonnant en des points différents, déclenchant leurs propres machines de signes autoréférentielles certes, mais néanmoins entrelacées, prolifératives (BlackLivesMatter, Occupy, IdleNoMore, Indignados, Printemps Arabe, Printemps Érable, MeToo, RefugeesWelcome, Nuit Debout, RefugeesWelcome, Gilets Jaunes, les mobilisations pour le climat, etc). La traversée moléculaire des signes se fait à une telle vitesse que des événements en apparence déconnectés nous révèlent une sous-jacence de plus en plus évidente<sup>28</sup>. La machine abstraite qui anime ces bouillonnements serait quelque chose comme une *volonté autonomiste*, avec un rejet de l'inertie, et, occasionnellement, la mise en œuvre de nouvelles options sociales, la formulation de revendications concrètes, la dénonciation de pratiques existantes, la création et le maintien d'espaces de discussions, de réflexions, ainsi que la production d'espaces-temps singuliers et transformateurs, etc. À l'échelle planétaire, on peut tout à fait être sensible et réceptif aux mobilisations récentes en faveur de rapports plus texturés, exprimant, selon nous, une requête qualitative, éthico-esthétique. Tout un art affectif de l'évènement, en recreation perpétuelle, se défait et se refait, passe d'une région à l'autre, imperceptiblement. Il est difficile de délimiter nettement un événement, de savoir où il commence, quand il se termine. On pourrait penser que

---

28 Si cette dimension est de plus apparente aujourd'hui, à l'ère de l'interconnectivité permanente et de la biomédiatisation, en réalité, l'Histoire nous fournit d'autres exemples, comme « la flamme de Mai 68 [qui] s'est allumée en plusieurs endroits de la planète, sans qu'on puisse expliquer rationnellement ce qui se passait. Elle a pourtant bouleversé le monde et abouti à l'effondrement du communisme, le printemps de Prague annonce Solidarnosc, la chute du mur de Berlin et le triomphe du néolibéralisme » (Fourquet, 2007, p. 564)

« tous les phénomènes planétaires sont connectés les uns aux autres de manière invisible; même si les évènements sont éloignés par le temps, l'espace ou la causalité, ils manifestent une seule et même subjectivité, anonyme, transpersonnelle et trans-institutionnelle» (Fourquet, 2007, p. 561). Parfois, les affects se déversent comme une onnée printanière sur les bourgeons d'un renouveau démocratique, tout en peignant de nouvelles cadences avec une effervescence transversale susceptible de déborder de tous les côtés:

Observons ce qui s'est passé en 2011. Une auto-immolation en Tunisie allume un incendie de protestations passionnées. Cette affection se répand sur de grandes distances géographiques, sautant par-dessus un intervalle d'infra-activité, jusqu'en Égypte. Des protestations passionnées se rallument sur la Place Tahrir. De là, elles se réverbèrent à travers toute la planète. Une permutation sur l'événement refait surface à l'autre bout du monde, volant sur les ailes des signes médiatiques. Occupy Wall Street s'empare d'une autre place, créant une temporalité politique anormale qui lui est propre: une temporalité lente d'un espace public autrement cohabité; une explosion de potentiel au ralenti. Prochain arrêt nord-américain: Montréal et le printemps érable. [...] Ces événements étaient affectivement intriqués, quoique séparés par de grandes distances, l'un devenant le signe déclencheur du prochain, tous résonnant ensemble de par leur appartenance, à chaque fois quelque peu différente, à la même série (Massumi, 2017, p. 87).

Ce que décrit Brian Massumi évoque, dans un sens, la manière avec laquelle les fourmis communiquent entre elles, en déposant des phéromones, pour que d'autres puissent trouver leur chemin, construire leur route, chacune apportant sa petite pierre à l'échafaudage sémiotique inconscient, qui ne cesse de repousser ses propres limites. Ce processus de coordination est décentralisé, autonomiste, fuyant et excédentaire, car il invite toujours à une action supplémentaire, à venir. On peut le comprendre à travers l'idée de « stigmergie » :

[a mechanism] which relies on the medium or environment shared by the agents. Stigmergic interaction means that the change produced by one agent to the medium stimulates another agent to perform a complementary action, promoting their collective benefit without any conscious intention to cooperate. Stigmergic activity will gradually reshape the passive medium into an active mediator, which elicits and directs the agents actions » (Heyligen, 2006, p. 22)

L'interaction stigmergique favorise une intelligence créative, processuelle et dynamique qui excède largement l'action individuelle, en faisant intervenir une coordination actionnelle, qui non seulement opère la jonction d'évènements en apparence déconnectés, mais fait aussi intervenir une synergie propre à chaque événement, dégageant ses propres possibles. Il ne s'agit pas de dire que nous sommes des fourmis, mais un tel mécanisme nous permet de comprendre ce lien invisible entre certains évènements, ainsi que les métamorphoses du champ social, les mutations de la subjectivité qu'ils peuvent provoquer. C'est pourquoi,

la subjectivité mondiale n'est pas le produit de la coalescence des sujets individuels en un seul Sujet mondial, une espèce de gros Moi conscient, un agrégat fictif conglutinant six milliards d'individus. Non ! La subjectivité est comme un milieu intelligent unique, diffus, vivant, vibrant et actif, transpersonnel (Fourquet, 2007, p. 562).

Cette communication est inconsciente, elle se réalise au niveau de l'affect, et il se pourrait qu'elle porte en elle le renouveau des praxis démocratiques. Bref, même lorsque tout paraît bloqué, rien n'est joué d'avance, car la subjectivité inconsciente

ne peut être ni approprié par aucun groupe, aucune institution. Elle existe [...] comme coupure, comme fêlure. De même qu'un lapsus ou un acte manqué manifestent la force de l'inconscient et la faiblesse de l'ego, de

même la crise manifeste l'impuissance des institutions (Fourquet, 2007, p. 563).

### 3.2. Qu'est-ce que l'inconscient?

Que nous réservent les contours de la conscience, ses soubassements? Que trouve-t-on dans l'inconscient? La réponse de Théodule Ribot, psychologue expérimental du début du siècle dernier, ne tient qu'en un seul mot. L'inconscient, c'est le *mouvement*. La conscience, nous dit-il, est très restreinte dans son champ d'activité, n'étant capable de traiter simultanément qu'un très petit nombre de processus « simples dans le présent (6 ou 8 au plus, d'après les expériences des psychophysiciens) » (Ribot, 2005, p. 66). L'inconscient, quant à lui, est affranchi de cette limite, toujours en rapport avec un dehors. Il engage une « simultanéité de processus distincts, étrangers les uns aux autres, évoluant chacun pour son compte et dont les procédés sont différents » (Ribot, 2005, p. 66). À ce moment-là, l'idée même de *mouvement* nous invite à sortir de la « marche méthodique de la pensée réfléchie » (Ribot, 2005, p. 67). Si le « substratum moteur » de la vie inconsciente, selon la terminologie de Ribot, « ne doit pas être cherché dans le connaître, il reste [donc] à interroger le sentir, l'agir » (Ribot, 2005, p. 18). Ribot montre alors que des éléments moteurs régissent non seulement l'apparition des états de conscience, mais travaillent, en souterrain, tout une matière psychique « branchée » sur une multiplicité de processus hétérogènes et environnants. Ces processus précèdent toute activité réflexive et débordent tout retour de la conscience sur elle-même. Ils dépassent les contours personnologiques du « moi » à la faveur d'interactions permanentes avec le monde extérieur, dans un va-et-vient incessant. C'est pourquoi « il n'y a pas de distance dans

l'inconscient: l'individu ressent dans sa subjectivité ce qui se produit à l'échelle sociale mondiale » (Fourquet, 2007, p. 562).

Théodule Ribot marque une distinction qui nous paraît fondamentale. Il sépare, en effet, l'inconscient « statique » de l'inconscient « dynamique ». Le premier joue un rôle de conservation, comme une sorte de conscience figée ou endormie qui ferait glisser l'expérience vécue dans la mémoire, en gardant des résidus moteurs des états affectifs et intellectuels à l'état latent, prêt à refaire surface et à être réactivé suivant les situations futures. L'inconscient « statique » se remplit historiquement, il autorise la répétition, la récurrence, la reconnaissance, le conditionnement social, la recherche de la familiarité, etc. On y trouve le langage, les habitudes, les formes de savoir, les schémas de pensée, et tout ce qui passe, d'une manière ou d'une autre, par un apprentissage, un savoir ou une technique. L'inconscient dynamique, quant à lui, n'est plus du tout tourné vers le passé ni même la conservation, mais « élabore dans l'ombre des combinaisons incohérentes ou adaptées, des inventions absurdes ou géniales » (Ribot, 2005, p. 54). Autrement dit, l'inconscient « dynamique » se caractérise par une « activité créatrice dont les causes sont des sensations, des images, des états affectifs » (Ribot, 2005, p. 55). Bien sûr, la distinction entre statique et dynamique n'existe qu'en droit et non en fait, puisque l'inconscient créateur (dynamique) emprunte, dans une certaine mesure, des matériaux résiduels, affectifs ou intellectuels, à l'inconscient historique (statique), par exemple un fond d'expériences antérieures sur lesquelles il peut rebondir – quitte à s'en départir ensuite – puis se mettre à travailler dans des directions tout à fait nouvelles. Pour reprendre une distinction de Gabriel Tarde, on pourrait dire que la force statique de l'inconscient, c'est la *croissance*, elle se rapporte à l'« énergie de saisissement intellectuel, d'adhésion et de constriction mentale » (Tarde, 1999, p. 56). La force dynamique, quant à elle, est « l'énergie de tendance psychique, d'avidité mentale, [c'est-à-dire] le désir »

(Tarde, 1999, p. 56). Pour illustrer cet échange processuel entre les fonctions statique et dynamique de l'inconscient, Ribot évoque la résolution de problèmes scientifiques, les inventions mécaniques et les découvertes « utiles ». Il suggère alors l'idée d'une sorte de logique créatrice rationnelle, ou plutôt paraissant telle, de par sa manière de résoudre les problèmes et de chercher des solutions (Ribot, 2005, p. 60). La croyance puise dans le désir, tout autant que le désir se sert de la croyance, et rebondit dessus. Mais selon Ribot, il existe une tout autre épaisseur qui gonfle l'inconscient créateur, et ne répond plus du tout à un mécanisme rigoureux d'associations d'idées et de développement rationnel. Elle se manifeste plutôt selon une « logique » des intensités (Ribot, 2005, p. 60). *Cette logique des intensités fait tendre le désir vers des directions non préexistantes, immanentes aux évènements.*

La puissance intensive de l'inconscient se déclenche à partir d'un état « très général, très vague, excitant ou déprimant, - impression joyeuse ou tristesse » (Ribot, 2005, p. 61). À ce moment-là, il apparaît « impossible de dissocier l'activité motrice [de l'inconscient] et la sensibilité affective » (Ribot, 2005, p. 55). Or, ces variations intensives, excitantes ou déprimantes, ce sont ce que Spinoza appelle des affects, avec d'un côté, les affects de joie qui augmentent la puissance d'agir, et de l'autre, les affects de tristesse qui la diminue (Spinoza, 1965). Ainsi les affects ne surgissent pas de nulle part, mais expriment bien une rencontre, un événement ou une interaction, même microscopique, tout à fait apte à se réverbérer, par transferts illocalisables, sur d'autres portions du champ social. Ribot nous rappelle alors, avec une subtile touche d'ironie que le *moi inconscient* n'est que « l'invention de quelques psychologues » (Ribot, 1914, p. 66). Plus encore, les éléments moteurs qui peuplent l'inconscient ne se soumettent à aucun principe d'unité ou d'identité, mais révèlent au contraire une « tendance à la dispersion et à l'émiettement » (Ribot, 2005, p. 66). Les « miettes » de l'inconscient étant pulvérisées un peu « partout » dans le champ social, si l'on veut.

Si la distinction entre un inconscient statique et dynamique paraît fondamentale, c'est parce qu'elle soulève des enjeux immédiatement et directement politiques. À partir du moment où l'inconscient n'est éclaircé qu'à la lumière de son versant historique, c'est-à-dire statique selon le vocabulaire de Ribot, alors il reste « cristallisé dans le passé, gélifié dans un discours institutionnalisé » (Guattari, 1979, p. 8) que seuls les spécialistes de l'inconscient seraient capables de déchiffrer, en plongeant dans les profondeurs de l'âme avec leur scaphandrier analytique, pour finalement ne remonter à la surface qu'avec des bribes interprétatives de correspondances entre une vie psychique individuelle et les pièces de théâtre de l'antiquité (Oedipe), sans même questionner les rapports de forces et les technologies de pouvoir qui enveloppent les événements, construisent le sens, les champs de discursivité, et traversent le champ social de toutes parts. Comme le note Guattari,

la formule d'inconscient privé [c'est-à-dire le moi inconscient, par exemple chez Freud], personnalologique et oedipien, a pris une importance de premier plan dans les sociétés développées, puisque c'est sur elle que reposent les systèmes de culpabilisation, d'intériorisation des normes sur lesquelles se fondent une part essentielle de leur pouvoir (Guattari, 1986, p. 129).

À l'inverse, si l'on conçoit l'inconscient comme une matière psychique tournée vers l'action, un substratum dynamique, un potentiel créateur résolument affranchi de sa trame historique et de toute contrainte institutionnelle, incluant celle du dispositif psychanalytique qui serait prétendument, à lui-seul, capable de l'interroger au terme d'une longue et coûteuse analyse didactique, alors on s'ouvre à une conception alternative de la (micro)politique et de la vie sociale, davantage tournée vers l'avenir, la recherche de singularités et l'émission de quanta de possible, « le possible à fleur de langage, mais aussi le possible à fleur de peau, à fleur de socius, à fleur de

cosmos... » (Guattari, 1979, p. 8). À partir de là, l'inconscient n'aurait plus simplement des récits historiques, biographiques, identitaires ou symboliques à nous raconter en boucle, mais aussi un potentiel créateur à nous faire vivre et expérimenter, collectivement, devenant une manière singulière d'ouvrir des espaces-temps et des voies nouvelles à travers lesquelles s'exprime le désir. Évidemment, cette fonction dynamique de l'inconscient, elle peut tout autant nous enrober de nouvelles douceurs que nous plonger dans un monde sombre et angoissant, qui se cherche dans ses virtualités délétères (insécurisation/sécurisation). C'est ici que commence la responsabilité éthique.

### 3.3 L'inconscient machinique

L'inconscient, dans le sillage de Félix Guattari, on peut le concevoir comme:

quelque chose qui traînerait un peu partout autour de nous, aussi bien dans les gestes, les objets quotidiens, qu'à la télé, dans l'air du temps, et même, et peut-être surtout, dans les grands problèmes de l'heure. (Je pense, par exemple, à cette question de choix de société qui refait invariablement surface lors de chaque campagne électorale). Donc un inconscient travaillant aussi bien à l'intérieur des individus, dans leur façon de percevoir le monde, de vivre leur corps, leur territoire, leur sexe, qu'à l'intérieur du couple, de la famille, de l'école, du quartier, des usines, des stades, des Universités... (Guattari, 1979, p. 8).

L'inconscient, dans sa conception machinique, est foncièrement ancré dans *l'air du temps*, dans la contemporanéité, disons, atmosphérique ou ambiante des modalités expressives de la sensibilité collective. Ensuite, la conception guattariste de l'inconscient, à contre-courant des formulations structurales ou dominantes, ne cherche pas la récurrence, ni même l'interprétation, mais tente de rendre compte de la « créativité machinique » du désir. Il s'agit donc, de faire ressortir son inépuisable propension à rechercher de nouvelles connexions, établir de nouveaux liens, faire émerger de nouveaux devenirs en débordant des relations causales, des grilles interprétatives et des rapports de sens (par exemple sociales, historiques, linguistiques, sémiologiques, économiques, etc). Guattari propose alors une posture nouvelle quant à l'inconscient, à l'analyse des formations de l'inconscient. Il ne s'agit plus de psychanalyse, mais de schizo-analyse. L'inconscient n'est plus une affaire de spécialistes, mais engage désormais les

choix de société et les choix de désir les plus fondamentaux, un « comment vivre » au sein d'un monde traversé en tous sens par des systèmes machiniques expropriant les processus de singularisation et les rabattant sur des territorialités standardisées, tant réelles qu'imaginaires (Guattari, 1986, p. 129).

À partir de là, la schizo-analyse « relève d'agencements collectifs liés à des contextes culturels ou sociaux circonscrits » (Guattari, 1986, p. 131) et fait intervenir, non plus une cohorte d'analystes et de spécialistes, mais bien une multiplicité d'acteurs, de rapports interindividuels et de processus hétérogènes (machinismes, flux de données, de matière et d'énergie), lesquels ne sont d'ailleurs jamais les mêmes puisqu'ils ne cessent de varier avec le temps, les contextes socio-culturels, le climat social et les

options politiques, en train de se faire, en train d'émerger. L'idée, c'est que « n'importe quel groupe peut, à un moment donné, dans une circonstance donnée [...] énoncer la vérité du moment, non pas au centre du pouvoir, mais à la périphérie » (Fourquet, 2007, p. 563), dans les failles et les ratés du pouvoir. L'inconscient machinique n'est donc pas représentatif, il ne peut pas être déchiffré par des clés universelles, des mathèmes (comme chez Lacan) ou des complexes codifiés (castration ou Oedipe). Il n'existe plus qu'en actes tournés vers l'avenir, enrobés de potentialités et traversés par des points de bifurcation, au sens ou l'entend Prigogine quant il parle de ces systèmes chaotiques, en physique, capables de faire surgir de nouvelles réalités (Prigogine, 1997). Bien plus, l'inconscient de Guattari ne s'interprète pas, il s'expérimente. Il est toujours à refaire, à reconstruire, à retrouver dans le devenir à l'état naissant, ici et maintenant, en train d'émerger, à partir des signes-particules qui sont en train de travailler le réel à la vitesse infinie qui passe du chaos moléculaire à la complexité: « la subjectivité moléculaire, la part vivante, libre, créatrice des noyaux machiniques, l'économie du possible à son point d'affleurement au réel: telles sont les instances ultimes de l'inconscient » (Guattari, 1979, p. 166).

À ce moment-là, la créativité machinique de l'inconscient donne « accès à des univers transformationnels de nature incorporelle: là où tout semblait stratifié et définitivement cristallisés, il instaure des potentialités de sens et de praxis en deçà de l'opposition réalité-représentation » (Guattari, 1986, p. 126). Il s'agit alors de cerner les potentialités expressives et les points de singularité quant à la recherche collective de sens, à la faveur d'une disposition polyphonique, ingénieuse et inventive, dessinant les contours insondables d'agencements collectifs de désir qui ne tirent jamais les mêmes combinaisons, ne comprennent jamais les mêmes unités constituantes,

n'expriment jamais les coordonnées existentielles, et engageant, de surcroît, une multiplicité de flux non humains (flux matériels, économiques, etc). C'est pourquoi

la consistance machinique n'est pas totalisante, mais déterritorialisante. Elle garantit la conjonction toujours possible des systèmes de stratification les plus différents et c'est en cela qu'elle constitue, si l'on peut dire, le matériau de base à partir duquel pourra se constituer une praxis transformationnelle (Guattari, 1979, p. 177).

C'est dans cette perspective de *praxis transformationnelle déterritorialisante* qu'il faut tenter d'appréhender, selon nous les solidarités transversales à l'égard des réfugiés, mais aussi, dans une perspective plus générale, le renouveau des possibilités en termes d'expressions démocratiques offertes grâce aux réseaux sociaux et à Internet (machinisme intercommunicationnel). Dans sa formulation guattariste, l'inconscient déterritorialisé permet de saisir l'affirmation directe et immédiate de la puissance productrice, transpersonnelle et a-signifiante du désir, qui passe entre différentes strates socio-historiques, connecte des chaînons sémiotiques de toutes natures, et met en œuvre des praxis diverses (aussi bien des décisions « individuelles » que des mobilisations collectives, des créations artistiques, des objets de savoir, etc). À ce moment-là, la créativité machinique de l'inconscient se *manifeste* « partout où un travail des signes porte sur la réalité et constitue une « vision » du monde, [...] qui devrait [...] être distinguée d'une simple représentation pour être étendue comme une « perception productive » » (Guattari, 2014, p. 20).

### 3.4 Sémiotique inconsciente

Pour aborder l'inconscient et les manifestations de l'inconscient, on peut donc tenir compte des composantes sémiotiques, c'est-à-dire les signes (et non plus simplement les mots ou les prises de parole) qui travaillent le champ social, dans toutes sortes de situations données. Or, selon Théodule Ribot, le signe « doit recouvrir un quantum d'expérience; il n'a de valeur que s'il est réductible à des états concrets; il couvre un savoir potentiel qui est au-dessous de la conscience, mais n'en est pas pour cela moins actif » (Ribot, 2005, p. 26). Les signes expriment des interactions et des intensités affectives au sein d'un champ d'expérience, d'un événement ou d'un lieu, mais ils traversent aussi tout le champ social, et à fortiori, peuvent faire le tour de la planète en quelques instants à l'ère du numérique, à condition qu'ils soient médiatisés. Ils traduisent des désirs inconscients et des affects sous-jacents qui restent, quant à eux, imperceptibles et foncièrement insaisissables en deça des signes qui les révèlent. Les composantes sémiotiques inconscientes traduisent une action, un geste, un comportement ou bien une posture. Elles s'insèrent le plus souvent dans des suites relationnelles, des chaînes. Les sémiotiques peuvent être de nature tout à fait diverses, par exemple corporelles ou posturales, et se rapporter alors à des modalités expressives pré-verbales, bien que visibles en chair et en os. Le fait de danser, de faire une grimace, de soupirer, de sourire, ou même le rouge qui monte aux joues sont des sémiotiques de ce type. Toutefois, l'informatisation met en jeu une tout autre catégorie de signes partiels:

les sémiotiques a-signifiantes déclenchent des processus au sein des réseaux informatiques [qui] mettent en lumière les interactions initiées

par une carte plastique munie d'une piste magnétique activant l'accès à un compte, engageant un processus d'autorisation hautement élaboré. [...] Des particules d'oxyde de fer sur les pistes magnétiques des cartes de crédit sont décodées – leurs polarités sont immédiatement converties en chiffres binaires – quand elles glissent dans un lecteur équipé du logiciel approprié (Genosko, 2008, p. 67).

Cette *a-signification* fait intervenir des flux matériels, des flux de données, mais aussi des flux de désirs, (utilisation de la carte), des intensités affectives qui passent en deça de la représentation. Les sémiotiques *a-signifiantes* échappent aux formations linguistiques, aux systèmes interprétatifs, et traversent le champ social. C'est pourquoi « l'utilisation d'une carte bancaire dans un guichet automatique – peut déterritorialiser des composantes de la subjectivité et ouvrir des univers nouveaux et inconnu » (Genosko, 2008, p. 64). Ensuite, « il y a une tendance, à l'ère de l'information, à ce que les sémiotiques *a-signifiantes* maximisent la force machinique – évoluer rapidement, accélérer, gagner de la mobilité, se miniaturiser et proliférer » (Genosko, 2008, p. 68). Autrement dit, désirs et affects sont étroitement imbriqués dans le tissu numérique. Ce phénomène se rapporte à ce que Brian Massumi appelle un « amorçage », lequel

active une sensibilité transversale aux pôles infra et macro du champ de la vie néolibérale. [...] L'amorçage par les nouvelles technologies de communication d'une attention distribuée, à mesure que les utilisateurs parcourent, souris en main, des séquences interminables de choix hyperliés, instaure les conditions pour une prise de décision intuitive [...]. Qui, en surfant sur Internet, n'a jamais eu la sensation que ses décisions se faisaient d'elles-mêmes, à travers lui? [...] La facilité avec laquelle les signaux se propagent et prolifèrent par semis fait de l'habitat de l'homo

economicus un environnement d'amorces extrêmement complexe (Massumi, 2017, p. 81).

Au sein de cet environnement complexe, un « monde de signaux en libre-parcours » (Massumi, 2017, p. 81), des intensités pré-individuelles et trans-individuelles s'entrecroisent, se recourent, se mutualisent et s'amplifient. Sur les réseaux sociaux, les fonctions de « Like », de « Partage » ou de « Repost » en réaction à un contenu « accrocheur » amplifient une telle fonction d'amorçage, en élargissant la visibilité du dit contenu, tout en se mêlant à des algorithmes qui accroissent l'effet de « buzz » par la modulation des « procédures d'implantation de présuppositions et d'activation de tendances » (Massumi, 2017, p. 81). Cela contribue à une dynamique de choix moléculaire infra-individuelle et trans-individuelle au sein de laquelle l'individu « est en dernière instance tout autant dans l'amorçage de soi qu'il est conditionné par les machinations d'autrui » (Massumi, 2017, p. 82). Ainsi la « force machinique » du réseau informatique, à travers les flux sémiotiques, se mêle à la circulation de désirs dans le champ social, tout en produisant une dynamique relationnelle, situationnelle, qui recompose les modalités de l'autonomie décisionnelle. Il n'est donc pas si étonnant que nous ayons parfois l'impression que notre attention est court-circuitée! Lorsqu'une image devient virale, la déterritorialisation ultra-rapide de la « matière individuelle » de la subjectivité numérisée tend à opérer une synchronisation des affects, un « accordage » affectif. Les sémiotiques mises en jeu sont a-signifiantes, parce qu'elles ne passent pas (encore) par des chaînons discursifs et des systèmes interprétatifs, mais révèlent des « attitudes » très diverses (par exemple le doute, l'étonnement, la surprise), tout en s'insérant potentiellement dans des phénomènes de contagion capables de « métaboliser » de nouvelles réalités:

Le réel en soi n'est rien. Les réalités n'existent qu'à travers leur métabolisation à partir de tels agencements. Mais la capacité de ces derniers à subvertir d'anciennes réalités et à en articuler, en exprimer, en sémiotiser de nouvelles repose sur le fait qu'ils soient en mesure de déclencher des composantes traversant les stratifications passéifiées. Et cette puissance de traversée implique elle-même que ces composantes soient suractivées, soit dotées d'un surcroît de déterritorialisation par rapport aux composantes « refroidies ». Un agencement ne parviendra donc à franchir certains seuils de réalité que par la mise en fonction de composantes diagrammatiques – cette fonction entendue dans un sens très large, nous faisant sortir du cadre des systèmes de signalisation uniquement sémiotiques (Guattari, 1979, p. 195).

### 3.5 Diagrammes

En deçà des signes, qui mettent en jeu des machines concrètes, il y a des lignes abstraites, des diagrammes qui traversent le fait social de long en large, et qui, bien que demeurant imperceptibles, ne sont pas moins réels et agissants. Cette notion de diagramme n'est pas forcément simple à saisir. On en trouve la trace chez Foucault dans *Surveiller et Punir* (1976) lorsqu'il décrit la modalité panoptique du pouvoir disciplinaire:

c'est le diagramme d'un mécanisme de pouvoir ramené à sa forme idéale; son fonctionnement, abstrait de tout obstacle, résistance ou frottement, peut bien être représenté comme un pur système architectural et optique:

c'est en fait une figure de technologie politique qu'on peut et qu'on doit détacher de tout usage spécifique (Foucault, 1976, p. 207)

Dans cette formulation abstraite, on peut dire que le pouvoir se comporte comme un affect, une force anonyme qui induit un certain type de conduite et d'organisation de l'espace et du temps dans des situations très hétérogènes, une sorte de pellicule intensive qui envelopperait le champ social, ou bien une ligne transversale le parcourant de long en large, comme on voudra. À ce moment-là, les composantes diagrammatiques « réchauffent » le fait social, étant directement connectées à la production de subjectivité, à la proto-subjectivité. Mais le diagramme, la machine abstraite, ce n'est pas qu'une question de maintien des relations de pouvoir, de régénération du lien microphysique qui sous-tend les pratiques, les techniques, les comportements, les signes et les discours qui s'y rapportent. En intensifiant un certain type de perceptions productives, les diagrammes accompagnent des mutations subjectives, et signent le franchissement de seuils de réalité, libérant des possibles qui ne préexistaient pas, par exemple en temps de crise.

## CHAPITRE IV

### CRISE DES FRONTIÈRES ET HOSPITALITÉ

#### 4.1 Vous avez dit la crise?

Ce long détour, qui avait pu paraître légèrement déconnecté de notre propos, devrait nous permettre de mieux saisir l'épisode de la « crise » de 2015, à travers l'idée sous-jacente d'une recomposition du champ des possibles. Comme dit Félix Guattari, « La crise... la crise... Tout vient toujours de là » (Guattari, 1986, p. 9). Il y a bien des manières de saisir cette observation, bien entendu, mais nous pouvons comprendre la crise comme le déclenchement d'une séquence d'indétermination, avec tout ce que cela comporte de variable et de flou, en matière de choix décisionnels, d'options politiques et de bifurcations historiques. En colorant affectivement notre réalité perceptuelle, la crise suggère la panique, le manque de temps, et la nécessité d'une réaction immédiate. C'est donc sur cette temporalité fragile et sinueuse que repose toute mesure d'urgence, déployée dans le cadre d'un renforcement stratégique des rapports de domination. Toutefois, la crise est aussi un désaveu caché. Elle révèle une impuissance des institutions, qui sont alors mises à nu. Le lien microphysique qui les sous-tend est menacé, ou plutôt susceptible d'être renégoциé. Ensuite, au niveau de la « signifiante », parler de crise des migrants ou de crise des réfugiés ne produit, évidemment, pas le même effet dans l'imaginaire collectif, en ce qui à trait aux

imputations causales que l'on prête à une telle situation, puisque dans un cas, on pourrait penser que les mouvements de population sont incontrôlables et surgissent de nulle part, et dans l'autre, qu'ils sont plus ou moins légitimés par une situation conflictuelle, un état de guerre (par exemple le conflit syrien). Selon nous, la seconde moitié de l'année 2015 marque bien une rupture, une situation de crise, mais qu'il nous paraîtrait plus juste de qualifier de « crise des frontières », ou bien de « crise de l'hospitalité ». Ce diagnostic, c'est peut-être les citoyens européens qui l'ont le mieux exprimé à travers leur mobilisation massive en faveur des réfugiés, non voulons dire, à travers leur authentique désir d'accueillir, de se montrer hospitaliers, à contrecourant du projet institutionnel et de l'a-priori sécuritaire. Évidemment, la situation a bien une dimension inédite « tant par l'ampleur du nombre d'arrivées [que] la diversité des pays d'origine des migrants [mais aussi] l'évolution rapide et instable du nombre, de l'origine et des voies d'entrées en Europe » (Tissier-Raffin, 2015, p.2). À partir du mois d'avril 2015, certains médias commencent à rapporter des décès dans la Méditerranée, notamment au large de Lampedusa. Ils évoquent une situation alarmante, en parlant de « drame », de « désastre » et encore « crise migratoire ». D'après la terminologie de l'Union, la situation révèle un « afflux massif ». Le Conseil européen, à l'issue d'une réunion *extraordinaire*, déclare dans un communiqué de presse officiel:

La situation en Méditerranée est une tragédie. L'Union européenne, agissant en coopération avec les pays d'origine et de transit, mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour éviter toute nouvelle perte de vies humaines en mer et s'attaquer aux causes profondes de la détresse humaine à laquelle nous sommes confrontés. Notre priorité immédiate est de faire en sorte que plus personne ne meure en mer (Conseil européen, 23 avril 2015).

Mais est-ce bien la priorité de l'Union? Derrière ce diagnostic de façade, le Conseil réaffirme bien le primat sécuritaire, puisqu'il s'agit bien de « renforcer » la présence en mer, mais aussi de « lutter contre les trafiquants », c'est à dire, d'entreprendre « des efforts systématiques en vue d'identifier, de capturer et de détruire les embarcations avant qu'elles ne soient utilisées par les trafiquants », de « renforcer rapidement les opérations Triton et Poséidon menées par l'UE en doublant au moins les ressources financières à cette fin en 2015 et 2016 et en augmentant le nombre de moyens disponibles » (Conseil européen, 23 avril 2015). En d'autres mots, il s'agit bien de tout faire pour « prévenir les flux migratoires irréguliers », c'est-à-dire d'empêcher que d'autres voyageurs ne se rendent en Méditerranée (Conseil européen, 23 avril 2015). Au mois de mai 2015, la *Commission* souligne alors la nécessité de mettre en œuvre un « système obligatoire et à déclenchement automatique de relocalisation à la suite d'un afflux massif, pour répartir, au sein de l'UE, les personnes qui ont manifestement besoin d'une protection internationale » (Commission européenne, 13 mai 2015, p. 5). Ce système concerne les réfugiés qui sont déjà entrés sur le sol européen. En outre, le document fait mention d'un mécanisme de « réinstallation » afin de permettre le « transfert de personnes déplacées [...] d'un pays tiers vers un État membre où elles seront admises et se verront octroyer un droit de séjour et tous autres droits comparables à ceux accordés au bénéficiaire d'une protection internationale » (Commission européenne, 13 mai 2015, p. 22). Les deux mécanismes reposent sur une « clé de répartition » (les critères pris en compte sont le PIB, la taille de la population, le taux de chômage ainsi que le nombre de demandeurs d'asile déjà acceptés, afin de « tenir compte des efforts que les États membres auront déjà volontairement consentis » (Commission européenne, 13 mai 2015, p. 6). Cette proposition de la Commission reconnaît donc implicitement les dysfonctionnements

du système de Dublin, puisqu'elle « part du principe que les capacités d'accueil des pays situés en première ligne sont déjà saturées » (Tissier-Raffin, 2015, p. 13). Elle insiste donc sur la nécessité d'une prise en charge partagée des responsabilités en matière d'asile – évoquant ainsi l'idée de solidarité européenne à laquelle renvoie le Traité de Lisbonne (voir ci-haut). Néanmoins, « les États européens se sont illustrés par leur incapacité à se montrer solidaires pour adopter » (Tissier-Raffin, 2015, p.14) de tels mécanismes de répartition, et « le plaidoyer de la Commission pour rendre obligatoires la relocalisation et la réinstallation n'a pas emporté la décision des chefs d'État et de gouvernement » (Tissier-Raffin, 2015, p.14). Bref, il y a un manque criant de volonté commune à l'échelle européenne. Les États membres préfèrent s'en remettre à une « base volontaire ». Des lignes de fracture apparaissent au sein de l'Union, et resteront très prononcées tout au long des négociations sur les plans de répartition, mais surtout:

les autorités communautaires n'ont eu de cesse de rappeler et de renforcer cette logique de blocage et de surveillance accrue des frontières extérieures afin de limiter au maximum le nombre d'entrées illégales sur le sol européen. Que ce soit la Commission, dans le cadre de sa proposition « Agenda européen en matière de migration » de mai 2015 ou le Conseil européen du 25 juin 2015 [...] l'une des principales solutions retenues pour répondre à la crise est toujours celle du renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union (Tissier-Raffin, 2015, p.8)

La question du modèle de répartition ne ravit pas les dirigeants européens, mis à part Merkel qui défend une « direction aussi commune que possible », mais aussi un « marché du travail robuste et même prêt à absorber de la main-d'oeuvre » (LeMonde/AFP, 1 septembre 2015). Certains gouvernants décryptent d'ailleurs la

situation de manière assez révélatrice des préoccupations sécuritaires qui les habitent. Le président français de l'époque, François Hollande, déplore « la pire catastrophe de ces dernières années en Méditerranée », tout en qualifiant les passeurs de « terroristes », et en demandant « le renforcement du nombre de bateaux » (Le Monde, 19 avril 2015) en parlant des opérations de surveillance de Frontex. David Cameron, au mois de juillet 2015, parle d'un « essaim de gens qui traversent la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure », comme s'il s'agissait d'insectes (Verset, 30 juillet 2015). À ce moment-là, on parle de « crise migratoire » dans l'espace médiatique. On montre alors de larges groupes de personnes et des bateaux remplis à craquer, contribuant implicitement à cette idée d'une Europe « assiégée » :

Les images diffusées [...] alimentent ces représentations en se focalisant sur le côté spectaculaire des arrivées – artificiellement concentrées dans les mêmes espaces cloisonnés qui fonctionnent comme des goulots d'étranglement – et en véhiculant l'idée que ce qui se passe à ces petites échelles est représentatif de l'échelle européenne tout entière (Akoka, Carlier, Coussemaker, 2017, p. 77)

La manière avec laquelle la situation de crise est décryptée révèle bien toute l'emprise du diagramme sécuritaire qui régit non seulement les représentations médiatiques, mais aussi les interventions des dirigeants, et l'on peut penser, sans toutefois parler d'homogénéité, que l'imaginaire collectif n'est pas tout à fait amené à considérer la situation autrement qu'à travers ce prisme médiatico-politique qui semble s'imposer de lui-même. Et pourtant, une seule image allait faire vaciller tout le dispositif de contrôle migratoire, dans son sens le plus large, en transformant la perception sécuritaire de la « crise migratoire » qui semblait « toucher » l'Europe. En effet, le 2 septembre 2015, les clichés d'Aylan Kurdi, ce jeune enfant retrouvé mort sur une plage de Turquie, apparaissent sur les médias sociaux. Très vite, ils s'emparent du

champ de vision et « électrisent » la subjectivité numérique. Il n'est peut-être pas inutile de s'attarder sur la spécificité de cette image, afin de comprendre le rôle qu'elle a pu jouer dans les semaines qui allaient suivre sa parution.

#### 4.2 La photo d'Aylan Kurdi

La journaliste Nilüfer Demir nous livre ses impressions à chaud, deux jours après avoir photographié le cadavre d'Aylan Kurdi: « I almost felt paralysed when I saw the child's corpse. Later, I learned that he was just three years old. At the same time, as a photographer I have a task that does not allow time for second guessing, for freezing. So, I took the pictures. » (Demir/Küpeli, 2015). En quelques mots brefs et saisissants, elle restitue parfaitement le conflit qui s'intercale entre ses exigences journalistiques et son émotion sur le moment, lorsqu'elle découvre le cadavre d'Aylan. C'est à ce moment précis, dans la vibration de l'instant, que se profile déjà le devenir intensif d'un tel cliché. En effet, les images photographiques découpent des blocs de percepts et d'affects, cristallisés dans un support, figés dans un médium transtemporel. Ce support permet de « combiner l'ici maintenant de la lecture à l'avant-ailleurs de la prise (Tétu, 2004, p.13) ». Quand nous découvrons l'image, nous sommes pulvérisés dans la scène de la prise. Dès lors, le sentiment composite que la journaliste décrit, mêlant un besoin d'agir à une demi-paralysie, à la limite de la rupture du lien sensori-moteur, n'est donc pas étranger, selon nous, à la charge affective des images, qui double leur simple valeur documentaire – au moment même où elles sont photographiées – d'une épaisseur virtuelle, un surplus de potentiel. Roland Bleiker nous dit à ce sujet:

Images often work [...] by performing the political, by setting the 'conditions of possibility' through which politics takes place. They have the potential to shape what can and cannot be seen, and thus also what can and cannot be thought, said and done in politics (Bleiker, 2015, p. 884).

Sans le savoir, la photographie vient de bouleverser la continuité historique en appuyant sur le déclencheur de l'appareil, alors même qu'elle vient d'engager ses clichés sur une voie tout à fait inédite. Kafka disait que l'on photographie des objets pour les chasser de son esprit. On peut comprendre cette formule aussi bien dans le sens d'une tentative de se libérer d'une présence envahissante, que de la recherche d'un sujet manquant, un regard manquant, comme s'il s'agissait aussi, à travers la photographie, de lancer une invitation ouverte, une bouteille à la mer, si l'on nous permet l'expression. *En réalité, c'est un appel à l'humanité, qui ne dépend pas seulement de la journaliste, de sa démarche personnelle, mais laisse entrevoir un auto-positionnement de l'image dans le champ discursif, médiatique et politique, ainsi qu'une recherche collective de sens.* Dans cette perspective, le sujet manquant à l'objet photographique se rapporte moins à une absence notoire qu'à un espace relationnel, nécessairement multicentré, voire décentré, dessinant une strate de subjectivation qui passe aussi bien par la journaliste que le matériau photographique, ainsi que son envers: le regard manquant. Ainsi, la texture affective de la photographie-événement excède d'emblée tout schème discursif, représentation, symbole ou signification préétablis. Il ne s'agit donc pas d'apposer de calque préexistant, par exemple en remarquant simplement la dimension « tragique » ou « iconique » des images, qui ne viennent que par après, et expliquent mal la trajectoire inédite de l'image: « How did the images of Aylan Kurdi travel from a beach in Bodrum to the screens of almost 20 million people across the world in the space of 12 hours and thirty thousand tweets? » (d'Orazio, 2015, p. 12). Pour Nilüfer

Demir, les images sont ressenties comme un tiraillement. La journaliste fait état d'un trauma, un regret de s'être trouvé là, mêlé à un espoir que la réalité migratoire soit regardée différemment et que ses clichés servent un tel dessein:

On the one hand, I wish I hadn't had to take that picture. I would have much preferred to have taken one of Alan playing on the beach than photographing his corpse. What I saw has left a terrible impression that keeps me awake at night. Then again, I am happy that the world finally cares and is mourning the dead children. I hope that my picture can contribute to changing the way we look at immigration in Europe, and that no more people have to die on their way out of a war. (Demir/Küpeli, 2015).

#### 4.3 La photo, le punctum et l'affect

C'est alors que tout bascule. La photo devient vivante, juste avant de devenir virale. Sa consistance pathique se révèle, se précise et se transmet à travers le mouvement de l'affect qui s'en échappe pour s'emparer du spectateur, ou de la spectatrice, puis bouleverser sa tranquillité, faire « tilt » (Barthes, 1980, p. 38). Le *punctum* de Roland Barthes devrait nous permettre de serrer d'un peu plus près cette particularité de l'affect photographique:

ce n'est pas moi qui vais le chercher [...], c'est lui qui part de la scène, comme une flèche, et vient me percer [...] cette pique, cette marque faite

par un instrument pointu [...] petit trou, petite tâche, petite coupure – et aussi coup de dés. Le punctum d'une photo, c'est ce hasard qui, en elle, me point (mais aussi me meurtrit, me poigne) (Barthes, 1980, p. 49).

Le punctum opère en deçà de l'interprétation consciente, comme un éclair, une fulgurance, anté-discursive, sub-symbolique. Pour l'apercevoir, le sentir passer, « il suffit que l'image soit suffisamment grande, que je n'aie pas la scruter (cela ne servirait rien), que, donnée en pleine page, je la reçoive en plein visage » (Barthes, 1980, p. 72). Francesco d'Orazio exprime très bien ce caractère disruptif et viscéral du punctum, lorsqu'il découvre l'une des photos d'Aylan Kurdi: « I first saw the picture of three-year old Syrian refugee Aylan Kurdi lying lifeless on a beach in Bodrum, Turkey, on September 2<sup>nd</sup> on Twitter. *It felt like getting punched in the stomach* » (Vis & Goriunova, 2015, p. 11, nous soulignons).

Le punctum, « ce n'est pas moi qui vais le chercher », nous dit Barthes, mais au contraire, c'est bien lui qui part à notre rencontre, et dans notre cas, il frappe Francesco d'Orazio à l'estomac, un peu comme un coup de poing. En tant que force informelle et agissante, le punctum n'est donc pas localisable. Il n'appartient pas *exclusivement* à la photographie, à sa matérialité interne (même si elle est digitale), et ne renvoie pas non plus à une qualité distincte ou un élément spécifique, bien qu'il puisse donner à voir un détail en particulier, en orientant la perception visuelle, par exemple sur les chaussures d'Aylan (aspect sur lequel nous reviendrons). Ensuite, le punctum dépend bien de l'œil du percevant, et conditionne alors la sensation qualifiée qui est éprouvée au moment du visionnage, mais il ne s'y réduit jamais, car « la force est la condition de la sensation, ce qui n'est pourtant pas elle qui est sentie, puisque la sensation « donne » autre chose à partir des forces qui la conditionnent » (Deleuze, 2002, p. 57). Alors le punctum, en tant que force anonyme ou affect photographique,

faut-il le chercher dans le ressenti de la journaliste, à travers sa pétrification au moment de la prise?

En réalité, tous ces éléments sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans la consistance pathique du punctum mais ne suffisent pas à en circonscrire le champ d'action, le rayonnement dans la sphère médiatique, son impact dans la psyché individuelle et collective, ainsi que ses résonances politiques à venir. Il est vrai que Roland Barthes a donné une saveur très personnelle au punctum, puisqu'il interroge essentiellement sa propre relation au médium photographique, et non l'impact que pourrait avoir un cliché dans un champ social. Toutefois, sa conception de l'affect photographique fait transparaître une dimension pré-individuelle dans le *modus operandi* du punctum, ce qui ne nous interdit pas du tout de sortir du cadre exclusif de l'expérience intime du sujet individué. Barthes nous dit également que « le punctum a, plus ou moins virtuellement, une force d'expansion. Cette force est souvent métonymique » (Barthes, 1980, p. 74). La photo n'a pas de signification prédéfinie. Émergeant précisément de la singularité du rapport au punctum, elle est co-produite dans son mouvement même, sa force métonymique donnant à « voir » ce qui n'est pas représentable. Cette force, nous pouvons la comprendre dans une perspective intra-psychique, certes, mais aussi comme une manière de connecter potentiellement l'intime à l'extime afin de nouer, de mettre en lien les différentes réactions émotionnelles entre elles, précisément du fait que beaucoup de personnes ont été affectées très personnellement, touchées dans leur intimité propre. Thomas Olesen explique cet effet à cause d'une relation dissonante, entre la tranquillité de la position d'Aylan et la violence de la scène:

The calm and almost sleep-like appearance of his tiny dead body amplifies the sense of injustice and innocence in the scene. While, objectively speaking, the appearance of a victim's death has no natural correlation with the situation's degree of injustice and innocence, the normalcy of his position, and the childish innocence it exudes, creates a shocking contrast between the mundane and the extreme. Its recognizability motivates inter-iconic and universalizing dynamics that allow the viewer to symbolize the photographs by connecting them with their own life and experiences (Olesen, 2017, p. 664).

En effet, sur le cliché le plus touchant, celui qui semble avoir accroché les esprits de la manière la plus intense, Aylan a l'air endormi, dans une position tout à fait similaire à un jeune enfant de cet âge-là. Mais justement, c'est peut-être ce qui a suscité l'émoi de nombreuses personnes, par exemple de certains parents.

#### 4.4 Les chaussures d'Aylan

Pour illustrer cet aspect, nous pouvons relayer certains commentaires faisant état d'un *mécanisme identificatoire* avec Aylan, comme si ce dernier avait été un proche, et non plus un « autre », cet étranger habituellement perçu comme distant et menaçant. C'est ici qu'il y a coupure subjective dans la chaîne signifiante du jeu de la sécurité. Peter Bouckaert, directeur de Humans Right Watch, dira dans une publication Twitter: « Just pause for a moment and imagine this was your child, drowned trying to flee Syrian war » (Twitter, 2015). Ensuite, nous évoquons un peu plus haut les chaussures d'Aylan qui semblent avoir attiré l'attention de certains usagers Twitter, en

nourissant alors des communications interpersonnelles tout à fait résonnantes, des impressions partagées, n'élargissant pas seulement la portée socio-affective du punctum, mais formant une sorte de microcosme au sein duquel plusieurs personnes ont pu se retrouver dans les commentaires d'autres usagers, tout en s'identifiant à Aylan:

His shoes are representative of the people or person who placed the shoes on his feet. As another Twitter user notes that someone must have helped Aylan 'tie on his shoes that morning'. Users connect with the everydayness of the act of helping a child tie on his/her shoes. Another user comments: 'It's those shoes', again highlighting that someone put them 'on his little feet and did the straps up taht morning'. In these ways, Twitter users begin to collectively give life to a perceived relationship of care between Aylan and the significant adults in his life [...]. There is a sense that these Twitter users want to reach out and offer care and protection to children in similar situations to Aylan but do not have the capacity to do so. [...] Parents drew on Aylan's shoes in their tweets to make connections to their own experiences of being a parent. As one parent tweeted that it could have been their son 'in his brown shoes'. The shoes signify a tangible means through which parents emotionally connected with the image, for example one user notes that on that Wednesday morning 'someone like you was helping Aylan put on his shoes (Vis & Goriunova, 2015, p. 58).

Rappelons nous que le punctum de Barthes peut se révéler à travers la mise en évidence d'un détail, qui se met à résonner d'une manière très particulière, intime, avec la personne qui l'observe: « Je sens que sa seule présence change ma lecture, que c'est une nouvelle photo que je regarde, marquée à mes yeux d'une valeur supérieure. Ce détail est le punctum (ce qui me point) [...] c'est-à-dire un objet partiel. Aussi, donner des exemples de punctum, c'est, d'une certaine façon, me livrer» (Barthes, 1980, p. 71-73). Mais ce détail a-signifiant, par exemple les chaussures d'Aylan, nous

montre qu'il n'y a pas nécessairement de contradiction entre le fort degré d'intimité de l'expérience vécue, la dimension personnelle de l'appréciation de la photo, et le fait que les clichés puissent déborder des limites de l'expérience individuelle. Les niveaux intime et extime, privé et public ne s'opposent donc pas tant lorsqu'il s'agit de l'affect photographique, c'est-à-dire du *punctum*, tel que nous le concevons. Au contraire, ils peuvent tout à fait s'intensifier mutuellement, en faisant co-émerger des significations nouvelles, à partir d'un détail de la photo (les chaussures). Dans notre cas, le *punctum* accroche l'intimité du sujet individué, alors même que l'image est susceptible d'acquérir une portée supplémentaire. Dans une telle situation, la photo n'est plus simplement rediffusée ou partagée, pour quelque raison que ce soit, mais bien commentée, légendée de manière très spécifique, accompagnée par tout une *narrativité discursive polyphonique* qui co-émerge à l'intérieur même d'une sorte de d'un devenir intensif qui travaille ses propres contenus dans des directions uniques, singulières, qui ne sont pas sans effet sur la discursivité sécuritaire: « these narratives [...] seem to destabilise negative discourses in relation to those seeking asylum » (Vis & Goriunova, 2015, p. 59). En d'autres mots, ces récits court-circuitent *de facto* la discursivité sécuritaire, et la vision négative et réifiée de l'immigration considérée comme menace, puisque les usagers s'identifient bien à Aylan, qui n'apparaît plus du tout comme un « Autre » distant et menaçant, mais se confond avec l'intimité des regardants. À ce niveau-là, l'image produit donc, potentiellement, une rupture du lien microphysique qui sous-tend la perception sécuritaire. Que l'on évoque les déclarations de Bouckaert ou bien les microdiscours qui se forment à partir d'un détail (les chaussures), il y a bien des manières très personnelles de résonner affectivement avec la photo, qui, bien que tout à fait singulières et hétérogènes, se recourent dans un continuum intensif, étayant alors la consistance pathique du *punctum*, ainsi que sa portée politique. Twitter, dont les contenus sont alimentés par les utilisateurs (*user-*

*generated content*), a joué un rôle primordial, non seulement dans la diffusion des clichés, mais aussi dans la recherche de sens, ou plutôt la co-production de sens.

#### 4.5 Punctum et viralité de l'image

Dans l'interprétation que nous en faisons, le punctum est simultanément intrapsychique *et* trans-psychique, dévoilant un processus d'interconnectivité, mais aussi une certaine autonomie de l'objet photographique, capable d'accrocher l'œil percevant avec d'autant plus de prise qu'il est susceptible d'en attraper un suivant, prêt à bondir d'une personne à l'autre, d'un esprit à l'autre, tout en activant des ressentis très personnels et des impressions partagées, susceptibles de se cristalliser en fragments énonciatifs et en singularités expressives. Insaisissable, le punctum tourbillonne dans un espace virtuel, nouant un tressage psychique sans cesse décentré, qui s'ouvre, s'épaissit, se ramifie et s'intensifie à mesure que la photo frappe l'œil de chaque nouvelle personne qui la regarde, en imprimant, à chaque fois, une sensation nouvelle, personnalisée. Apparaît alors ce que l'on pourrait appeler un coefficient de viralité ou d'hypervisibilité qui projette l'image aux quatre coins du globe et cela, très précisément, en raison de cette composante affective. Ainsi le punctum, tel que nous le concevons, incite à la rediffusion, au partage de la photo, parfois même dans un temps très court, avant que l'information recueillie ne soit traitée entièrement, au regard des commentaires et des discours qui l'accompagnent. Nous pouvons alors tenter de suivre le mouvement du punctum en nous tournant cette fois-ci du côté des partages et des rediffusions, notamment dans l'espace médiatique. Le punctum nous apparaît indissociable de l'étendue des réactions exprimées (mais aussi celles qui ne

l'ont pas été, demeurant invisibles, mais difficilement accessibles pour nous). Francesco d'Orazio a très bien cerné les différents seuils de visibilité que franchissent les clichés d'Aylan Kurdi en termes d'exposition médiatique et de diffusion dans l'espace public, en se basant notamment sur une cueillette de données, à l'aide du logiciel *Pulsar*. Les clichés apparaissent, en effet, le 2 septembre 2015, à 8:42 GMT, dans un article de l'agence turque DHA (pour laquelle travaille Nilüfer Demir):

The article, in Turkish, featured a gallery of 50 pictures taken earlier that morning on the beach of Bodrum where the bodies were first discovered. Amongst those 50 pictures, four featured Aylan Kurdi. The DHA article leads with one of the pictures of Aylan. Twitter is silent. At 9:10 AM, another Turkish news agency, Diken, cover the story with another article in Turkish, leading again with a picture of Aylan Kurdi. Twitter is still silent (Vis & Goriunova, 2015, p. 12).

Moins de deux heures après ces nouvelles dans les médias turques apparaît alors la première publication sur Twitter, à 10:23AM GMT: « Michelle Demishevich, the author, is a Turkish journalist and activist. The post doesn't link to any news source, it only features a caption, the picture and five hashtags including #RefugeesWelcome and #SyrianRefugees » (Vis & Goriunova, 2015, p. 12). *Il est intéressant de remarquer que dès la première publication, les hashtags (#), qui seront les marqueurs catalytiques, les opérateurs sémiotiques, sont déjà présents. On a donc trois signifiants qui deviennent opératoires, « Refugees », « Welcome », et « Syrian » et qui orientent, d'emblée, la recherche de sens.* Alors que la nouvelle est relayée de plus en plus dans les médias turques, elle s'étend alors, sur Twitter, à une visibilité régionale, à tout le Moyen-Orient, mais les clichés sont encore, à ce stade, restreint à

une audience assez réduite, puisqu'aucun média traditionnel, en dehors de la Turquie, n'a relayé l'évènement (Vis & Goriunova, 2015, p. 12),.

Sur Twitter, les clichés quittent alors le Moyen-Orient lorsque Peter Bouckaert, directeur de Humans Rights Watch, les rediffuse sur son profil, à 12:00 PM GMT: « His tweet receives 664 retweets from a variety of countries including the US, the UK, Australia and Malaysia. The pictures have now left the Middle East. The story has gone viral » (Vis & Goriunova, 2015, p. 13). À ce stade, nous précise Francesco d'Orazio, les clichés ont été rediffusés seulement quelque milliers de fois, affectant un public potentiel d'environ un demi-million de personnes (en termes de visibilité).

Mais tout bascule à 12:49 PM (GMT), lorsqu'une utilisatrice fait franchir un seuil supplémentaire aux clichés:

WashingtonPost Beirut BureauChief, Liz Sly weighs in sharing a tweet that will end up being retweeted 7,421 times, becoming the most viral in the dataset. Liz Sly changes the scale of the diffusion generating in the first 30 minutes of her post the same amount of tweets that had been generated in the previous two hours (Vis & Goriunova, 2015, p. 14).

Et ce n'est pas seulement l'échelle de diffusion qui a changé, mais aussi la composition du public, puisque désormais, des publications apparaissent véritablement aux quatre coins de la planète. Alors que l'histoire devient virale sur Twitter, les médias traditionnels sont toujours silencieux, à l'exception de la presse turque, ce qui ne signifie pas du tout que les journalistes ne soient pas engagés dans

l'évènement, mais simplement, qu'ils s'expriment en leur nom, plutôt qu'à travers une bannière médiatique.

À 1:10 PM, un article du *Daily Mail* apparaît alors, titré « Terrible Fate of a Tiny Boy Who Symbolizes The Desperation of Thousands », et entraîne, pour les prochaines heures, une bonne partie de la presse internationale dans la couverture médiatique de l'histoire d'Aylan Kurdi, comme le souligne Francesco d'Orazio:

The Independent, HuffingtonPost, The Guardian, Mirror, Mashable, ITV, CBS, NBC, Aljazeera, Metro, El Mundo, Reuters all run their leading stories within the next five hours and a second wave, heavier in the US news and focused on the next days front pages, is published from 7PM onwards (Vis & Goriunova, 2015, p. 15).

Au terme des 12 premières heures, soit vers 10:15 PM, Francesco d'Orazio fait état d'un phénomène tout à fait intéressant, puisque l'image semble bien travailler le champ discursif, en produisant de nouveaux contenus, à une échelle globale:

Compared to the previous phase of the diffusion, the audience exposed to the story, sharing the images and talking about them is now 25 times bigger. However, by the end of the day, it is the news ecosystem that 'owns' the story and uses it to carry its own content (Vis & Goriunova, 2015, p. 16)

De cet itinéraire fulgurant des clichés d'Aylan Kurdi, nous pouvons dégager quatre phases.

- 1) Une première phase correspondant à un impact local et régional (T+2)
- 2) Une seconde phase au cours de laquelle les clichés sont exposés mondialement (T+5)
- 3) Une troisième phase, quand les médias traditionnels s'emparent de l'évènement (T+7)
- 4) Une quatrième phase au sein de laquelle l'écologie (post)médiatique, dans son sens le plus large, est en pleine effervescence, alors même qu'apparaissent des microdiscours formés par les usagers, avec pour effet un retournement de l'opinion publique (T+12)

Francesco d'Orazio, en découvrant l'image, remarque un tel basculement:

While on Twitter I read the news headlines carrying the picture and reporting the tragedy on Facebook it was easier to stumble upon the social context of the image. This included the comments of people who were actively engaging with the image and were debating immigration. And that's when I noticed that the comments seemed to have a different tone from the conversation we had been seeing in the press and social media until then. A lot more people now seemed to be talking about 'refugees' rather than 'migrants' » (Vis & Goriunova, 2015, p. 11)

Dans le même ouvrage collectif, Simon Rogers, en analysant les recherches qui ont été faites sur Google à la suite de la publication des clichés d'Aylan Kurdi, dans le

courant du mois de septembre 2015, donne voix à ces impressions de Francesco d'Orazio, en épluchant notamment les recherches qui ont été faites sur Google:

The biggest impact was in the way that refugees and migrants were searched for. In fact, September saw the highest ever global search volume for the topic of refugees in Google search history. Historically, the term 'migrant' and the term 'refugee' have seen very similar search volume. September was the month that all changed (Vis & Goriunova, 2015, p. 20).

À partir de ce moment-là, la crise des migrants devient une crise des réfugiés, et la sensibilité collective commence à frétiler, à chercher des réponses, à s'organiser. Il y a bien des manières de saisir cet intérêt manifeste d'une partie de l'opinion publique en réaction aux clichés d'Aylan Kurdi, mais selon nous, il retranscrit une production de désir qui s'élanche au-delà de ce que l'image donne à voir, cette dernière agissant, à travers le *punctum*, comme une puissance énonciative qui « parle » à travers les usagers. Bouleversés dans leur tranquillité, ils souhaitent, au minimum, s'informer davantage sur la situation qui à court aux portes de l'Europe, tout en affichant leur sympathie envers les migrants, qui sont alors considérés comme des réfugiés, avec tout ce que cela implique en matière d'accueil, de compassion à leur égard. *Le simple fait que les termes du débat aient changé nous révèle tout l'impact d'une telle photo, à travers le punctum, mais aussi, et surtout, une coupure subjective dans la signification sécuritaire.* Dans l'imaginaire, le concept de « migrant » ne renvoie pas aux mêmes imputations causales que « réfugié ».

Mais n'oublions pas que la *première* photo qui est publiée sur Twitter porte déjà le hashtag #RefugeesWelcome. Elle a donc très bien pu agir comme une sorte de suggestion, ensuite cristallisée dans une posture discursive plus redondante.

Néanmoins, le hashtag #RefugeesWelcome agit aussi en deça de la signification, en contribuant à la propagation d'affects numérisés révélés par la composition de signes qui en émane, mutualisant les réactions individuelles. À ce moment-là, les usagers composent une masse spectrale répartie en des lieux très dispersés, le hashtag fonctionnant comme opérateur sémiotique.

#### 4.6. Puissance énonciative déterritorialisée

Un dicton populaire dit qu'une image vaut mille mots, et l'on pourrait dire que ces mille mots – ces énoncés en devenir – coexistent virtuellement dans le mouvement même du punctum en train de se faire, lorsqu'il s'arrache à la photo, puis se colle à l'œil des regardants, en abolissant, voire même en inversant la dichotomie énonciative. En effet, la distinction entre le sujet et l'objet est bouleversée, transgressée par le punctum, une fois dit que celui-ci préempte l'attention, accroche le regard, et engage la subjectivité inconsciente de celles et ceux qui « rencontrent » la photo (en déclenchant des mécanismes identificatoires par rapport à Aylan, le partage de ressentis intimes, la production de contenus, etc). *L'image photographique, à travers le punctum, tend alors à s'annuler comme simple médium, devenant auto-consistante, créant ses propres univers complexes et hétérogènes, presque de manière autonome.* Félix Guattari ne voyait déjà « aucune raison de refuser l'existence de l'équivalent d'une subjectivité, ou d'une proto-subjectivité aux agencements vivants et matériels » (Guattari, 1979, p. 161). Il est donc tout à fait envisageable de considérer l'image photographique comme sujet d'énonciation partiel, ou à la limite, comme levier ou vecteur de subjectivation, notamment dans un contexte biomédiatique

ambient, sous-tendu par une interconnectivité permanente et une quasi-instantanéité de l'information. À ce moment-là, on peut alors suggérer l'idée selon laquelle les clichés d'Aylan Kurdi, en vertu du *punctum*, se mettent à parler d'eux-mêmes, à proliférer comme une *puissance énonciative déterritorialisée* qui s'exprimera tout aussi bien à travers les différentes réactions, les partages, les rediffusions et les commentaires, mais aussi les prises de parole subséquentes, ainsi que les agissements futurs (mobilisations en faveur des réfugiés). Dans notre conception, le *punctum* n'autorise pas seulement une ontologie relationnelle, une mise en relation à l'autre, mais bien une expansion de cette texture socio-affective qui ne cesse d'être décentrée à mesure que la photo est partagée, rediffusée, discutée, commentée, etc.

Nous disons que l'image agit comme une puissance énonciative déterritorialisée. Mais cette énonciation, elle n'est pas nécessairement logocentrique. En effet, des manières tout à fait originales de réagir à cette image ont mis en jeu d'autres composantes expressives. Au Maroc, un groupe-sujet composé d'une trentaine d'artistes et de journalistes s'est allongé pendant vingt minutes sur une plage de Rabat, le 7 septembre 2015, soit 5 jours après la diffusion des clichés d'Aylan. Ils ont été photographiés dans la même position que celui-ci, la tête dans le sable, face à la mer, mais aussi vêtus des mêmes couleurs (t-shirt rouge, bermuda bleu). Il ne s'agit pas de représenter la scène, ni même la rejouer, mais bien de créer quelque chose de nouveau. En mimant la posture d'Aylan Kurdi, le groupe-sujet réinterprète la photographie originale à travers sa propre sensibilité, non pas pour la copier, ni la reproduire, mais bien pour transmettre un bloc de sensations, de percepts et d'affects qui nous offre une nouvelle manière de sentir, de percevoir, mais aussi un angle inédit à partir duquel la photo d'Aylan n'est plus la « simple » représentation visuelle qu'elle avait pu être, ou paraître, recueillie en tant qu'affect sensible. Le langage corporel et la performance artistique n'imposent aucune signification, aucun sens préétabli.

L'organisatrice, Latifa Ahrar, nous explique: «J'ai mal pour cette humanité et je me dis qu'en tant qu'artiste mon devoir est de réagir et de venir ici avec mes collègues pour dire qu'un petit geste peut valoir beaucoup» (L'Express/AFP, 8 septembre 2015). Autrement dit, elle se contente d'être de faire passer ce qui la traverse. Ce qui compte, c'est simplement ce qui s'en dégage, ce qui se diffuse, prolifère, et catalyse le procès sémiotique de la photo. D'ailleurs, les médias du monde entier ont relayé ce vibrant hommage. Mais au-delà de l'hommage, il y a peut-être aussi une saisie psychodramatique de l'évènement, un effet cathartique, comme s'il s'agissait de dramatiser pour dédramatiser, ou bien l'inverse, de dédramatiser pour dramatiser, tout en alimentant une mémoire collective, relative à l'épaisseur virtuelle de la photo-évènement. Et à partir de là, l'acte de création « pourra avoir le primat, et lancer une mutation que d'autres reprendront, à condition que ce soit avec leurs moyens propres » (Deleuze, 2003, p. 91).

Ai Weiwei, des mois plus tard (janvier 2016), recrée, lui aussi, la mort d'Aylan en se faisant photographier sur une plage grecque de Lesbos, en noir et blanc. Weiwei s'est-il « inspiré » du collectif marocain? Possible, mais encore une fois, ce qui compte, c'est la coupure produite par l'acte de création. En suivant Deleuze, il est certain que les médias n'ont peut-être pas les meilleures ressources pour saisir la densité évènementielle (Deleuze, 2003). En effet, lorsque la photo d'Aylan Kurdi paraît, aussi bien dans les médias mainstream que sur les réseaux sociaux, elle est déjà vouée à disparaître de l'écologie de l'attention, remplacée par d'autres contenus. L'art joue cette fonction diagrammatique de *crystallisation transtemporelle*, une manière d'arracher la photo-évènement à une temporalité circonscrite, prisonnière du temps médiatique. En janvier 2016, étant donné que la partie la plus chargée de l'évènement est retombée dans les esprits, c'est aussi une pique de rappel, une réactivation du *punctum*. La photo de Weiwei fera partie d'une exposition à New Delhi, mais elle

sera aussi largement discutée dans les médias, y compris par certaines personnes qui y verront un acte inutile, contre-productif, ou bien de mauvais goût:

Instead of contributing to the debate on refugees, both the refugee walk and the Kurdi image suggest that Ai Weiwei might not really be thinking these things through. The Ai-as-Kurdi image is ludicrous in its careful composition, printed tastefully in black and white with the surf breaking dramatically and a tree artfully cropped in the mid-distance (Ratnam, 2016).

Mais Ai Weiwei ne s'est pas seulement fait photographié dans la même position qu'Aylan. L'année suivante, il a aussi réalisé un documentaire saisissant, *Human Flow* (2017), qui se veut un témoignage historique sur la vie de ces voyageurs qui empruntent ces routes « illégalisées » par les pouvoirs publics et tentent de se rendre en Europe, à la recherche d'une vie plus douce et moins menaçante. Alors évidemment, pour ceux qui ont besoin de « contributions » de Weiwei au débat public, on pourra leur recommander ce documentaire, même s'il peut tout aussi bien être visionné sans œillères:

Ai Weiwei mostly prefers to emphasise common humanity over suffering: the trekkers taking selfies to send back home, the sobbing brothers who wonder if they can go on, the Syrians gathering around a cute cat picture. Against the urgency of the situation, this is a stunningly beautiful, stately paced film of sparkling seas and breathtaking tableaux. The director even finds an eerie poetry in bombed out Kurdish towns and burning oil fields. "You're a good man," Ai tells one refugee during the film's opening

scenes. Human Flow doesn't have easy answers. It just has heart and people. Millions of them (Brady, 4 janvier 2018).

Toujours par rapport à la photo d'Aylan, Justus Becker et Oguz Sen ont peint une gigantesque fresque murale dans la ville de Francfort, avec une volonté certaine de sensibiliser l'opinion publique, et non seulement de créer quelque chose de nouveau: « We hope to have people emotionally rethink their selfish fears of refugees coming to Germany » (Reuters, 11 mars 2016). Cela nous paraît tout à fait intéressant, puisque l'existence digitale de la photo se double alors d'une présence physique dans un espace public, une sorte de rappel quotidien pour les riverains et les passants de Francfort, alors même que la fresque, en devenant médiatisée, acquiert elle-même une existence digitale:

Thousands of weekday commuters using the Main river footpath and road bridge will see the 120-square-metre image of the three-year-old Syrian boy who drowned in September along with his mother and brother as they tried to reach Europe. The artwork on a peninsula about a 15-minute walk from the city center will stay until the autumn (Reuters, 11 mars 2016)

Bien d'autres manières très créatives et originales de s'engager avec l'image d'Aylan Kurdi mériteraient d'être mentionnées. Toutefois, nous ne saurions les passer toutes en revue, individuellement, et les saisir chacune dans leur singularité propre, puis les inclure dans notre propos. *Mais ce qu'il faut retenir, c'est cette formidable polyphonie expressive, multi-centrée et indépendante, qui n'a pas besoin de passer par une quelconque structure signifiante pour produire des effets synergiques, catalytiques, et*

*qui, d'une manière ou d'une autre, continue l'évènement, même lorsqu'il paraît terminé.* Ensuite, ce sont les internautes eux-mêmes qui opèrent cette sélection affective de la visibilité des contenus, tout en apportant leur pierre à l'édifice, leur micro-contribution de fourmi à l'évènement (stigmergie). L'activisme, dans cette perspective, consiste à « mettre en place les conditions de l'évènement d'une manière qui consiste à les re-donner sans cesse par-delà l'évènement » (Massumi, 2017, p. 87). Il ne s'agit pas simplement de réagir, mais bien de contribuer au devenir de l'évènement, non seulement en connectant les participants entre eux, mais aussi en intensifiant l'affect. C'est pourquoi l'activisme fait fonctionner « une action-signe catalytique sur le tout non spécifié d'un champ tensionnel composé d'activités remuant déjà tendanciuellement » (Massumi, 2017, p. 87). Chaque action-signe, de par sa mise en relation, connecte les perceptions entre elles, tout en permettant à l'ensemble, le chaînon sémiotique de l'évènement, d'acquérir une dynamique encore plus entraînante, diagrammatique, avec pour effet de potentialiser les actions à venir tant sur le plan créatif qu'organisationnel:

The new media ecology facilitates not only fast and easy distribution of information, but also entails unprecedented potential for creative activists to re-perform, recreate, photoshop, and otherwise re-work existing photographs to create global meme clusters. This kind of work can be done with relatively limited material and socio-organizational resources and consequently facilitates a creative, connective, and individualized activism without a need for formal organizations such as non-governmental organizations (NGOs), media, or political parties (Olesen, 2017, p. 668)

Remarquons que les sites *Buzzfeed* et *BoredPanda*, les deux semaines suivant le 2 septembre 2015, ont publié tout une série de réponses provenant de graphistes, peintres et artistes visuels du monde entier, lesquelles se sont retrouvées propulsées à leur tour au cœur de l'écologie post-médiatique, comme si la photo-événement originaire avait produit ses propres itérations, variantes singulières et personnalisées, exprimant l'étendue inépuisable de sa puissance énonciative: « Shared widely across Twitter, the Bored Panda and BuzzFeed pages spawned an even wider web of paintings, illustrations, photographic manipulations and other graphic rejoinders (Vis & Goriunova, 2015, p. 44). Certains activistes se sont emparés de l'occasion pour diffuser des images avec une signification politique supplémentaire, de manière à suggérer des déterminations causales à la mort d'Aylan Kurdi, par exemple en dessinant une frontière avec des barbelés, ou bien en denonçant la passivité des dirigeants européens:

Particularly prevalent among the artistic responses were images that juxtaposed Aylan's lifeless body with those of living political leaders – the people specifically tasked with protecting civilians and representing their interests. [...] what does seem clear is that these pictures charge political leaders with passivity. In so doing, they build momentum for a policy response (Vis & Goriunova, 2015, p. 45).

#### 4.7 Qu'est-ce que l'affect?

Ce *momentum*, il est révélateur d'une variation de l'affect. Le mouvement de l'affect, nous l'avons vu, décrit le procès immanent du punctum qui part de la photographie d'Aylan Kurdi à la recherche du regard manquant. Mais l'affect colle à la subjectivité, comme une ventouse. Ce faisant, la dichotomie énonciative est abolie, ce qui veut dire, dans notre cas, que l'image photographique parle à travers les regardants, d'où notre conception du punctum qui glisse d'une scène à l'autre, révélant un devenir intensif. C'est pourquoi la charge affective de la photo n'existe pas en dehors des réactions qui l'expriment, alors évidemment, lorsque nous affirmons que celle-ci parle d'elle-même, ce n'est pas tout à fait juste, et ce n'est pas non plus avec des mots, mais bien à la faveur d'un signe passionnel qui parcourt transversalement le champ social, en se nouant aux actions-signes des internautes, qui rediffusent, commentent et réagissent à la photo, tout en lui permettant d'acquérir une visibilité supplémentaire, une portée décuplée, une charge politique. Or, ce regard porté sur l'image, il peut tout à fait être intime, personnel, mais il est aussi porté par un phénomène de contagion affective, grâce à la force machinique, la puissance algorithmique des réseaux sociaux. Chaque usager combine un pouvoir d'être affecté et d'affecter, ce qui veut dire que l'affect photographique, le punctum, passe à travers chacun d'eux, son cours étant modulé par un tel processus. De là, on peut définir l'affect comme *une force origininaire de recreation perpétuelle* qui elle-même se distingue par une spontanéité, un pouvoir d'affecter, mais aussi une réceptivité, un pouvoir d'être affecté. Sa consistance pathique se révèle à mesure que l'image est commentée, partagée, discutée, mais aussi en fonction des désirs qui bourgeonnent et profilent les manifestations de solidarité, ainsi que les mobilisations à venir. L'affect apparaît donc comme une catégorie simultanément pré-personnelle et trans-personnelle,

directement et immédiatement relationnelle. Dans notre cas, l'affect suit une contexture variable qui baigne aussi bien l'œil trans-personnel de la subjectivité numérique que les différentes composantes matérielles, discursives, sémiotiques ou autres impliquées dans l'évènement (image photographique, données numériques, réseaux sociaux, conversations, commentaires, mobilisations, décisions d'agir...). Et encore, puisque l'image « sort » nécessairement d'Internet en passant dans le champ médiatique traditionnel, ce qui met en jeu tout une autre série de composantes. Les distinctions entre sujet et objet s'abolissent, mais l'affect n'est pas un magma indifférencié non plus. Il retranscrit plutôt le procès d'intensités virtuelles qui dessinent les contours insondables d'une réalité autonome et excédentaire, en quête de *parachèvement existentiel*:

Affect is autonomous to the degree which it escapes confinement in the particular body whose vitality, or potential for interaction, it is. Formed, qualified, situated perceptions and cognitions fulfilling functions of actual connection or blockage are the capture or the close of affect. (Massumi, 2002, p. 35).

Cette réalité autonome, nous l'avons vu, elle s'exprime, entre autres, à travers la *puissance énonciative* de l'image, laquelle semble travailler ses propres itérations dans le champ d'activité, sans que celles-ci ne soit rapporté au logos. Ensuite, si l'on s'en remet à une définition spinoziste, l'affect enveloppe toujours une variation de la puissance d'agir, tantôt augmentée, et l'on parlerait d'un affect de joie, tantôt diminuée, et il s'agit alors d'un affect de tristesse (Spinoza, 1965). Évidemment, il faut prendre ces définitions dans un sens relativement fonctionnel, puisque le punctum, en s'intensifiant, augmente bien la puissance d'agir des usagers, qui réagissent en

partageant la photo, en générant leurs propre contenus, leurs interprétations, mais aussi en se mobilisant en faveur des réfugiés (aspect que nous n'avons pas encore traité). L'image, en tant que telle, crée une disjonction entre l'évidence du constat et l'impossibilité de changer le cours de l'action, ce qui pousse à agir. Ce sont donc les usagers qui co-produisent eux-mêmes des affects de joie à partir de la photo d'Aylan. L'affect est partout et nulle part à la fois, mais il n'est jamais donné et déjà là, ce n'est pas un fait élémentaire, ni même une réalité naturelle et spontanée. Il est toujours à refaire, à reconstruire, à travailler dans le devenir à l'état naissant, à fleur de réel, au cours d'une rencontre, d'une interaction, d'un évènement. En ce sens, il devient manifeste lorsque des corps « s'entrechoquent, se coupent ou se pénètrent » (Deleuze & Parnet, 1996, p. 79). Mais il déborde de cet état de fait, en raison de son autonomie. Une donnée affective apparaît inséparable, bien qu'irréductible à un agrégat de sensations qualifiées, lesquelles peuvent en retour générer leur lot de récits biographiques et originaux, souvenirs enfouis, écorches vives ou évènements rejoués à l'infini. De cette puissance hétérogénéité, l'affect tire un halo insoluble qui comporte toujours une part inactuelle que l'accomplissement de l'évènement, le corps à corps, ne suffit jamais à réaliser pleinement. A la lisière de la matière et de l'esprit, l'affect est atmosphérique, tel un brouillard de gouttes qui surplombe l'évènement:

Mais voilà que, de tous ces corps à corps, s'élève une sorte de vapeur incorporelle qui ne consiste plus en qualités, en actions ni en passions, en causes agissant les unes sur les autres, mais en résultats de ces actions et de ces passions, en effets qui résultent de toutes ces causes ensemble, purs évènements incorporels impassibles, à la surface des choses, purs infinitifs dont on ne peut même pas dire qu'ils sont, participant plutôt d'un extra-être qui entoure ce qui est: « rougir », « verdoyer », « couper », « mourir », « aimer »... (Deleuze & Parnet, 1996, p. 77-78).

L'enveloppe virtuelle de l'affect, son extra-être, se dégage d'un champ d'expérience donné, tout en le redoublant de nuées abstraites aux retombées diagrammatiques. Cet incorporel, nous le nommerons ici « affectosphère », en reprenant un concept de Tina Kinsella qui nous paraît tout à fait apte à retranscrire cette sorte de variation atmosphérique esquissant dans l'espace public un accueil chaleureux, une ambiance de gaîté et d'animation (Kinsella, 2016).

#### 4.8 Affectosphère et hospitalité

Nous voilà maintenant un peu mieux équipés pour répondre à notre problématique, ou du moins, tenter de le faire. L'intuition originelle soutenant notre projet, c'est l'impression selon laquelle l'atmosphère sécuritaire s'était momentanément évaporée au contact d'affects matelassés, chaleureux et hospitaliers, traduisant une réactivation de la sensibilité collective sur des bases éthico-politiques, mais aussi une mobilisation conséquente en faveur des réfugiés, ce qui reste à détailler. Pour le moment, on sait que la gestion sécuritaire des frontières extérieures repose sur un assemblage de composantes hétérogènes (discours, pratiques, comportements, habitudes, etc) visant à régénérer une représentation menaçante de l'altérité, mais aussi, de manière plus générale, une vision angoissante du monde et de l'avenir. Le lien microphysique qui sous-tend l'hypothèse sécuritaire, son substrat affectif, se nourrit de craintes processuelles diversifiées. On sait aussi que la photo d'Aylan, en devenant virale, court-circuite les chaînes signifiantes du jeu de la sécurité, puisque des usagers sympathisent et manifestent leur compassion, parfois même en s'identifiant à lui, comme s'il s'agissait d'un membre de leur famille. Toutefois, cela ne nous dit rien sur

leur sensibilité de départ, ni même sur l'étendue d'une telle coupure, sa réverbération dans le champ social. Néanmoins, dans un tel contexte, l'affect connecte les micro-perceptions engagées dans l'évènement, bien que cette intercommunication soit inconsciente. À travers le punctum, l'affect fonctionne comme une matière énonciative déterritorialisée autour de laquelle se satellise la polyvocalité des composantes d'expression. Certaines d'entre elles génèrent leurs propres itérations, pas nécessairement sur un mode discursif (réactions artistiques, etc). Au niveau de la signification, on sait aussi que le hashtag a accompagné la diffusion de la photographie en faisant proliférer un message succinct, télégraphique, bien que tout à fait efficace et résonnant dans l'imaginaire collectif: *RefugeesWelcome*. Mais doit-on s'en tenir à cela? Peut-on déceler d'autres signes qui pourraient nous permettre de répondre à notre question de départ?

Le samedi 5 septembre 2015, qualifié de « Jour européen d'action pour les réfugiés » (AFP, 12 septembre 2015) par les organisateurs, des dizaines de milliers de personnes descendent dans les rues des grandes métropoles européennes (Londres, Paris, Copenhague, Berlin, Madrid, Stockholm, Helsinki, Lisbonne...) afin d'afficher leur soutien aux réfugiés. Ils affichent des slogans dénonçant la nature restrictive des politiques migratoires et insistent sur l'urgente nécessité d'accueillir les réfugiés (*Refugees Welcome*). Ces rassemblements constituent des critiques explicites des dysfonctionnements de l'approche européenne en matière d'asile, mais aussi du primat sécuritaire, tout autant qu'ils révèlent des manières actives d'être, des affects problématiques qui influent sur le cours de l'évènement. On remarquera d'ailleurs que ces manifestations ont été organisées en un temps très court, puisque la photo est publiée le 2 septembre 2015.

Dans le même ordre d'idée, de nombreuses pétitions ont exhorté les dirigeants européens et nationaux à prendre des mesures concrètes en faveur de l'accueil des

réfugiés. Par exemple, la campagne *Stop the tide of death*<sup>29</sup> de l'ONG *Avaaz* a réuni plus d'un demi million de signatures. En France, une autre pétition (*Solidarité avec les réfugiés : accueillons-les dans nos communes*<sup>30</sup>) a été signée par plus de 95 000 personnes, et s'adresse directement aux maires français. En Grande-Bretagne, près de 450 000 signataires ont adressé un message fort au Parlement britannique (*Accept more asylum seekers and increase support for refugee migrants in the UK*)<sup>31</sup>.

À cela, il faut ajouter la recrudescence des dons – en argent ou en nature – auprès des ONG et autres organismes de terrain après la parution de la photographie d'Aylan Kurdi (Barbin, 3 septembre 2015; Merrill, 7 septembre 2015). De nombreux médias évoquent non seulement l'idée d'un afflux record de dons, mais insistent également sur le rôle catalyseur<sup>32</sup> de l'image par rapport à ces mobilisations: « A search of international news sites from the two weeks following the image's publication (from the 2<sup>nd</sup> to the 16<sup>th</sup> of September 2015) demonstrates two strong themes, relating to the effect on viewers, and to the symbolic role of this tragedy. The image was termed a

---

29 D'après le site Internet de la campagne, « As concerned citizens, we welcome the Commission's Agenda on Migration as a first necessary step towards a strong and humane asylum system across the EU ». 461 489 signatures à ce jour. Voir [https://secure.avaaz.org/en/stop\\_the\\_tide\\_of\\_death\\_loc\\_eu/](https://secure.avaaz.org/en/stop_the_tide_of_death_loc_eu/) [Consulté le 18 avril 2018]

30 D'après le site Internet de la campagne, « cette pétition a abouti avec 95 405 signatures ». Voir à ce sujet <https://www.change.org/p/solidarit%C3%A9-avec-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-accueillons-les-dans-nos-communes> [consulté le 18 avril 2018]

31 D'après le site Internet de la campagne, « There is a global refugee crisis. The UK is not offering proportional asylum in comparison with European counterparts ». 450 287 signatures à ce jour. Voir <https://petition.parliament.uk/petitions/105991> [consulté le 18 avril 2018]

32 Aylan's tragic fate has "served as a massive catalyst" to mobilise donations, a worker at the Dutch Refugee Council told AFP. Voir à ce sujet <http://www.dw.com/en/refugee-donations-surge-after-aylan-kurdi-photo/a-18695146> [consulté le 18 avril 2018]

'wake up call', 'lightbulb moment' that 'sparks an outcry' and serves as a 'switch to world conscience' » (Vis & Goriunova, 2015, p. 38). Par exemple, l'ONG MOAS<sup>33</sup>, « dédiée à prévenir des pertes de vies en mer en fournissant une assistance de secours »<sup>34</sup>, a recueilli plus de 1 M d'euros en deux jours suivant la publication de la photographie d'Aylan Kurdi, contre 10 000 habituellement (par jour), ce qui illustre un élan de solidarité sans précédent. Laura Padoan de l'UNHCR, insiste également sur cette corrélation entre la parution de l'image et la recrudescence des dons<sup>35</sup>. Dans les contextes nationaux, les milieux associatifs sont parfois *joyeusement* submergés, par exemple en Grande-Bretagne:

The speed and intensity of the civil society response was intense. The Charities Aid Foundation (CAF) claimed that one in three Britons had in some way contributed to the relief effort. This involved such activities as donating money, dropping off goods at local collection points, volunteering, or offering to house displaced Syrians. [...] Groups collecting clothing and other essentials for migrants living in the Calais Jungle camp were inundated and ran out of storage space. There were online plans for people to stop going themselves and instead go to drop off points so that NGOs could sort donations first (Vis & Goriunova, 2015, p. 39)

---

33 *Malta-based Migrant Offshore Aid Station* ou *Station d'assistance offshore pour les migrants*

34 Voir à ce sujet le site Internet de MOAS, <http://www.moas.eu/>

35 "I've worked for the UNHCR for more than seven years and, to be honest, this is the most generous response I've seen in terms of the way it has touched people and their willingness to offer help on a very personal level." Dans <http://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/refugee-aid-charities-see-surge-in-donations-after-image-of-drowned-syrian-toddler-aylan-kurdi-moves-10484953.html>. [Consulté le 18 avril 2018]

En outre, un des instruments déployés par les citoyens européens a été le *crowdfunding* (ou financement participatif). Ce mécanisme permet de collecter des contributions volontaires – au travers d’une plateforme en ligne – afin de financer tout type de projet. Les initiatives en faveur des réfugiés ont été diverses en Europe (mais aussi dans tout le monde entier) et notamment après la publication de la photographie d’Aylan Kurdi<sup>36</sup>. Ce mécanisme a permis la mobilisation de ressources financières dans le but de financer des projets autogérés. D’ailleurs, en s’inspirant du succès de telles initiatives, l’Agence des Nations Unies pour les réfugiés a mis en place un programme similaire, qui lui a permis de récolter des sommes importantes destinées à l’hébergement et à l’accueil, alors que le Programme Alimentaire Mondial a développé en novembre 2015 une application pour téléphones intelligents (*ShareTheMeal*<sup>37</sup>), permettant de nourrir des enfants pendant une journée contre une donation de \$0.5. Plus de 31 millions de repas ont été financés à l’heure actuelle, même si cela reste des solutions limitées, puisqu’elles renforcent les structures préexistantes, et notamment humanitaires. Néanmoins, le *crowdfunding* témoigne d’une utilisation créative et innovante de techniques autonomistes pour structurer des réseaux d’entraide financière, décentrés, afin de soutenir des projets diverses, sans avoir à passer par des sponsors, ou des entités pré-formées.

Ensuite, on pourrait mentionner l’initiative de trois jeunes étudiants allemands à l’égard d’une plateforme communautaire d’hébergement (*Flüchtlinge Willkommen*<sup>38</sup>) qui a été mise en place en novembre 2014 afin que des particuliers puissent mettre à

---

36 Voir par exemple <http://www.crowdfunder.co.uk/make-a-home-for-aylan-kurdis-family>

37 Voir à ce sujet <https://www.sharethemeal.org/fr/>

38 Voir à ce sujet <http://www.fluechtlinge-willkommen.de/>

disposition des chambres pour accueillir les réfugiés. Juste après la publication de la photographie d'Aylan Kurdi, la plateforme s'est transnationalisée en quelques semaines, devenant opérationnelle non plus seulement en Allemagne, mais aussi en Autriche, en Grèce, en Pologne, en Espagne, au Portugal, en Suède, en Italie et aux Pays-Bas, alors même que le concept a été repris en France (*Comme à la Maison*<sup>39</sup>), mais aussi en Belgique (*BXL Refugees*<sup>40</sup>). Ces initiatives témoignent d'un *authentique désir d'accueil*, une *micropolitique de l'hospitalité*, tout à fait en phase avec le « Welcome » de #RefugeesWelcome. Ouvrir son chez soi, l'intimité de son chez soi, n'a plus grand chose à voir avec une vision « simplement » humanitaire.

Le cas norvégien mérite que l'on s'y attarde un court instant, pas seulement parce que le mot « hygge », intraduisible, fait référence à une atmosphère chaleureuse, imbibée d'affects moelleux, par contraste avec la rudesse hivernale. En effet, au cours du mois de juillet 2015, avant la publication de la photographie d'Aylan, une riveraine d'Oslo, Mona Bentzen, aide un passant à trouver son chemin, ou plutôt, décide de l'accompagner vers une unité de police de l'immigration, (non)-lieu de transit pour les nouveaux arrivants:

The PU office is situated in an anonymous brick building and it is a place where all newly arrived refugees are registered before they are sent to the different asylum and refugee reception centres all over the country [...]. All over, people were sitting, standing, and in the backyard, lying directly on the ground. Only one toilet was in service. The woman, who witnessed these inhuman conditions, went straight out and bought food for

---

39 Voir à ce sujet <http://singa.fr/la-communaute/calm-comme-a-la-maison/>

40 Voir à ce sujet <http://www.bxlrefugees.be/>

thousands of Norwegian Kroner, which she shared among the refugees at the PU. As a direct response to what she witnessed and what she later as an issue that had been shrouded 'in the cold political debate', she spontaneously founded #refugeeswelcometonorway (RWTN), an ad hoc issue-based social media group (Vis & Goriunova, 2015, p. 40).

Sur Facebook, l'initiative gagne en popularité, et petit à petit, une centaine de personnes s'y investit. Au départ, il s'agit essentiellement de distribuer de la nourriture, et certains restaurants huppés de la capitale norvégienne décident alors de prendre part au mouvement. A mesure que l'organisation s'auto-structure, de nouvelles prérogatives deviennent possibles, non plus seulement centrées sur le volet alimentaire, alors même que le groupe fait des émules dans d'autres villes norvégiennes. Mais au lendemain du 2 septembre 2015, la micro-initiative prend un autre tournant:

When the image of Aylan Kurdi went viral, however, the #RWTN-Facebook-group exploded. From being a Facebook group that was starting to raise awareness, #RWTN has grown to nearly 90 000 members almost overnight. All of a sudden, masses of citizens volunteered, impatient to help. People wrote on the Facebook wall asking the same questions: Where can I deliver food? Where can I hand in clothes? Where can I hand in toys? How can I help in other ways? Where and how do I register as a volunteer? At the same time, the images of Aylan Kurdi as well as emotions around the image were shared widely, and among all the posts, comments from refugees expressing their gratitude for the Norwegian engagement could occasionally be seen (Vis & Goriunova, 2015, p. 40).

Dans un article du 7 septembre 2015, l'une des participantes, Bianca Boege, évoque un véritable « esprit » communautaire: « Today the group has nearly 80 000 members. And it's not just passive members, this has triggered an incredible community spirit »

(The Local, 7 septembre 2015). On pourrait penser que le nom du groupe a favorisé un tel effet catalytique, puisque l'initiative portait déjà les mots « Refugees » et « Welcome » avant même que ceux-ci ne prennent de l'importance au moment de la publication de la photo d'Aylan. Mais le cas norvégien nous cache d'autres surprises. À cette époque là, et plus précisément le 14 septembre 2015, se tiennent des élections *municipales*, en préparation desquelles se dégage une atmosphère tout à fait particulière, puisque le sort des réfugiés occupe tellement les esprits que les enjeux relevant des collectivités locales sont relégués au second plan:

The Social Left Party, the Left Party, and the Christian People's Party all argued that the refugee crisis and the Norwegian people's obligation to help overshadowed and should overshadow local matters. The change in rhetoric was mostly notable in numerous televised election debates between the Conservative and the Progressive Parties. Traditionally, the Progressive Party would gain attention and support when asylum and immigrant politics dominated public media. This year, petitions of households that signed up to host and otherwise contribute to settling the refugees mobilised the nation – and made it difficult for the Progressive party to gain support as they were proposing to reduce or refuse refugees' settlement altogether. In this year's TV election campaign, whenever politicians from the Progressive Party tried to speak out against immigration and refugees, they would encounter significant resistance from the audience and many other parties. [...] The election was devastating for the right-wing parties. The Progressive Party achieved the worst results in a governmental local election in the last 24 years. (Vis & Goriunova, 2015, p. 40).

Le groupe #RWTN, pendant les élections, devient une véritable plateforme micropolitique, une lueur intensive à partir de laquelle s'organise des activités, des échanges, des discussions:

[it] represented a space where people – through their every day political talk, expressions of emotions, concerns, debates and storytelling – engaged politically. #RWTN space became a public space, where young people, through their many debates, attempted to conceptualise, but also redefine what political engagement is and can be (Vis & Goriunova, 2015, p. 41).

Peu après ces évènements, la bannière RWTN se délocalise, puisqu'une trentaine de villes met en place des initiatives en faveur des réfugiés, témoignant de sa prolifération dans l'imaginaire social, mais aussi du succès d'une telle organisation, qui a pu sortir d'elle-même, décentrer ses mandats, et élargir son rayonnement dans le champ social. Juste en dessous de la Norvège, l'Allemagne dessine les contours de sa « Willkommenskultur », soutenue par Merkel et sa célèbre formule « Wir schaffen das! » (On peut le faire!). Lorsque la chancelière décide d'ouvrir les frontières, des foules en liesse accueillent les nouveaux arrivants dans les gares centrales. En théorisant le mouvement, des chercheurs allemands parlent d'un « dispositif » d'assistance et ils remarquent que l'engouement est tel que le volontariat excède le nombre d'arrivants, dans certains cas:

Indeed, our own research has shown that even in rural areas, where asylum seekers were accommodated for the first time in a while, the number of people who were willing to volunteer often exceeded the actual number of refugees within the community; the phones of volunteer agencies at city administrations did not stop ringing, and volunteer initiatives were unable to cope with the sheer number of people willing to help. The readiness to donate was so strong that storehouses were piled up with goods waiting to be sorted and processed (Fleischmann & Steinhilper, 2017, p. 17)

Cet effet de saturation, nous l'avons déjà relevé en évoquant le contexte britannique et quelques autres milieux associatifs. Il est important à deux égards, puisqu'il montre que la volonté d'agir excède les capacités organisationnelles des structures préexistantes, en même temps qu'il témoigne de la singularité d'un tel événement, bourgeonnant en manières *actives* d'être (affects actifs). Bien sûr, on pourra toujours dire que l'humanitaire ne règle pas le fond, mais s'agit-il pour autant de reprocher aux personnes désirants faire quelque chose de se tourner vers ce qui existe déjà, sans véritablement créer quelque chose de nouveau? Mais il ne faudrait pas s'arrêter là, et étouffer si rapidement la créativité processuelle d'un mouvement comme *RefugeesWelcome*. A ce titre, on pourrait évoquer l'initiative « Im Not a Refugee » qui justement, a permis de dénouer, dans une certaine mesure, les idées reçues et les relations de signifiante, en offrant une légitimité supplémentaire aux petits récits effacés par la lecture médiatico-politique de l'évènement, disons, la plus classique, la plus évidente. Un de ces micro-récits nous paraît tout à fait adapté à une re-problématisation de l'évènement, comme si nous étions amenés à rencontrer une bifurcation tout à fait nécessaire, nous permettant alors de « clore » notre propos, sans toutefois le laisser fermé:

I used to be the happiest girl in the world I remember at my first year in college, I had so much energy and so much potentials. Then after all my friends left I had nothing left to paint about and no one to talk to. I hope I can see my friends again soon. I am not a refugee, I'm a human being trying not to turn into a monster or a victim (Yara/I Am Not A Refugee, 2018)

## CONCLUSION

*Ni réfugiée, ni victime, ni monstre, mais simplement humaine.* A ce moment-là, on peut relire tout l'évènement à la lumière de ces mots puissants et révélateurs. On en tire le sens que l'on veut, bien entendu, mais on peut y voir une requête, ou plutôt une apostrophe éthique. Et n'était-ce pas la fonction d'un tel évènement, d'arriver, d'une manière ou d'une autre, à donner la parole à celles et ceux au nom de qui on se permet toujours de parler, en apposant nos petites étiquettes significantes, celles qui nous confortent dans nos propres illusions, nos jugements préétablis et nos schémas binaires? Il n'y a pas, d'un côté, de pauvres réfugiés qu'il *faudrait* secourir par contrainte juridique et de l'autre, de méchants migrants, indésirables ou illégitimes, menaçant la sécurité de l'Europe. Il n'y a pas non plus de débat en ces termes – migrant ou réfugié – car ce sont les termes du débat qui posent problème, qui sont biaisés. Alors qu'est-ce que migrer? Tout simplement, c'est préférer partir que rester. Migrer est un désir, une production de désir. Plutôt qu'un acte de désespoir, une question de survie ou un choix délibéré, c'est simplement la réponse sincère et concrète à un milieu devenu ingrat, désenchanté. La seule certitude que l'on a, celle qui nous possède, c'est que le quotidien est asphyxiant, qu'il nous ait déjà encensé de mille promesses illusoires, ou bien de réels enchantements. Nous disons simplement que migrer, c'est vouloir changer d'air, pour quelque raison que ce soit. Et d'ailleurs, pourquoi faudrait-il qu'il y ait une raison ou une justification à fournir? Au nom de quelle instance suprême mécanise-t-on les existences en amont, en aiguillonnant les destins de la sorte? Toute personne qui migre ne désire qu'une chose, c'est trouver refuge, en emportant un bout de son monde avec soi, un bout de son monde à faire

découvrir, à faire partager. *Migrer, c'est donc vouloir se réfugier*. Et tout réfugié migre pour des motifs climatiques, aspirant toujours à un changement de climat, une vie plus douce, moins menaçante. En ce sens, ce qui restera, notamment au niveau de l'affect, c'est bien le « Welcome » du « RefugeesWelcome ». Les citoyens européens ont été à la hauteur de l'évènement, mais n'ont pas encore trouvé de réponse institutionnelle capable de déjouer la signifiante sécuritaire, et non plus seulement les affects de crainte et de méfiance qui l'innervent. Ceux-ci ont bel et bien été subvertis par *une micropolitique de l'hospitalité*, avec une certaine résonance dans les décisions du Conseil européen, puisque le plan de répartition a ensuite été adopté à la majorité<sup>41</sup>. Les activistes européens ne se sont pas mobilisés par sympathie ou compassion, ils ont produit du possible politique qui ne préexistait pas. Certainement, quand les termes passent de « migrants » à « réfugiés » au moment de la publication de la photo d'Aylan, c'est tout une grille interprétative qui vient, d'emblée, se coller sur le réel. L'histoire aurait-elle été différente si le premier tweet avait été #MigrantsWelcome? Peut-être, mais en tout cas, le signifiant n'enlève rien à l'évènement, sa densité, sa propension à travailler dans des directions inédites, en métabolisant des réalités alternatives. *Ce n'était pas une crise des réfugiés, et encore moins une crise migratoire, mais une crise de l'hospitalité*. Et les conditions pour se rendre hospitaliers, dans une société anxieuse soucieuse de se barricader derrière

---

<sup>41</sup> Le 22 septembre 2015, le Conseil a constaté que les États membres étaient prêts et disposés à participer, dans le respect des principes de solidarité et de partage équitable de responsabilités entre les États membres, qui régissent la politique de l'Union en matière d'asile et de migration, à la relocalisation de 120 000 personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale. Le Conseil a donc décidé d'adopter la présente décision. (Conseil européen, 22 septembre 2015).

des frontières sans cesse renouvelées, démultipliées, surajoutées, relèvent du franchissement de seuil: « Car l'hospitalité est une histoire de seuil. Le seuil délimite un dedans et un dehors, il offre à penser le franchissement, mais aussi l'agression, l'invitation, l'échange, tout ce qui peut avoir lieu autour de cette frontière » (Dufourmantelle, 2012, p. 58). Nous l'avons vu, la frontière, elle n'est jamais la même. Frontex repousse des « clandestins » en traquant des « passeurs ». Elle capte le mouvement en train de se faire, aux portes de l'Europe. Sur ces routes migratoires, il n'y a jamais qu'une étiquette, elle dit « menace », puis colle à la peau des voyageurs avant même qu'ils ne puissent reprendre leur souffle. Frontex, c'est la frontière proactive, anticipative, préemptive: elle se veut plus rapide que la mer, sans toutefois l'être véritablement. En verrouillant les routes les moins dangereuses, elle se ligue avec son double maritime, la grande vague frontalière, celle qui emporte les vies dans son creux le plus profond, sans jamais les laisser ressortir. C'est cette vague là qui a emporté Aylan, et tant d'autres souffles anonymes qui ne feront pas l'évènement. Alors évidemment:

Quand les historiens se pencheront sur la période actuelle, ils se demanderont quelle était notre rationalité : pourquoi avoir dépensé autant d'argent, conduit à la mort des dizaines de milliers d'individus, gaspillé des vies laissées en errance à cause de la fermeture des frontières alors que le principe de solidarité aurait dû nous conduire au choix de l'entraide et que, d'un point de vue pragmatique, nous avons « besoin » de ces populations, comme nous aurons besoin de solidarité, le jour où le vent tournera? (Akoka *et al.*, 2017, p. 78)

Mais en attendant les historiens, on peut se tourner du côté des *mitoyens*. Non pas pour réactiver le principe de « solidarité » d'une Europe des technocrates, mais pour

donner voix à une subjectivité collective vibrante, porteuse de vie et de désir, apte à déjouer les destinées unipolaires et à produire du réel:

Nous sommes mitoyens dès lors que quelque chose passe entre nous, malgré les murs qui contribuent à nous séparer. Du pétrole, de l'électricité, du blé, du silicium. Un cours d'eau, un nuage radioactif, une maladie virale. Une parole religieuse, une chanson à succès, une série télévisée. (Citton, 2018).

Les mitoyens, dans notre cas, ont été traversés par la photo d'Aylan, avec pour effet d'accrocher la subjectivité numérique d'une manière tout à fait inédite. Ils nous ont aussi montré que la crainte et la méfiance envers la figure de l'étranger pouvaient être subverties, de manière très efficace, par des affects chaleureux et hospitaliers, au moins le temps d'un événement. Pourquoi cela n'a-t-il pas duré? Pourquoi l'affect « Welcome » en quête de parachèvement, ne s'est-il pas cristallisé encore davantage? Il n'y a pas de réponse simple, mais derrière cette question de l'altérité, il subsiste la frontière la plus tenace, et pourtant si fragile, décrivant ce besoin latent mais « réactivé dans les situations de crise, qu'un autre incarne la réalité du « mal » pour nous confirmer dans le sentiment de notre propre « bonté » » (Geets, 2003, p. 13). L'autre, qu'il s'agisse de l'étranger ou non, est souvent invoqué pour se détourner de cette turpitude que l'on ne veut pas voir chez soi. Au moment des attentats de Paris, le 13 novembre 2015, il suffit d'un signe minuscule, un faux passeport syrien, pour réactiver transversalement cette altériorité du mal, dissoudre le « Welcome » dans la peur atmosphérique, et éviter de reconnaître que le terrorisme, plutôt qu'un dehors distant et lointain, se régénère bien dans les

coins sombres et abandonnés de la société occidentale, autour de ces frontières invisibles qui sécrètent et reproduisent molécules haineuses et violences inassumées. Julia Kristeva dit que l'identité est un anti-dépresseur, ce qui capture bien cette sorte de sympathie physico-chimique que l'on peut ressentir pour un tel concept, au-delà même de son contenu sémantique. Assurément, nous avons besoin de ce ressenti, de se sentir appartenir à quelque chose de reconnaissable, notamment lorsque le vertige, la béance chaotique nous gagne, ou bien que tout paraît aller trop vite à notre goût. Mais l'identité n'est qu'une manière de découper le vent et d'y coller un drapeau. Ce n'est rien de plus qu'un tremplin vers de nouvelles aventures et de libres horizons.

## BIBLIOGRAPHIE

- Akoka, K., Carlier, M. & de Coussemaker, S. (2017). Ce n'est pas une crise des migrants, mais une crise des politiques d'hospitalité. *Revue Projet*, 360(5), 77-83. doi:10.3917/pro.360.0077.
- AFP (2015, 11 septembre). *Manifestations samedi dans toute l'Europe en faveur de l'accueil des migrants*. La libre. Récupéré de <http://www.lalibre.be/actu/international/manifestations-samedi-dans-toute-l-europe-en-faveur-de-l-accueil-des-migrants-55f300f93570b0f19e9074b9>
- AFP/Reuters (3 septembre 2015). *Europe migrant crisis: World leaders react to images of drowned toddler washed up on Turkish beach*. Dans ABC news. Récupéré de <http://www.abc.net.au/news/2015-09-04/world-leaders-react-to-dramatic-images-of-drowned-toddler/6748652>
- Albouy, Serge (1994). *Marketing et communication politique*. Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales
- Arulpragasam, M. 'M.I.A' (2015). *Borders*. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=r-Nw7HbaeWY>
- Barbin, P. (2015, 7 septembre). La photo d'Aylan Kurdi dope les dons à une association d'aide aux migrants. *Le Figaro*. Récupéré de <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/09/04/20002-20150904ARTFIG00284-la-photo-d-aylan-kurdi-dope-les-dons-a-une-association-d-aide-aux-migrants.php>
- Barthes, R. (1980). *La chambre claire*. Paris: Gallimard
- Bennafla, K. et Peraldi, M. (2008). Introduction. Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions. *Cultures & Conflits*, 72, 7-12. Récupéré de <http://conflits.revues.org/17383>
- Bigo, D. (1998). *Sécurité et immigration*. Paris: L'Harmattan.

- Bigo, D. (2011). Le « nexus » sécurité, frontière, immigration: programme et diagramme. *Cultures & Conflits*, 84, 7-12. Récupéré de <http://conflits.revues.org/18222>
- Bleiker, R. (2012). The Politics of Illegalised Migration. *Australian Journal of Political Science*, 47(2), 311-316. <http://dx.doi.org/10.1080/10361146.2012.677395>
- Bleiker, R. (2015). Pluralist Methods for Visual Global Politics. *Millennium* 43(3), 872 - 890. <http://dx.doi.org/10.1177/0305829815583084>
- Bourbeau, P. (2014). Moving Forward Together: Logics of the Securitisation Process, *Millennium - Journal of International Studies*, 43(1), 187-206. <http://dx.doi.org/10.1177/0305829814541504>
- Buonfino, A. (2004). Between unity and plurality : the politicization and securitization of the discours of immigration in Europe. *New Political Science* 26 (1), p. 23-49. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.1080/0739314042000185111>
- Brady, T. (4 janvier 2018). Human Flow review: Migration crisis film is as epic cinema gets. <https://www.irishtimes.com/culture/film/human-flow-review-migration-crisis-film-is-as-epic-as-cinema-gets-1.3335121>
- Carling, J. (2014). The role of aspirations in migration. *Peace Research Institute Oslo (PRIO)*, p. 1-12. Récupéré de [http://www.academia.edu/8371836/The\\_role\\_of\\_aspirations\\_in\\_migration](http://www.academia.edu/8371836/The_role_of_aspirations_in_migration)
- Ceyhan, A. (2010). Les technologies européennes de contrôle de l'immigration : vers une gestion électronique des « personnes à risque ». *Réseaux* 1(159), p. 131-150. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2010-1-page-131.htm>
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. (2000, 7 décembre). Récupéré de [http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)
- Charaudeau, P. (2011). « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », *Mots. Les langages du politique*. Récupéré de <http://mots.revues.org/20534>

- Charef, M. & Cebrián, J. (2009). Des pateras aux cayucos : dangers d'un parcours, stratégies en réseau et nécessité de passeurs. *Migrations Société*, 125(5), 91-114.  
doi:10.3917/migra.125.0091
- Chavalarias, D. (2018, 14 novembre). À l'ère numérique, nos démocraties doivent évoluer pour ne pas mourir. *AOC Media*. Récupéré de <https://aoc.media/analyse/2018/11/14/a-lere-numerique-nos-democraties-doivent-evoluer-ne-mourir/>
- Christophe, V. et Rimé B. (1997). Exposure to the social sharing of emotion : emotional impact, listener responses and secondary social sharing. *European Journal of Social Psychology*, 27, p. 37-54. Récupéré de [http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/\(SICI\)1099-0992\(199701\)27:1%3C37::AID-EJSP806%3E3.0.CO;2-1/references](http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/(SICI)1099-0992(199701)27:1%3C37::AID-EJSP806%3E3.0.CO;2-1/references)
- Citton, Y. (2018). *Contre-courants politiques*. Paris: Fayard
- Clochard, O. (2014). Des centres de détention aux lieux de refoulement : entre absence d'information nationale et harmonisation européenne. Récupéré de <http://journals.openedition.org/e-migrinter/423> ; DOI : 10.4000/e-migrinter.423
- Conseil de l'Europe (2018.). *Politique migratoire de l'UE*.  
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/migratory-pressures/>
- Convention relative au statut des réfugiés* (1951, 28 juillet). Récupéré de <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>
- Commission Européenne (2014). *Le régime d'asile européen commun*. Belgique: Office des publications de l'Union européenne, p. 1-12. Récupéré de [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/docs/ceas-factsheets/ceas\\_factsheet\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/docs/ceas-factsheets/ceas_factsheet_fr.pdf)
- Commission Européenne (2015, 15 décembre). *Un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes pour protéger les frontières extérieures de l'Europe*. [Communiqué] Récupéré de [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-6327\\_fr.pdf](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6327_fr.pdf).
- Commission Européenne (2015, 13 mai). *Un agenda européen en matière de migration*. COM(2015) 240 final. Récupéré de <http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we->

do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/communication\_on\_the\_european\_agenda\_on\_migration\_fr.pdf

Council of the European Union (2012, 25 octobre). *Reception conditions for asylum seekers : better and more harmonised living standard and more effective rules for fighting abuse*. [Communiqué] Récupéré de [http://europa.eu/rapid/press-release\\_PRES-12-415\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_PRES-12-415_en.htm)

Conseil européen (2015, 23 avril). *Réunion extraordinaire du Conseil européen (23 avril 2015)*. Récupéré de <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23/special-euco-statement/>

Conseil européen (2015, 22 septembre 2015). *Réunion extraordinaire du Conseil européen*. Récupéré de <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/jha/2015/09/22/>

Cuprik, Roman (12 janvier 2016). « Fico could be prosecuted for anti-Muslim statements ». *The Slovak Spectator*. Récupéré de <http://spectator.sme.sk/c/20071550/fico-could-be-prosecuted-for-anti-muslim-statements.html>

Cuttita, P. (2007). Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé. *Cultures & Conflits*, p. 61-84. Récupéré de <http://conflits.revues.org/5593>

Crawford, N. C. (2014). Institutionalizing Passion in World Politics: Fear and Empathy ». *International Theory*, 6(3), 535-557. <http://dx.doi.org/10.1017/S1752971914000256>

Crawford, N. C. (2000). The Passion of World Politics: Propositions on Emotion and Emotional Relationships. *International Security*, 24(4), 116-156.

Deleuze, G. (2003). *Pourparlers*. Paris. Éditions de Minuit

Deleuze, G. (2002). *Francis Bacon: logique de la sensation*. Paris: Éditions du Seuil

Deleuze, G. & Parnet, C. (1996). *Dialogues*. Paris : Flammarion

Deleuze, G. & Foucault, M. (1972) « Les intellectuels et le pouvoir ». *L'Arc*, no 49, 2e trimestre 1972, pp. 3-10. Dans Foucault, M. (1994). *Dits et écrits, 1954-1988*, vol. II. Paris. Gallimard

Deleuze, G. & Guattari, F. (1980). *Capitalisme et schizophrénie: Mille plateaux*. Paris. Éditions de Minuit.

*Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32003L0009>

*Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0083:fr:HTML>

*Directive 2005/85/CE du Conseil du 1er décembre 2005 relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:326:0013:0034:FR:PDF>

*Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte)*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:337:0009:0026:fr:PDF>

*Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale (refonte)*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:180:0060:0095:FR:PDF>

*Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale*

(refonte). Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:180:0096:0116:FR:PDF>

Dufourmantelle, A. (2012). L'hospitalité, une valeur universelle ? *Insistance*, 8(2), 57-62. doi:10.3917/insi.008.0057.

Ellul, J. (1962). *Propagandes*, Classiques des sciences sociales, Economica, 1<sup>ère</sup> édition 1990

Ezra, E. (2004). *European Integration and Refugee Protection : The Development of Asylum Policy in the European Union*. (Thèse de doctorat). Ludwig-Maximilians-Universität München. Récupéré de [https://edoc.ub.uni-muenchen.de/2680/1/Ezra\\_Esther.pdf](https://edoc.ub.uni-muenchen.de/2680/1/Ezra_Esther.pdf)

Fassin, D. (2011). Policing Borders, Producing Boundaries. The Governmentality of Immigration in Dark Times. *Annual Review of Anthropology*, 40, 213-226. Récupéré de <http://dx.doi.org/10.1146/annurev-anthro-081309-145847>

Fleischmann, L & Steinhilper, E (2017). The Myth of Apolitical Volunteering for Refugees: German Welcome Culture and a New Dispositif of Helping. *Social Inclusion*. <http://dx.doi.org/10.17645/si.v5i3.945>

Foucault, M. (1976). *Surveiller et Punir*. Paris : Gallimard

Fourquet, F. (2007). Une intuition de Félix Guattari. *Revue du MAUSS*, 29(1), 555-568. doi:10.3917/rdm.029.0555.

Gaudé, L. (2006). *Eldorado*. Paris. Actes Sud

Genosko, G. (2008). Banco sur Félix: Signes partiels a-signifiants et technologie de l'information. *Multitudes*, 34(3), 63-73. doi:10.3917/mult.034.0063.

Guattari, F. (1979). *L'inconscient machinique : essais de schizo-analyse*. Fontenay-Sous-Bois: Recherches

Guattari, F. (1986). *Les années d'hiver : 1980-1985*. Paris : Les prairies ordinaires

Guattari, F. (2011). *Lignes de fuites: pour un autre monde de possibles*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.

- Geets, C. (2003). La peur de la différence. *Pensée plurielle*, no 5(1), 7-16.  
doi:10.3917/pp.005.0007.
- Guild, E. (2006). The Europeanisation of Europe's Asylum Policy. *International Journal of Refugee Law*, 18(3-4), p. 630-651. Récupéré de <http://ijrl.oxfordjournals.org/content/18/3-4/630.short>
- Hadni, D. (5 février 2016). « Cinq déclarations des politiques européens hostiles aux réfugiés ». Dans *Libération*. Récupéré de [http://www.liberation.fr/planete/2016/02/05/cinq-declarations-des-politiques-europeens-hostiles-aux-refugies\\_1431107](http://www.liberation.fr/planete/2016/02/05/cinq-declarations-des-politiques-europeens-hostiles-aux-refugies_1431107)
- Harding, Luke (15 septembre 2015). « Angela Merkel defends Germany's handling of refugee influx ». dans *The Guardian*. Récupéré de <http://www.theguardian.com/world/2015/sep/15/angela-merkel-defends-germanys-handling-of-refugee-influx>
- Hatfield, E. et al (1994). *Emotional Contagion*. Cambridge. Cambridge University Press.
- Heylighen, F. (2006). Accelerating socio-technical evolution: from ephemeralization and stigmergy to the global brain Globalization as Evolutionary Process. Unpublished. Récupéré de <http://pespmc1.vub.ac.be/Papers/AcceleratingEvolution.pdf>
- Huysmans, J. (2000). The European Union and the Securitization of Migration. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 38, 751–777. <http://dx.doi.org/10.1111/1468-5965.00263>
- I Am Not A Refugee (2018). *I Am Not A Refugee*. Récupéré de <http://iamnotarefugee.com/>
- Kinsella, T. (2016). *The Touching Contract*. [Document non publié]. Récupéré de <https://tinakinsella.wordpress.com/conference-paper-reconsidering-1916-embodiment-memory-and-relational-affect-in-sarah-browne-and-jesse-jones-in-the-shadow-of-the-state/>
- Küpel, I. (4, septembre 2015). *We Spoke to the Photographer Behind the Picture of the Drowned Syrian Boy*. VICE. Disponible sur [https://www.vice.com/en\\_ca/article/zngqpx/nifer-demir-interview-876](https://www.vice.com/en_ca/article/zngqpx/nifer-demir-interview-876)

- Laurent, O. (2015, 4 septembre). About the Power of Photography : photo editors and experts discuss their decision to publish an image that has shocked the world. *Time Magazine*. Récupéré de <http://time.com/4022765/aylan-kurdi-photo/> [consulté le 17 janvier 2016]
- L'Express/AFP (2015, 19 avril). Naufrages de bateaux de migrants: Hollande qualifie les passeurs de « terroristes ». Récupéré de [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/naufrage-de-bateaux-de-migrants-hollande-qualifie-les-passeurs-de-terroristes\\_1672747.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/naufrage-de-bateaux-de-migrants-hollande-qualifie-les-passeurs-de-terroristes_1672747.html)
- L'Express/AFP (2015, 8 septembre). Maroc: allongés sur la plage pour un hommage au petit Aylan. Récupéré de [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/maroc-allonges-sur-la-plage-pour-un-hommage-au-petit-aylan\\_1713403.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/maroc-allonges-sur-la-plage-pour-un-hommage-au-petit-aylan_1713403.html)
- LeMonde/AFP (2015, 1<sup>er</sup> septembre). La question de Schengen se posera s'il n'y a pas d'accord sur les migrants. Récupéré de [https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/31/crise-des-migrants-merkel-appelle-l-europe-a-agir-au-nom-de-ses-ideaux\\_4741851\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/31/crise-des-migrants-merkel-appelle-l-europe-a-agir-au-nom-de-ses-ideaux_4741851_3214.html)
- Massumi, B. (2002). *Parables for the virtual : Movement, Affect, Sensation*. Duke University Press, Durham, NC, U.S.A.
- Massumi, B. (2007). Potential Politics and the Primacy of Preemption. *Theory & Event* 10(2). Récupéré de <http://dx.doi.org/10.1353/tae.2007.0066>
- Massumi, B. (2015). *Politics of Affect*. Cambridge. Polity
- Massumi, B. (2017). *Vers une politique du dividualisme*. Multitudes. Vol 68.p. 77-87
- Merill, Jamie (2015, 3 septembre). Refugee aid charities see urge in donations after image of drowned Syrian toddler Aylan Kurdi moves the nation. *Independent*. Récupéré de <http://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/refugee-aid-charities-see-surge-in-donations-after-image-of-drowned-syrian-toddler-aylan-kurdi-moves-10484953.html> [consulté le 18 janvier 2016]
- Messina, A. M. (2014). Securitizing Immigration in the Age of Terror. *World Politics*, 66(3), 530-559. <http://dx.doi.org/10.1017/S0043887114000148>

Mungianu, R. (2013). Frontex : Towards a Common Policy on External Border Control. *European Journal of Migration and Law* 15(4), p. 359-385. Récupéré de <http://booksandjournals.brillonline.com/content/journals/10.1163/15718166-00002041>

Olesen, T. (2017). Memetic protest and the dramatic diffusion of Alan Kurdi. *Media, Culture & Society*, 40(5), 656–672. <https://doi.org/10.1177/0163443717729212>

Prigogine, I. (1997). *Les lois du chaos*. Paris: Flammarion

*Protocole relatif au statut des réfugiés* (1967, 31 janvier). Récupéré de [http://www.unhcr.ch/fileadmin/unhcr\\_data/Protocole-de-new-york-1967.pdf](http://www.unhcr.ch/fileadmin/unhcr_data/Protocole-de-new-york-1967.pdf)

*Règlement (CE) no 2725/2000 du Conseil du 11 décembre 2000 concernant la création du système «Eurodac» pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32000R2725&from=FR>

*Règlement (CE) no 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:050:0001:0010:FR:PDF>

*Règlement (UE) no 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte)*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:180:0031:0059:FR:PDF>

*Règlement (UE) no 1168/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) n o 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (refonte)*. Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:304:0001:0017:FR:PDF>

- R. Servent, A. et Trauner, F. (2014). Do supranational EU institutions make a difference? EU asylum law before and after « communitarization ». *Journal of European Public Policy*, 21(8), p. 1142-1162. Récupéré de <http://www.tandfonline.com/doi/citedby/10.1080/13501763.2014.906905>
- Reuters (2016). Graffiti artwork of drowned Aylan highlights refugees' plight. Récupéré de <https://www.reuters.com/article/us-europe-migrants-aylan-widerimage-idUSKCN0WD13O>
- Ribot, T. (2005). *La vie inconsciente*. Paris: Harmattan
- Schlentz, D. (2010). Did 9/11 matter? Securitization of asylum and immigration in the European Union in the period from 1992 to 2008. *Refugee Studies Centre : Working Papers no 56*, p. 2-44. Récupéré de <http://www.rsc.ox.ac.uk/files/publications/working-paper-series/wp56-did-911-matter-2010.pdf>
- Sloterdijk, P. (2005). *Sphères. Tome III, Écumes : sphérologie plurielle*. Paris: Maren
- Sotelo, L. M (2010). *L'harmonisation du droit d'asile dans l'Union européenne : de Tampere à Stockholm* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/4788>
- Spinoza, B. (1965). *Œuvres complètes 1632-1677*. Paris: Gallimard
- Tardis, M. (2015). L'accueil des réfugiés : l'autre crise européenne. *Politique étrangère* (3) p.107-120. Récupéré de [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=PE\\_153\\_0107](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PE_153_0107)
- Tétu, J-F. (2004). L'émotion dans les médias : dispositifs, formes et figures. *Mots. Les langages du politique*, p. 9-19. Récupéré de <http://mots.revues.org/2843>
- Thérien, L. (2016, 9 janvier). Migrants : Merkel durcit le ton, manifestation d'extrême droite à Cologne. Radio Canada. Récupéré de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2016/01/09/003-allemande-merkel-cologne-ton-durci-agressions-manifestations.shtml>

Tissier- Raffin, M. (2015). Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions. *La Revue des droits de l'Homme* (8), p. 2-22. Récupéré de <https://revdh.revues.org/1519>

*Traité d'Amsterdam* (1997, 2 octobre). Récupéré de [http://europa.eu/eu-law/decision-making/treaties/pdf/treaty\\_of\\_amsterdam/treaty\\_of\\_amsterdam\\_fr.pdf](http://europa.eu/eu-law/decision-making/treaties/pdf/treaty_of_amsterdam/treaty_of_amsterdam_fr.pdf) [Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999]

*Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne* (2007, 13 décembre). Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012E%2FTXT> [Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009]

*Traité sur l'Union européenne* (1992, 7 février). Récupéré de <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012M/TXT&from=FR> [Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993]

Union européenne. *Institutions et autres organes de l'UE*. Récupéré de [http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm) [Consulté le 12 janvier 2016]

United Nations (2013) Department Of Economic and Social Affairs. *International Migration Report 2013* [ST/ESA/SER.A/346]. Récupéré de [http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/migration/migrationreport2013/Full\\_Document\\_final.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/migration/migrationreport2013/Full_Document_final.pdf)

Varada, K. R. (2006). Paradoxes on the Borders of Europe. *International Feminist Journal of Politics*, 8(4), 512-534. <http://dx.doi.org/10.1080/14616740600945081>

Valluy, J. (2008). Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude. *Cultures & Conflits*, 69, 81-111. Récupéré de <http://conflits.revues.org/10752>

Verset, J-C. (30 juillet 2015). Volée de bois vert pour Cameron qui évoque un « essaim » de migrants. *RTBF Belgique*. Récupéré de [https://www.rtbf.be/info/monde/detail\\_volee-de-bois-vert-pour-cameron-qui-evoque-un-essaim-de-migrants?id=9044721](https://www.rtbf.be/info/monde/detail_volee-de-bois-vert-pour-cameron-qui-evoque-un-essaim-de-migrants?id=9044721)

Vis F. et Goriunova O. (dir). (2015). The Iconic Image on Social Media: A Rapid Research Response to the Death of Aylan Kurdi. *Visual Social Media Lab*.

Récupéré de <http://visualsecialmedialab.org/projects/the-iconic-image-on-social-media>

Ratnam, N. (2016). Ai Weiwei's Aylan Kurdi image is crude, thoughtless and egotistical. Récupéré de <https://blogs.spectator.co.uk/2016/02/ai-weiweis-aylan-kurdi-image-is-crude-thoughtless-and-egotistical/>

Tarde, G. (1999). *Les lois sociales*. Paris : Alcan

Virilio, P. (2010). *L'administration de la peur*. Paris : Textuel

Wihtol de Wenden, C. (2013). *Le droit d'émigrer*. Paris: CNRS Éditions.

Wong, J. (2017, 12 décembre). Former Facebook executive: social media is ripping society apart. *The Guardian*. Récupéré de <https://www.theguardian.com/technology/2017/dec/11/facebook-former-executive-ripping-society-apart>